

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



UNIVERSITÉ ABOU BEKR BELKAID DE TLEMCEN

FACULTÉ DE TECHNOLOGIE

DÉPARTEMENT D'ARCHITECTURE

MÉMOIRE DE MASTER EN ARCHITECTURE

OPTION : Architecture et Patrimoine

**La mise en valeur du patrimoine bâti à travers ses abords :
- Cas de la Citadelle d'Alger –**

Soutenu le 13 Septembre 2015 devant le jury:

Président: Mr I.BABA AHMED

Examineur: Mme S. KHERBOUCHE

Examineur: Mme F. BOUKLIKHA

Encadreur : Mr A. CHIALI

Présenté par: Yasmine KARA-ZAITRI

Matricule :

Ce mémoire comporte les corrections apportées par le jury

Année académique: 2014-2015

Remerciements

Je souhaite avant tout remercier mon encadreur, Mr A.CHALI, pour le temps qu'il a consacré à m'aider en mettant à ma disposition les outils méthodologiques indispensables à l'élaboration de cette recherche.

Je remercie mes enseignants -et particulièrement Mr. Kacemi-, grâce auxquels, des années durant, à force d'efforts et de patience, m'ont permis de trouver ma voie dans cette formidable matière qu'est l'architecture. Je ne compte pas les nombreux moments difficiles, les nuits blanches et les périodes de découragement. Sans eux, je ne serai pas là aujourd'hui, à prétendre avancer encore plus sur le chemin que je me suis tracé.

Je suis également reconnaissante à tous ceux et celles que j'ai dû approcher, à l'occasion de ce travail. Par leur savoir, leur amabilité, leurs conseils, j'ai pu aller de l'avant encore et toujours. Je pense particulièrement à Melle Nabila BOUTIRA à qui je formule ici toute ma reconnaissance, et à Fewzi et Chahra FARDEHEB qui m'ont beaucoup apporté et soutenu dans cette expérience.

A mes parents, à l'ensemble de ma famille et mes amis, j'aimerais qu'ils trouvent ici l'expression de ma sincère gratitude pour leur support et leur aide tant réconfortante.

Enfin, un grand merci à ma grand-mère qui m'a apporté une aide précieuse en acceptant de relire ce mémoire.

Dédicace

*C'est avec une profonde gratitude et sincères mots,
que je dédie ce modeste travail à
mes très chers parents, Samir et Nabila KARAZAJRI,
Bien qu'aucune dédicace ne pourrait exprimer mon respect,
ma considération et mes profonds sentiments envers eux.
ils ont sacrifié leur vie pour
notre réussite, mes frères et moi, et nous ont éclairé le chemin par
leurs conseils judicieux.
J'espère qu'un jour,
Je pourrai leur rendre un peu de ce qu'ils ont fait pour nous
Que Dieu leur prête bonheur et longue vie.
Je dédie aussi ce travail à mes sœurs : Souhila, Wissem et Ismahène
Et à mes frères Walid et Morad
Qui m'ont énormément soutenu
A ma famille paternelle ainsi qu'à ma famille maternelle БЕЖКЖУЧКА
A mes amis
A tous mes professeurs qui nous ont enseigné
Et à tous ceux qui me sont chers.*

Résumé

Héritage de plusieurs siècles d'histoire, la Médina d'Alger –appelée actuellement la Casbah d'Alger - constitue une composante particulière dans la métropole algéroise. Si elle peut se distinguer des autres tissus urbains de la ville moderne par sa taille et son positionnement vis-à-vis de l'agglomération et de la ville - à la fois par l'importance de sa valeur patrimoniale et historique, d'une part et par la médiocrité de son statut de préservation -, il n'en reste pas moins pour la diversité de son architecture et de son urbanisme, combinant occupation civile et occupation militaire.

L'Etude de l'organisation de l'espace dans la Médina à travers les siècles conduit à s'interroger sur une des constantes des sites habités : ses abords. Ce sont l'environnement immédiat des monuments historiques qui ne peuvent être perçus hors de leur cadre spatial et esthétique. Cela dit, la singularité de ce patrimoine, témoigne de la mémoire collective d'une société harmonieuse, et les abords acquièrent une contribution mémorielle dans le déroulement du projet de mise en scène paysagère, en mettant en évidence la valeur identitaire significative des monuments. Cependant, à travers le temps, ce patrimoine se retrouve dans un état en péril, perdant ainsi son enchantement et sa valeur.

Les raisons de ce désarroi peuvent être politiques, économiques ou culturelles. Mais la cause qui a détruit le plus le patrimoine bâti algérien est bien celle de l'indifférence et la négligence des autorités algériennes et de la société envers la vraie valeur patrimoniale de ces lieux du point de vue significatif. Il y a plusieurs explications à cette cause, mais la plus importante est celle de la méconnaissance de la valeur perceptive et *d'intégration des abords avec celle de ce patrimoine*.

Nous allons nous intéresser, dans ce contexte à la Citadelle d'Alger et ses abords. Car, de par son histoire, son rôle et son architecture, la Citadelle est d'une importance et d'une symbolique à part ! Mais mise à l'écart, elle subit une marginalisation et donne l'impression d'une cité interdite non accessible au grand public.

Le présent travail tentera d'établir les arguments nécessaires prouvant l'importance qu'on doit donner aux abords, afin de mettre en valeur les monuments historiques inscrit dans un territoire défini et de ce fait valoriser et préserver le Patrimoine Bâti qu'offre la Casbah et la Citadelle d'Alger.

Mots clés :

Abords, Architecture militaire, Atelier Casbah, Citadelle, Enceinte, Espace Public, forteresse, Jardin ottoman, Médina, Mise en valeur, Monument historique, lisibilité, Muraille, Musée Panoramique, Patrimoine bâti, Périmètre classé, Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé, Servitude, visibilité.

Abstract

The heritage of several centuries of history, the Medina of Algiers -currently called “Casbah” of Algiers- is a particular component in the Algerian city. If it can be distinguished from other urban fabrics of the modern city by its size and positioning towards the urban area and the city –both by the importance of its heritage and historic value on one hand, and by poor preservation of its status on the other hand , it is still one of the rare cities known for its architectural diversity and its urban planning, combining civil and military occupations.

The study of the space organization in the Medina through centuries leads to ask oneself about one of the constants of inhabited places: its surroundings. These are the immediate vicinity of the historic buildings that cannot be perceived outside their special and esthetic context. That is to say the singularity of this heritage shows the collective memory of a harmonious society, and the surroundings acquire a memorial contribution in the unrolling development of the landscape staging project, highlighting the significant and specific value of the monuments. However, over time, this heritage is now in an endangered state, losing its charm and value.

The reasons of this disarray may be political, economic or cultural. But the cause that destroyed most of the Algerian built heritage is the indifference and carelessness of the Algerian authorities and society to the real heritage value of these places. The most important explanation to this latter is the ignorance of the perceptive value and the integration with the surroundings of this heritage.

We will focus in this context on the Citadel of Algiers and its surroundings. Because of its history, its role and its architecture, the Citadel has a unique and symbolic importance! But side lined, it suffers from marginalization and seems to be prohibited to the public.

This discussion attempts to establish the necessary arguments demonstrating the importance we must give to the surroundings in order to develop the historical monuments registered in a definite territory and thereby enhance and preserve the architectural heritage offered by the Casbah and the Citadel of Algiers.

Keywords:

Surroundings, Military Architecture, Casbah Workshop, Citadel, Enclosure, Public Space, fortress, Ottoman Garden, Medina, Enhancement, Historical Monument, legibility, Wall, Panoramic Museum, Built Heritage, Classified Perimeter, Permanent Plan to Protect and Highlight the Saved Sector, Servitude, Visibility.

Table des matières

Remerciements	4
Dédicace	5
Résumé	6
Abstract	7
Chapitre I. Objet de la Recherche.....	11
I.1. Introduction générale	12
I.2. Problématique Générale.....	15
I.2.1. Aperçu historique du tissu militaire de la Medina:.....	16
I.2.2. Les défenses d’Alger :	16
I.2.3. La citadelle « Casbah ».....	18
I.3. Problématique spécifique	21
I.3.1. Présentation de la Citadelle d’Alger :	21
I.3.2. Analyse Urbaine de la Zone de la Citadelle d’Alger	23
I.4. Objectifs de la recherche :	37
Chapitre II. Choix du thème et partie théorique	38
II.1. Introduction.....	39
II.2. Le Monument et ses Abords en Algérie.....	39
La servitude des abords	40
L’établissement de la servitude	40
La notion de « champ de visibilité »	40
Le Périmètre de 200 mètre de protection	41
La notion de « vue significative »	41
II.3. Choix du thème.....	42
II.4. Définition des concepts	42
II.4.1. Définition du terme « Espace Public »	42
II.4.2. Définition du Jardin :	44
II.4.3. Définition du musée :	46
II.4.4. Type de Musées :	46

II.4.5.	Prestations du Musée à destination du Public :.....	46
II.4.6.	Définition de Muséalité :.....	46
II.4.7.	Enjeux du Musée :.....	47
II.4.8.	Définition de muséologie :.....	47
II.4.9.	Définition de muséographie :.....	47
II.5.	Rôle du Parc culturel et du Musée.....	49
II.5.1.	Rôle du Parc culturel.....	49
II.5.2.	Rôle du Musée.....	49
II.6.	Aspirations et Besoins des citoyens.....	50
II.6.1.	Déplacement et circulation.....	50
II.6.2.	Activités économiques et culturelle.....	50
II.6.3.	Relations sociales.....	50
II.6.4.	Satisfactions des besoins sensoriels et psychologiques.....	50
II.7.	Analyse thématique.....	51
II.7.1.	Exemple n°1 : Le Parc Galland –Parc de la liberté- à Alger.....	51
II.7.2.	Exemple n°2 : Le jardin Botanique de l’Hôtel El Djazair.....	53
II.7.3.	Exemple n°3 : Le Topkapı Kültür Parkı et son Musée Panorama.....	56
	1453 à Istanbul –Turquie-.....	56
II.1.	Conclusion.....	59
Chapitre III. Intervention et partie architecturale.....		60
III.1.	Partie programmatique.....	61
III.1.1.	Objectif du projet.....	61
III.1.2.	Pour qui ?.....	61
III.1.3.	Pourquoi ?.....	61
III.1.4.	A travers quoi (comment) ?.....	61
III.1.5.	Le programme.....	62
III.1.6.	Définition des activités des espaces.....	63
III.2.	Programmation du Parc Culturel.....	66
III.2.1.	Programme de base.....	66
III.2.2.	Programme spécifique.....	67
III.2.3.	Organigramme fonctionnel.....	68
III.2.4.	Organigramme spatial.....	69
III.3.	Programmation du Musée Panoramique.....	70
III.3.1.	Programme spécifique.....	71
III.3.2.	Organigramme fonctionnel.....	72

III.3.3. Organigramme spatial	73
III.4. Analyse du Périmètre d'intervention	74
III.4.1. Introduction.....	74
III.4.2. Situation géographique de la zone d'intervention.....	74
III.4.3. Superficie et statut :.....	75
III.4.4. Accessibilité et flux.....	76
III.4.5. Environnement immédiat.....	77
III.4.6. Visibilité/lisibilité.....	78
III.4.7. Morphologie du terrain.....	79
III.4.8. Synthèse	80
III.5. Partie Architecturale.....	81
III.5.1. Introduction.....	81
III.5.2. Genèse du Projet.....	84
Chapitre IV. Critique.....	Erreur ! Signet non défini.
Conclusion générale	97
Annexe	99
Glossaire	100
Liste des acronymes :	105
Liste des Abréviations :	105
Bibliographie	106

Table des illustrations

Figures

Figure 1. Représentation miniature de la Citadelle	16
Figure 2 - Carte d'Alger tiré de la Revue Cosmographie de Levant, dessinée par Sébastien Münster en 1550 (Reproduite plus 20 exemplaires en plusieurs langues entre le XVI et le XVII ^e siècle).....	17
Figure 3 - La Casbah au XVII ^e siècle.....	19
Figure 4 - Situation géographique de la Citadelle d'Alger.....	21
Figure 5- Vue aérienne de la Citadelle d'Alger de ses abords.....	23
Figure 6 - Abords de la Citadelle d'Alger.....	23
Figure 7 - Délimitation Administrative de la Casbah	24
Figure 8 - Situation géographique de la zone d'étude.	24
Figure 9- Carte de délimitation de la zone d'étude et de son accessibilité	25
Figure 10 - Carte topographique et profil du terrain de la Casbah.....	25
Figure 11- Plan de voirie tracé et de Circulation de la zone d'étude zone d'étude. (agr. dans annexe)	30
Figure 12 - Carte des sous-systèmes viaires de la zone d'étude.....	31
Figure 13 - Carte et photos des espaces libres de notre zone étude.	33
Figure 14- Carte des Equipements dans la zone de la Citadelle et de ses Abords.	35
Figure 15. Une des cours du Palais Généralife à Grenade -Espagne-	45
Figure 16. Situation géographique de du Parc.....	51
Figure 17 - Situation géographique du terrain d'intervention	74
Figure 18 - Carte d'accessibilité et des flux actuelle de la zone d'intervention	76
Figure 19 - Carte de l'environnement immédiat du terrain d'intervention et photo de l'habitat collectif et des équipements administratifs.	77
Figure 20 - Carte de visibilité et lisibilité du terrain	78
Figure 21 - Carte topographique du terrain d'intervention.....	79
Figure 22. Carte topographique de l'Aire d'intervention	79
Figure 23 - Carte des recommandations pour le Projet d'intervention.....	80
Figure 24. Carte d'accessibilité projetée sur le terrain.....	85
Figure 25- Carte récapitulative des actions à mener et des fonctions à projeter	89
Figure 26- Plan de voirie tracé et de Circulation de la zone d'étude zone d'étude.	99

Tableaux

Tableau 1 - Recensement et pré recensement de la population des secteurs du plan de sauvegarde de la Casbah selon le RGPH en 2007 et 2008.	26
Tableau 2 – Tableau surfacique du parc culturel.....	67
Tableau 3 – Tableau surfacique du musée panoramique.....	71

« Il vaut mieux être vaguement dans le vrai que franchement dans l'erreur »

Warren BUFFET

Chapitre I. Objet de la Recherche

I.1. Introduction générale

Le patrimoine, dans toutes ses perceptions, forme la base du développement de chaque société. Il représente l'identité du territoire et de la société, qui constitue le passé et le futur d'un pays. L'image du patrimoine bâti civil ou militaire est plus expressive, du fait qu'elle est inscrite dans le territoire, dans le paysage et dans la mémoire collective sociale. C'est une véritable richesse à protéger et à préserver.

Ce genre de patrimoine est vulnérable à de multiples facteurs naturels et humains, mais la négligence de bien connaître ce dernier ainsi que son importance est le facteur le plus néfaste. La négligence et le délaissement des abords des monuments est l'une des causes, pour laquelle les monuments historiques risquent de perdre leurs valeurs et leurs importances vis-à-vis de la société. A partir du XX^es, un intérêt singulier pour ces espaces particuliers était né dans le but de protéger la notion de visibilité des sites historiques et de l'harmonie architecturale entre le monument en question et ses abords. A travers le nouveau regard qu'apporte la réflexion basée sur la conservation d'un cadre bâti, présenté comme une image à part, le paysage urbain est transformé et rendu plus significatif et représentatif.

Comme toute forme tangible existante dans l'environnement, le patrimoine bâti, est en relation étroite avec son entourage immédiat ainsi que ses éléments. Cette interaction peut être traduite à travers plusieurs caractéristiques basées sur l'intégration, la visibilité, la lisibilité et l'accessibilité (le perceptif, le mémoriel et le paysager).

Les abords sont l'environnement immédiat des monuments historiques qui ne peuvent être perçus hors de leur cadre spatial et esthétique. Cela dit, la singularité de ce patrimoine, témoignant de la mémoire collective d'une société harmonieuse, les abords acquièrent une contribution mémorielle dans le déroulement du projet de mise en scène paysagère, en mettant en évidence la valeur identitaire significative des monuments. A partir de là, nous pouvons dire qu'une mauvaise diffusion de la connaissance et parfois une absence totale de cette dernière, vis-à-vis de l'importance de la valeur des abords, peut influencer d'une manière néfaste sur l'appréciation du patrimoine bâti.

L'Algérie est comptée parmi les pays les plus riches en question de diversité culturelle, du fait qu'elle soit un véritable berceau de civilisations. Elle témoigne de leurs passages à travers un ensemble d'empreintes et de lègues laissés par ces derniers, constituant un large ensemble patrimonial. Cependant, à travers le temps, ce patrimoine se retrouve dans un état pitoyable, perdant ainsi son enchantement et sa valeur.

Les raisons de ce désarroi peuvent être politiques, économiques, culturelles mais aussi éducatives ou de sensibilisation. Mais la cause qui a détruit le plus le patrimoine algérien est bien celle de l'indifférence et la négligence envers la connaissance, de la politique algérienne et sa société envers la vraie valeur patrimoniale de ces lieux. Il y a plusieurs explications à cette cause et qui s'articulent sur son existence du point de vue symbolique et significatif de ce genre de patrimoine, mais la plus importante est celle de la méconnaissance de la valeur perceptive et d'intégration des abords avec celle de ce patrimoine.

Le présent travail tentera d'établir les arguments nécessaires prouvant l'importance qu'on doit donner aux abords, afin de mettre en valeur les monuments historiques inscrit dans un territoire défini.

Cette recherche essayera de donner un cadre théorique favorable à la connaissance de cette valeur, qui subsiste nécessairement dans l'espace abritant le monument avec ses abords. Et cela, en accordant une importance particulière au lien indissociable et symbolique entre la réalité fort significative du patrimoine, civil soit-il ou militaire, et l'environnement immédiat que constituent ses abords. Ce qui peut servir comme base pour reconnaître l'importance des abords du patrimoine en Algérie.

Méthodologie de la Réflexion

Pour avoir un bon et logique déroulement de cette réflexion, nous avons opté pour une méthode se basant sur trois (3) grandes parties complémentaires et hiérarchiques :

1. ***La Première Partie*** : sera une partie de découverte théorique où l'en soulèvera la question du Patrimoine bâti en Algérie et ses abords, d'une manière générale, puis dans la Médina de la métropole algéroise « la casbah » et plus précisément « la Citadelle d'Alger », dans un cadre théorique restreint à la thématique et au problème posé.

Cette partie contiendra une analyse qui touchera la globalité des aspects historique, culturelle, urbanistique et architecturale de la zone d'étude qu'est la Citadelle d'Alger, afin de pouvoir tirer les constats et les conclusions convenables et répondre correctement à la problématique dégagée.

2. ***La Seconde Partie*** : prend les constats et les conclusions, fait à partir de l'analyse de périmètre de notre cas d'étude dans la première partie de la recherche, pour dégager les éventuelles hypothèses et propositions pouvons répondre et résoudre la problématique de la Mise en Valeur du Patrimoine Bâti, qu'est la Citadelle d'Alger à travers ses abords ; Et choisir le scénario le plus adéquat pour y parvenir.

Nous développerons ensuite ce scénario sur le plan thématique, programmatique, architectural et paysager.

3. ***La troisième Partie*** : présentera l'aspect critique de notre réflexion et mettra en évidence les lacunes et les questions qui resterons en suspension vis-à-vis de la problématique de la Mise en Valeur du Patrimoine Bâti des monuments et des sites historiques en Algérie mais aussi dans le monde, en s'appuyant sur d'autres exemples et cas d'étude locaux et étrangers.

Pour avoir une meilleure idée sur l'enchaînement de notre travail et l'objectif de chaque chapitre, nous proposons la démarche suivante :

Démarche de la Réflexion

Comme mentionné dans la Méthodologie, le travail se divise en trois (3) parties :

1. La **Première partie** se composera d'un **Chapitre**, qui s'intitulera « **Objet de la Recherche** », composé d'une *introduction*, dans laquelle nous mettrons l'accent sur l'indissociabilité entre le patrimoine bâti –représenté par les monuments et les sites historiques- et leurs abords –représentant leur environnement immédiat-. Nous tenterons de formuler ensuite, une *problématique générale* posant le problème de la Mise en Valeur du patrimoine en Algérie globalement et dans l'ancienne médina d'Alger spécialement en invoquant la diversité des tissus urbains dans la casbah – entre civil et militaire- et le problème d'intégration du tissu historique militaire de la Citadelle d'Alger avec ses abords et son environnement immédiat urbain.

En dernier lieu, nous ferons une analyse des aspects urbains de notre zone d'étude, afin de ressortir la *problématique Spécifique* réelle de ce périmètre et tenter d'y remédier par la suite.

2. La **deuxième Partie** est composée quant à elle, de **deux (2) Chapitres** qui se complètent :

- ✓ **Le Premier Chapitre « Choix du Thème et Partie Théorique »**, dans cette partie, nous donnerons la définition des concepts du scénario adéquat à notre intervention par rapport à la problématique émise au-dessus ; Nous essayerons de présenter des définitions suivant les organismes concernés et nous donnerons les caractéristiques et constitutions de chaque concept.

Nous mettrons ensuite, en évidence les différents acteurs et animateurs de ce scénario, et nous traiterons aussi quelques exemples, faire une comparaison et tirer les potentialités de chacun d'eux afin d'alimenter notre réflexion.

- ✓ **Le deuxième Chapitre « Intervention et Partie Architecturale »** se divise quant à lui en trois (3) parties essentielles :
 - **Partie Programmatique**, qui tentera de définir les espaces et les fonctions nécessaires qui répondent au mieux aux attentes de notre réflexion et notre projet proposé.
 - **Analyse de l'aire d'intervention**, nous essayerons à travers cette analyse de dégager les contraintes et les potentialités de notre assiette afin de donner les recommandations adéquates pour une bonne intervention.
 - **Partie Architecturale**, nous tenterons de concrétiser l'idée du scénario choisi, la rendre tangible à partir d'une assise référentielle de conception composée de trois (3) sous-espaces de référence : le contexte (le lieu d'intervention), le programme architectural et les références stylistiques.

- 3. La troisième et dernière Partie**, et composée d'*un Chapitre critique*, où il mettra en question les lacunes et les défaillances de la manière dont le Patrimoine Bâti et ses abords sont considérés et sont protégés tout en s'appuyant sur des exemples nationaux et internationaux.

I.2. Problématique Générale

Pour des raisons nostalgiques, de valeurs patrimoniales et de qualité de vie qui se développent autour du trio : culture, société et économie, dans la ville d'une manière générale et dans la médina particulièrement, il y a aujourd'hui un intérêt sur ces valeurs pour reconstruire l'image de la ville sur le plan national et international. Ce sont en quelques sortes ces raisons qui motivent les autorités ; Et l'évolution urbaine d'une ville, d'une médina, d'un tissu urbain ou militaire, entre passé et présent, est la façon dont le « artefact¹ » influence sur son devenir.

La Médina d'Alger est l'une des illustrations tangibles de ce développement urbain, et plus précisément, le quartier de la Casbah qui demeure un exemple concret d'un riche Patrimoine bâti muni d'une architecture et d'un urbanisme exceptionnels et mixtes (civil et militaire). Cela dit, ça n'empêche pas le fait que ce dernier subisse une marginalisation spatiale et une rupture du tissu ancien avec le nouveau et cela présenté par l'exemple concret du rejet du tissu historique militaire par rapport à son environnement immédiat et la négligence de ses abords, contribuant à ce que la vieille Médina devienne un véritable « enclos » au sein de la Métropole Algéroise.

Il est donc nécessaire de repenser son intégration en tant qu'entité urbaine compétitive en utilisant au mieux ses potentialités, tout en sauvegardant son caractère urbanistique et architectural original ainsi que sa vocation socio-culturelle².

Il faut alors que l'ensemble de la Casbah forme une unité, un ensemble cohérent pour que son insertion par rapport à son environnement immédiat soit perceptible. D'autant plus qu'il faut revaloriser ce patrimoine, en intégrant le tissu urbain des maisons traditionnelles de la Casbah à celui du tissu militaire (avec son architecture) qui domine le sommet du quartier. Or nous remarquons qu'il y a une rupture entre ses deux dernières, de par son accessibilité mais aussi par ses fonctions et son attractivité économique, sociale et touristique.

Ce qui nous ramène alors à nous pencher vers l'étude de la mise en valeur du patrimoine bâti du tissu historique militaire de la citadelle d'Alger et de son intégration, en prêtant une attention et un intérêt visible à ses abords et son environnement immédiat.

Et pour pouvoir le valoriser, il est nécessaire de comprendre ce tissu, ou du moins de comprendre l'esprit dans lequel il a été créé. De ce fait, nous devons nous intéresser à ce patrimoine bâti, à son architecture mais aussi aux abords de ce dernier et ses valeurs respectives.

¹ Structure ou phénomène d'origine artificielle ou accidentelle qui altère une expérience ou un examen portant sur un phénomène naturel.

² Mise en conformité de l'étude du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé – LA CASBAH D'ALGER, p12. (Document Word)

I.2.1. Aperçu historique du tissu militaire de la Medina:

La Médina d'Alger fut à plusieurs reprises depuis sa création, l'objet d'attaques de la part des pays étrangers. Les documents trouvés ne laissent pas beaucoup d'informations sur la disposition des défenses militaires dans les périodes phénicienne, romaine et berbère mis à part quelques cartes. Par contre, dans la période ottomane et coloniale, on y trouve dans les archives une documentation assez importante de cartes, de descriptions et de rapports de consules, d'espions, de captifs et de voyageurs venus à Alger.

Nous savons à travers les écrits que les pays voisins maghrébins tentèrent quelques invasions, Hafsides à l'Est et Mérinides à l'Ouest durant la période médiévale. Mais les approches les plus violentes firent durant les temps modernes par les pays Européens. Toutes les conquêtes dirigées contre Alger avaient pour fin de démolir une forteresse qui nuisait énormément aux nations chrétiennes, et d'effacer la présence ottomane dans le bassin occidental de la Méditerranée. Et l'Espagne en tant que puissance dominante de la région était plus déterminée que les autres puissances à atteindre cet objectif ; vient après ça, la France, l'Angleterre et les coalitions d'autres pays de l'Europe. Mais cause perdue car leurs expéditions étaient toutes vouées à l'échec, jusqu'à l'invasion des forces françaises suite à l'incident du coup d'éventail en 1830.

I.2.2. Les défenses d'Alger :

A- *Période Ottomane :*

Si la situation géographique d'Alger lui permettait une position de défense considérable par sa construction au bord de la montagne, elle s'est très tôt munie de remparts plus ou moins efficaces. Selon les données, Firmus, chef berbère, a déjà détruits ses murailles au IV^es. Un siècle après, et sous la domination des vandales la ville se trouva démunie de défenses.

Elle devait rester ainsi jusqu'à l'arrivée des Zirides au X^e siècle pour la rebâtir. Selon El Bekri³, les habitants de la ville devaient se réfugier sur l'île qui faisait face, lorsque le danger de l'ennemi se faisait sentir. Par la suite, les citadins eurent à soutenir avec triomphe différents blocus sous le règne des Hafsides, Mérinides et Zianides aux XIII^e, XIV^e et XV^es. La ville se pourvut même d'une citadelle⁴ « Casbah » construite sur les hauteurs du quartier actuel de Sidi Ramdan, à la fin du X^e siècle.

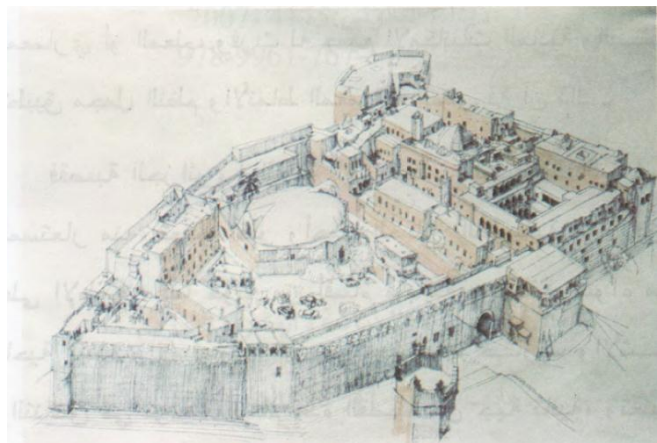


Figure 1. Représentation miniature de la Citadelle

³ El Bekri Abou Oubeïd, Kitab Al Masalik. Description de l'Afrique septentrionale, trad. De Slan, Paris, Maisonneuve, 1965.

⁴ Citadelle : une partie de ville fortifiée, forteresse pouvant faire office de prison d'état. Les fortifications peuvent éventuellement se limiter à un château fort ou bien un palais. (Wikipédia)

A partir du XVI^{es}, la Reconquista Espagnole touche le long des côtes nord-africaines et la majorité des villes côtières consolident leurs systèmes défensifs.

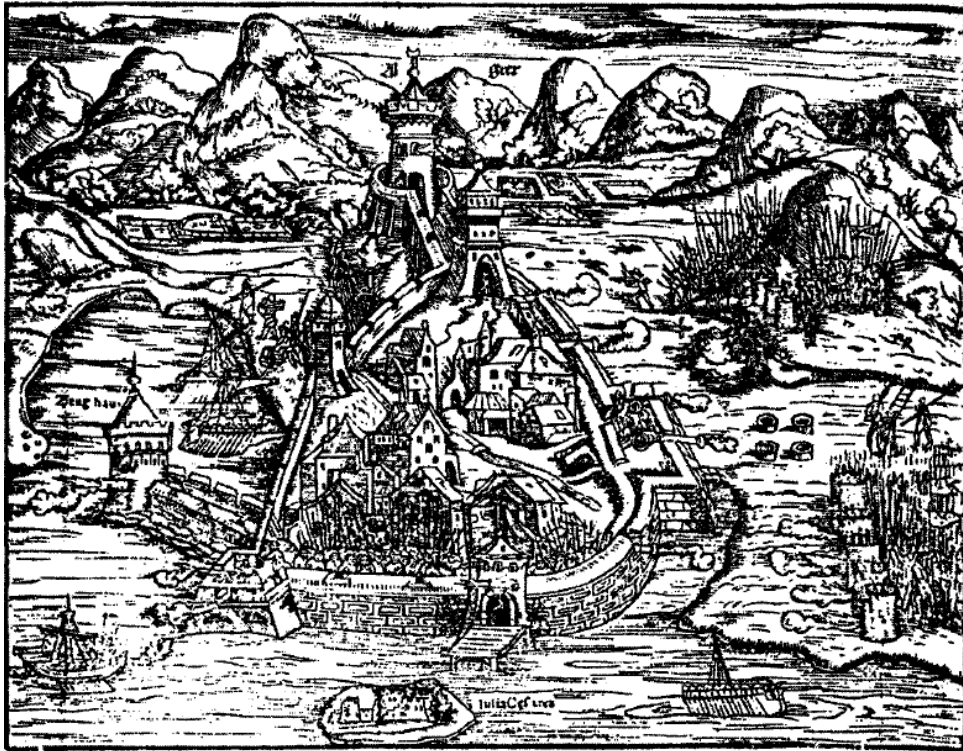


Figure 2 - Carte d'Alger tiré de la Revue Cosmographie de Levant, dessinée par Sébastien Münster en 1550 (Reproduite plus 20 exemplaires en plusieurs langues entre le XVI et le XVII^e siècle)

On estime, à travers les informations requises, que Kheir-ed-Dine Barberousse fut celui qui mettra au point la défense d'Alger après l'expédition de 1518. Une lettre envoyée d'Alger en 1533 par un espion nous donne une idée sur les défenses de la ville qui sont axées principalement sur la côte par où venait le danger⁵.

La ville était essentiellement étendue entre les limites des remparts construits au début du XVI^{es} pour assurer mieux sa couverture défensive.

Vers la mer, la médina ne fut protégée pendant un temps considérable que par quelques petites batteries, après des fortifications importantes ont été mises en œuvre à l'entrée du port.

B- Période coloniale

Dès que la ville d'Alger fut conquise par les forces françaises, on voulut modifier son système défensif et lui attribuer une nouvelle fortification militaire et de ce fait, transformer celle laissée par les ottomans car jugée incapable de résister d'elle-même aux attaques extérieures des pays européens. En 1839, le responsable chargé de guerre prit la décision d'orienter la muraille vers le côté nord au-delà du fort des 24 Heures et au sud jusqu'au fort de Ban Azzoun. Les réalisations défensives et ses annexes

⁵ ALGER : Histoire et Patrimoine, Abderrahmane KHELIFA, Edition ANEP, Octobre 2010, p145.

s'étendirent sur une surface égale à 55 ha, alors que la ville augmentait sa superficie de près de 22 ha, ce qui nous fait une nouvelle muraille qui ceinture 118 ha au lieu de 41 ha précédemment. Le port se doterait de systèmes défensifs autres que celui qui existait avant ; tout un complexe de forts serait détaché car les autorités françaises de l'époque refusaient l'idée que la Méditerranée puisse appartenir aux anglais tel Malte et Gibraltar. A partir de là, le lieutenant-colonel Guyot pouvait déclarer :

« Il est temps d'envisager la défense d'Alger sous le jour nouveau qui éclaire et de lui imprimer in caractère permanent de grandeur et de force qui manifeste à l'époque que la volonté de la France, en faisant d'Alger une place imprenable, est que l'Algérie soit à jamais province française. »⁶

I.2.3. La citadelle « Casbah »

Nous allons nous intéresser maintenant plus profondément à La forteresse tant admirée par les habitants de la médina mais aussi par les voyageurs et les captifs qui ont séjourné là-bas, et c'est bien sur la Citadelle d'Alger (Casbah).

Qui, selon Sakina Missoum⁷, la Casbah se définit en tant que « *Forteresse d'une ville où se concentre le pouvoir politique. Elle peut être contigüe ou à l'intérieur de la ville* ».

Nul ne peut ignorer la place stratégique qu'occupait la Citadelle au sein de la ville. Implantée sur une colline dominant toute la baie, et ceinturée par ses imposantes fortifications. Elle conserve quelques pages de l'histoire algéroise et ainsi elle sauvegarde l'empreinte du passé glorieux qu'elle a pu avoir. Les études et recherches établies sur cette dernière permettra de lever le voile sur son passé souvent méconnu.

Pour revenir à l'histoire de sa création, nous devons nous pencher sur l'Alger médiéval, qui selon quelques données, disposait d'une citadelle tout près de la mosquée de Sidi Ramdan établi à près de 300m en contrebas de la nouvelle Casbah. Elle a dû être construite à l'époque de Bologhine au X^es.

L'édification de la nouvelle forteresse se pliait aux attentes du nouveau rôle de bastion de l'islam acquis au début du XVI^es, mais aussi aux nouvelles populations qui affluait de l'empire ottoman et de la péninsule ibérique. Elle était considérée tel le symbole d'El Djazaïr-el-Mahroussa dont elle a donné son nom à l'ancienne ville. A caractère militaire, elle fut édifée sur le point le plus haut de la ville, 118m, pour des besoins défensifs uniquement. L'ensemble de la citadelle avec l'enceinte de ses remparts occupaient environ 1.3ha de surface qui surplombe la mer par sa situation et son retranchement.

C'est en 1516 précisément que s'élèvent les premières nouvelles fortifications de la citadelle par Arouj et dont les travaux ne furent achevés qu'en 1590 et, jusqu'au XIX^es, la Skiffa, la salle du Diwan⁸, la poudrière et l'ancienne mosquée viennent se greffer graduellement à l'ensemble. Dès cette époque, la citadelle était rattachée morphologiquement à la médina dont les plus hautes demeures s'accrochaient à ses remparts, et avec qui elle maintenait cependant une relation de pouvoir : seuls les janissaires, les membres de l'administration et certaines délégations étaient autorisées à rentrer à l'intérieur par la Skiffa, son unique accès.

⁶ ALGER : Histoire et Patrimoine, Abderrahmane KHELIFA, Edition ANEP, Octobre 2010, p153.

⁷ Sakina Missoum : auteur du livre « Alger à l'époque ottomane, la médina et la maison traditionnelle », architecte de formation, consacre l'essentiel de ses recherches et publications à l'architecture et à l'urbanisme musulmans dans l'aire méditerranéenne.

⁸ Diwan : conseil militaire qui, composé exclusivement de janissaires, assiste le dey dans les affaires intérieures et extérieures du gouvernement de la Régence. Au début il se réunir à la Citadelle pour délibérer sur toutes les affaires à traiter avec le pacha et, plus tard, dans le palais du Dey appelé Dar-Imara, Dar al-Sultan ou al-Djanina.

En 1817, le Dey d'Alger Ali Khodja, installa son palais ainsi que son siège de gouvernement au sein de la forteresse. Cette dernière, outre les fonctions militaires et politiques qu'elle endossait déjà, s'amplifie d'une autre fonction, palatiale cette fois, et qui lui valut de lourdes transformations architecturales dont aussi la construction de la nouvelle mosquée.

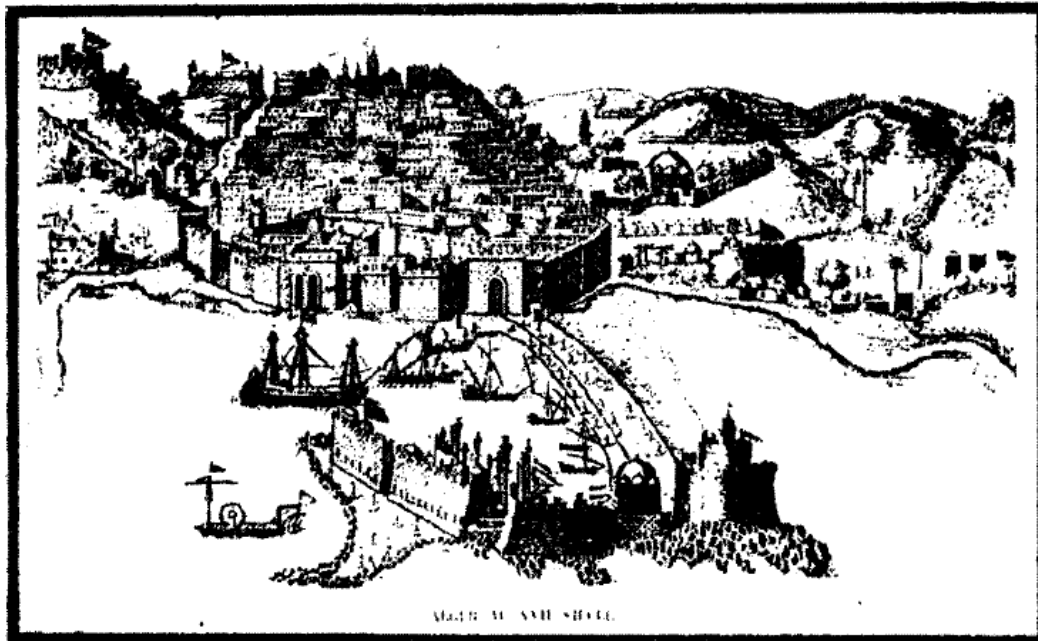


Figure 3 - La Casbah au XVII^e siècle

La relation de pouvoir entre la citadelle et la ville devait se durcir avec l'arrivée des français en Algérie en 1830. Ces derniers s'assurèrent avant tout, la maîtrise des anciens lieux de force et le contrôle que la médina ; désormais complètement étrangère à ce qui se passait derrière l'épaisseur de la muraille de la citadelle, devenue caserne française. Cette étape valut construction d'importantes modifications et annexes, avec irrespect et désintégration totale du bâti. Au niveau urbain, la nécessité de contrôler la ville devait entraîner la rupture définitive dès 1844. Dans un souci d'intervention armée rapide, la ville fut cernée de constructions militaires, prolongées par des voies d'accès rapide telles que le boulevard de la victoire avec son front bâti dominant la cité, mais aussi l'avenue Mohamed Taleb, véritable saignée dans le tissu de la citadelle.

Ce n'est qu'à l'indépendance en 1962 que la citadelle, vidée de l'armée française, ouvrit sa porte à environ 173 familles qui prennent les lieux pour logements. Les dégradations et modifications occasionnées aux bâtiments au cours de cette résidence, furent cependant moins colossales que les interventions plus graves des français.

Une prise de conscience de la valeur historique et architecturale de la Citadelle, qui déjà classée en 1887, engendra les débuts des travaux de restauration et de réhabilitations vers 1968. Pourtant, les habitants qui y habitaient toujours, ne furent évacués définitivement qu'en 1975. Un atelier dit « l'Atelier Casbah » fût alors créé et chargé de l'étude morphologique et typologique de la médina ainsi que sa relation avec la Citadelle. En 1981, un projet de revalorisation de la Casbah d'Alger y fût réalisé en collaboration avec l'UNESCO⁹. Après, c'est l'atelier de restauration du Ministère de la Culture et du Tourisme qui a été chargé de la mise en valeur de la Citadelle.

⁹ UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education et les Sciences et de la Culture

C'est la période de sa dernière occupation par la régence turque qu'il a été question de restituer. C'est l'époque où la Forteresse offre une riche harmonie entre architecture et notre culture islamique.

D'une manière globale, la documentation existante sur la Casbah révèle que de bien nombreuses études ont été menées depuis que le premier intérêt a été manifesté par les décideurs politiques au cours des années 1970.

L'intérêt de celles-ci est d'exposer à la fois la nécessité de la sauvegarde, mais surtout les difficultés de toutes sortes quant à la problématique du centre historique comme Patrimoine et cadre bâti aux formes juridiques complexes des propriétés, et comme contenu social changeant à chaque grand événement.

Selon les acteurs concernés et impliqués dans la problématique de sauvegarde et de réhabilitation de la Citadelle, il ressort que l'expérience de trente années est marquée autant par des périodes de fermes intentions de lancement de programmes que par celles de remise en cause ou de blocages. Dans la préservation du patrimoine, « *l'Algérie montre, pour sa modeste expérience, tantôt des avancées notables, tantôt des reculs vertigineux et surprenants* ».

Néanmoins, l'état algérien a pu, par la création du Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur du secteur sauvegardé de la Casbah, rétablir une certaine régularité et un certain équilibre dans ses actions de sauvegarde vis-à-vis du quartier impliquant la forteresse... Cela dit, les actions menées restent insuffisantes par rapport à l'harmonie de toute la Casbah, ainsi que sa connectivité, mais aussi nous remarquons un total désintéressement et délaissement de ses abords ; De ce fait nous avons l'impression que le quartier est négligé mais aussi divisé et que le tout n'est pas cohérent, entre basse Casbah, haute Casbah et la Citadelle. Aussi faut-il poser la problématique de la mise en valeur du patrimoine bâti avec toute sa diversité urbanistique et architecturale tant civile que militaire.

Alors :

- comment peut-on remettre en valeur le patrimoine bâti de la médina et reconstituer une Casbah unifiée ?
- comment parvient-on à réintégrer chaque partie de cette dernière en un tout cohérent tout en préservant les caractéristiques de la basse et haute Casbah avec celle de la Citadelle, et par la même occasion, rompre la barrière physique que la Forteresse s'est imposée à elle-même en entraînant sa désintégration fonctionnelle par rapport à son environnement immédiat et ses abords au sein de la Casbah ?

I.3. Problématique spécifique

Considérée parmi les composantes les plus importantes de la Casbah, la Citadelle est un cas édifiant à plus d'un titre. Cette dernière renferme une série de vestiges porteurs de faits historiques marquants qui se sont déroulés dans cette forteresse, à l'image du « coup d'éventail », Mais aussi une symbolique pour tout le quartier de la Casbah.

I.3.1. Présentation de la Citadelle d'Alger :



Figure 4 - Situation géographique de la Citadelle d'Alger

La citadelle se situe au point culminant du triangle formant le quartier de la Casbah à l'Ouest de la baie d'Alger sur les pentes de la colline de Bouzaréah. Elle fut construite sur le sommet de la ville, 118m, pour des besoins défensifs uniquement.

Elle est classée Monument historique, avec un ensemble de bâtiments civils et militaires d'une superficie de 1.3 ha. A titre indicatif, les principaux composants de la Citadelle d'Alger étaient comme suit :

- Le Palais du Dey ;
- Le Palais des Beys ;
- Le Harem Ancien ;
- La Poudrière ;
- Les Casemates ;
- Le Pavillon d'été ;
- La Mosquée ancienne du dey et la Mosquée des janissaires ;
- Le Bain d'Agha ;
- La Dépendance du Palais du Dey
- Le Jardin d'été ;
- Le jardin d'hiver ;
- Le Parc d'Autruche.

La Citadelle a toujours rempli le rôle de défense qui lui a été attribué dès sa construction, et que par définition, elle représente :

« Un ouvrage fortifié indépendant servant autrefois de réduit pour la défense d'une place importante »¹⁰.

Elle se caractérisait par une Architecture Militaire qui elle, se définissait autant que :

« Architecture de fortification, art militaire de renforcer une position ou un lieu par des ouvrages de défenses en prévision de leur éventuelle attaque par ennemi hostile. Par extension, la fortification désigne ces ouvrages de défenses elle-même »¹¹.

Pendant, c'est cette caractéristique-là qui a fait que la forteresse soit maintenant marginalisée et en rupture avec le reste du quartier de la Casbah. Et bien que le Plan Permanent de Sauvegarde de la Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé « PPSMVSS » ait pris en charge la Citadelle et ait planifié une réhabilitation de ses bâtiments (Palais du Dey, le pavillon d'été, la poudrière, les deux mosquées, le quartier des janissaires ainsi que les batteries...) et une réaffectation de leurs fonctions, elle reste toujours en retrait par rapport à son entourage. Il n'y a pas de lien physique ni même social proprement dit entre elle et l'ensemble du tissu urbain qui l'environne.

Aussi, nous remarquons que cette zone est également confrontée à des difficultés croissantes d'intégration fonctionnelle, de négligence et de délaissement de ses abords entraînant des difficultés de lisibilité, de visibilité et d'accessibilité, ce qui cause la dévalorisation de ce patrimoine bâti et un manque de connectivité de cette dernière avec le reste de l'agglomération, que ce soit pour ses résidents que pour ses touristes. Et de ce fait, la forteresse renvoie une image de cité interdite et cela ne peut qu'accentuer sa dévalorisation.

Pour définir les enjeux de ces critères, il faut donc s'interroger sur les stratégies mises au point dans l'aménagement des abords de la citadelle et le développement de la Casbah ainsi que tous ses environs : l'amélioration de l'aspect fonctionnel qui doit être cohérent avec ces derniers. Il convient ainsi de distinguer les besoins et les pratiques des différents usagers fréquentant les lieux, car les solutions à trouver peuvent privilégier telle ou telle catégorie : habitants de la Casbah, commerçants et artisans venant y travailler, ou bien visiteurs nationaux ou touristes étrangers.¹²

¹⁰ Définition de la Citadelle selon le Dictionnaire Larousse.

¹¹ Définition de l'architecture Militaire selon Wikipédia

¹² Accessibilité des Médina, Guide d'orientation à l'intention des décideurs, Transitec, version définitive, septembre 2012

I.3.2. Analyse Urbaine de la Zone de la Citadelle d'Alger

I.3.2.1. Approche géographique :

a. Présentation de l'aire:

La sphère où se situe la citadelle d'Alger se trouve dans le « périmètre classé » de la Casbah qui elle, constitue le noyau historique du Grand Alger.

La citadelle située au point culminant du triangle formant le quartier de la Casbah à l'Ouest de la baie d'Alger sur les pentes de la colline de Bouzaréah. Elle fut construite sur le sommet de la ville, 118m, pour des besoins défensifs uniquement.



Figure 5- Vue aérienne de la Citadelle d'Alger de ses abords



Figure 6 - Abords de la Citadelle d'Alger¹³

¹³ Photos Personnelles Décembre 2014.

b. Délimitation de l'aire et Accessibilité:

La citadelle d'Alger se trouvant au sommet de la Casbah, est délimitée par le *Boulevard de la Victoire* à l'Est, le *Boulevard Mohammed Taleb* traversant le cœur de la forteresse et allant vers l'Ouest, *La caserne Ali Khodja* au Nord, et la *Rue Debbih Cherif* au Sud-ouest.

Nous pouvons accéder au périmètre d'intervention soit par la haute Casbah à travers le *boulevard de la Victoire*, sinon par le *boulevard de Mohamed Taleb*, ou bien la Rampe desservie à partir de la *Rue Debbih Cherif* qui se trouvant au dos de la Citadelle. (Voir Carte de délimitation et d'accessibilité)



Figure 7 - Délimitation Administrative de la Casbah



Figure 8 - Situation géographique de la zone d'étude¹⁴.

¹⁴ Source : Google Earth.



Figure 9- Carte de délimitation de la zone d'étude et de son accessibilité¹⁵

c. Topographie du site :

« La Casbah s'étend sur une surface d'environ 45 hectares. En y incluant la Citadelle, le petit périmètre, particulièrement concerné par les travaux de réhabilitation, se présente grossièrement en plan comme un triangle équilatéral de 800 m de côté environ. Le quartier est tout entier orienté vers le soleil levant; entre la partie basse à la côte 20 et le sommet que constitue la citadelle à la côte 120, la pente moyenne est de l'ordre de 15 %. Cependant, la partie haute le long de l'ancien rempart Nord est établie sur une crête quasi horizontale et les quartiers qui la bordent présentent des pentes beaucoup plus prononcées jusqu'à 40 %. »¹⁶

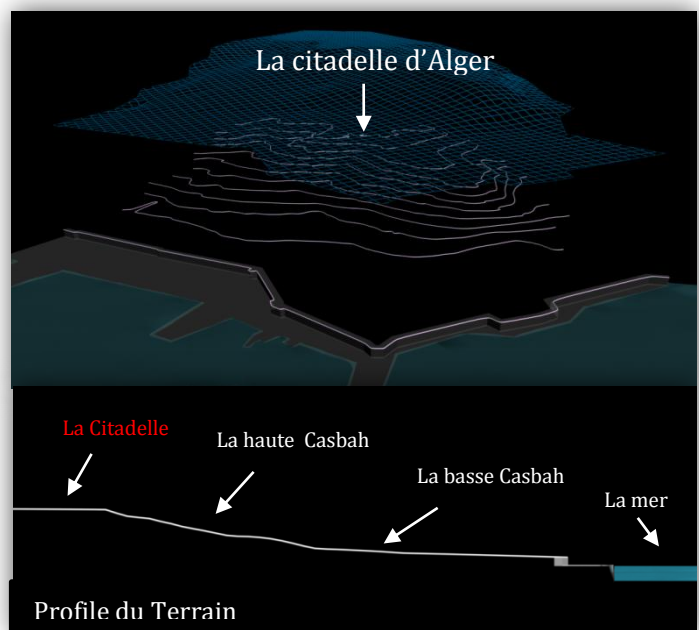


Figure 10 - Carte topographique et profil du terrain de la Casbah

- ✓ Le terrain est relativement plat dans la partie basse du quartier de la marine avec une pente douce.

¹⁵ Source : BET chargé du projet de la réhabilitation de la citadelle d'Alger, architecte Nabila BOUTIRA, Mars 2015.

¹⁶ D.V. Barbier, G. Filliat, J. Gontarczyk, O.J. Lengyel, A. de Ravignan, Rapport de mission d'assistance préparatoire – Revalorisation de la Casbah d'Alger- Algérie, No de Série : FMR/CC/CH/78/259 (UNDP), 27 déc. 1978. Paris, p.4.

- ✓ La basse Casbah actuelle se caractérise elle, par une pente moyenne ; contrairement à la haute Casbah qui elle, est caractérisée par une forte pente ; vient après la Citadelle au sommet du quartier, mais que son terrain est relativement plat.

I.3.2.2. Aperçu Social :

Pour évaluer le volume de la population actuelle nous nous sommes référés aux sources suivantes :

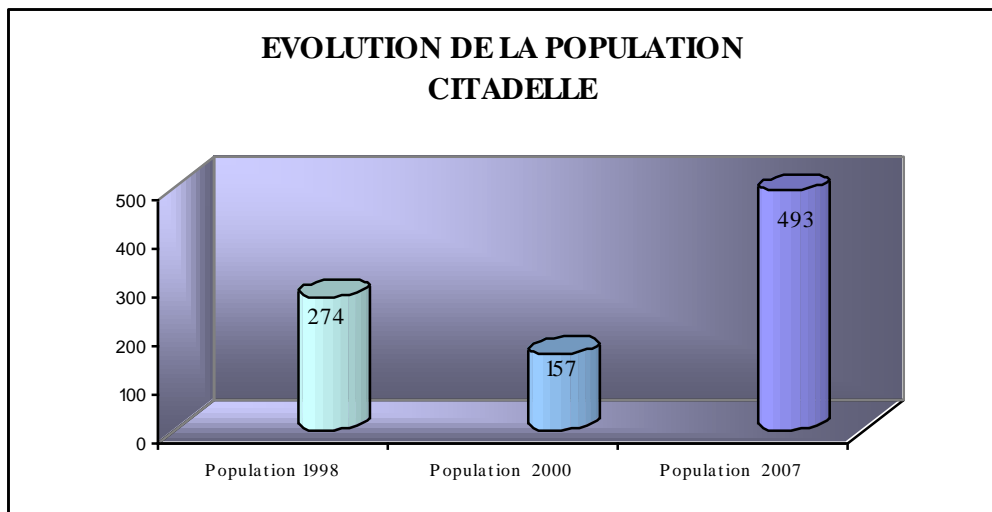
- La première source est l'étude sur les projections de population prévues pour la commune de la Casbah et réalisée par l'Office National des Statistiques (O N S), Annuaire statistique de la Wilaya d'Alger.
- La seconde est la brève monographie de la wilaya d'Alger.
- Enfin, l'analyse des indices démographiques enregistrés annuellement par les services de l'APC de la Casbah (naissances, mortalités, nuptialités, arrivées, départs).

Secteurs		Population 1998	Population 2007	Population 2008	Taux d'accroissement
1	Citadelle	274	292	493	0,70
2	Sidi Ramdane	1590	1712	2449	0,81
3	Lalahoum	1405	1514	1149	0,79
4	Amar Ali	13630	14694	8187	0,84
5	Mer Rouge	5188	5593	5009	0,83
6	Souk El Djemaa	5122	5518	3949	0,82
7	Amar El Kama	5930	6399	8135	0,84
8	Port et la Marine	4240	4573	5273	0,83
9	Zone de Protection	8523	9196	9196	0,84
Total		45 902	49 491	43840	43840

Tableau 1 - Recensement et pré recensement de la population des secteurs du plan de sauvegarde de la Casbah selon le RGPH¹⁷ en 2007 et 2008.¹⁸

¹⁷ RGPH : Le recensement général de la population et de l'habitat, Algérie.

¹⁸ Rapport de présentation du Plan Permanent de Sauvegarde et de la Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé, Phase II, Décembre 2007.



A la lecture de ces données, le constat est que durant cette période, l'évolution démographique par secteur géographique composant l'aire du plan de sauvegarde, a enregistré des taux faibles et homogènes sur l'ensemble. En ce qui concerne l'occupation de l'espace, les secteurs du centre sont eux qui regroupent le plus grand nombre d'habitants, à l'image du quartier Ali Amar qui est le plus dense avec 29,69 % des habitants. A l'opposé, et ce qui nous intéresse particulièrement, la Citadelle est le secteur le moins peuplé avec 0,59 % du total.

I.3.2.3. Lecture Morphologique:

a. Présentation de l'analyse

- **Définition de la morphologie urbaine**

Selon *Maouia Saidouni* dans son livre « Elément d'introduction à l'urbanisme », la morphologie urbaine est :

« Un terme emprunte par les architectes urbanistes aux géographes ; des auteurs italiens l'on utilise dès la fin des années 1950 pour désigner une science dont l'objectif est la forme physique et spatiale de la ville son but premier est l'inventaire et le classement des formes urbaines pour une meilleure maîtrise du projet urbain. »

Du moment où l'analyse morphologique prend en considération la forme physique et spatiale de la ville, nous l'avons donc fondée sur une description de tissu urbain. Mais avant de faire une description du tissu urbain de la zone d'intervention, il faut connaître ce qu'est un tissu urbain et quels sont les éléments à décrire dans ce tissu ? Donc par définition :

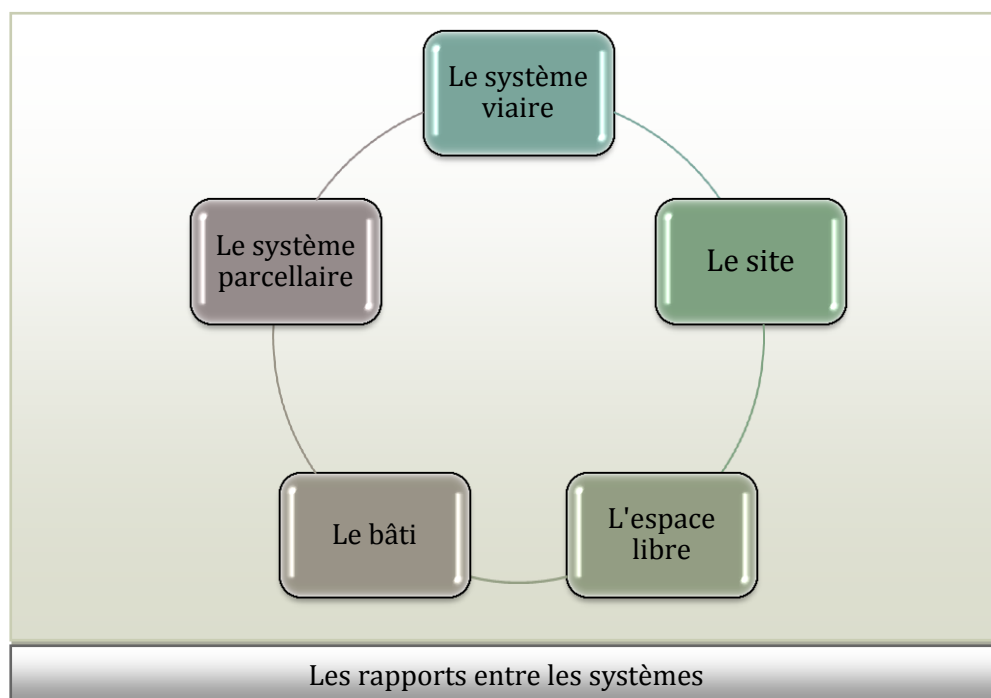
Tissu urbain : un ensemble de système complexe constitué des éléments en interaction organisé pour un but et une fonction précise.

Les éléments physiques constitutifs sont :

- ✓ réseau viaire ;
- ✓ Le parcellaire ;
- ✓ le bâti ;
- ✓ l'espace libre ;
- ✓ le site.

- **Les systèmes de tissu urbain**

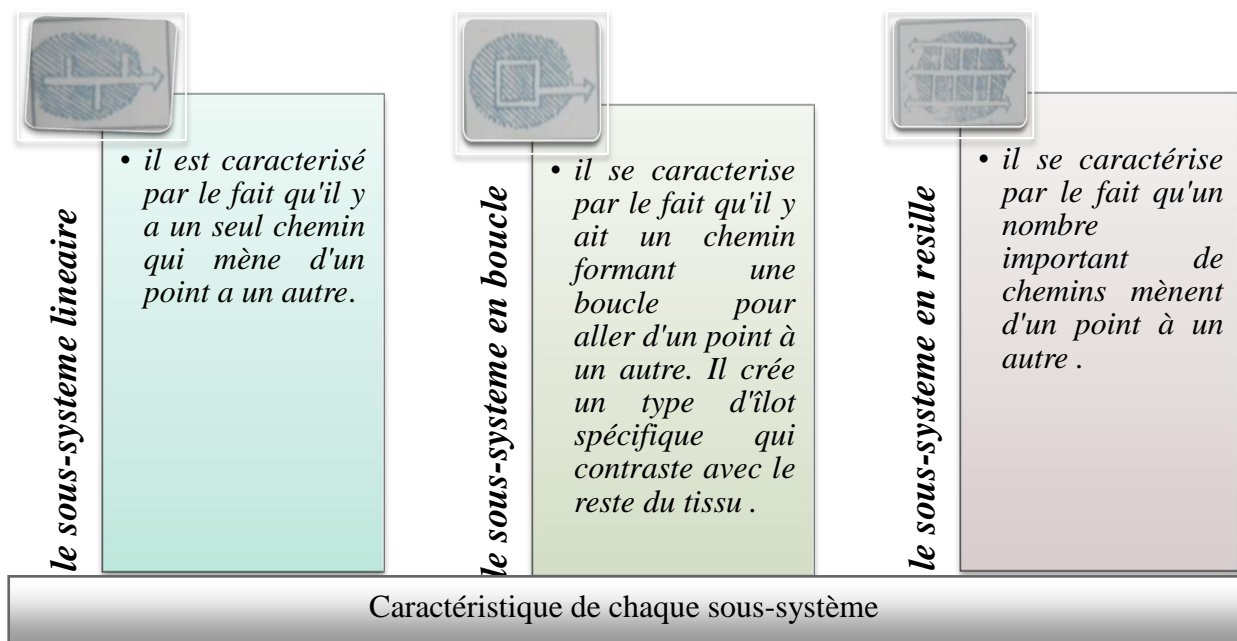
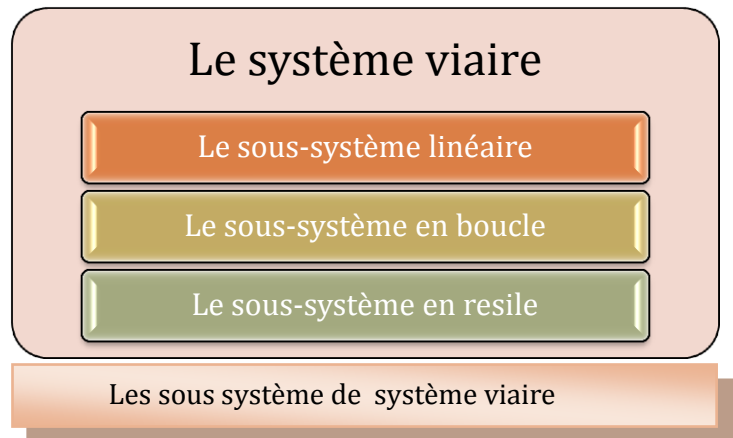
Pour comprendre le rôle de chaque élément de tissu urbain il faut décomposer ce dernier en système ; puis le composer pour voir l'interaction entre les différents systèmes et le mode d'organisation des éléments entre eux.



b. Analyse du système viaire de la zone d'étude

• **Le système viaire :**

Le système viaire est le système de liaison de l'espace, il est constitué par l'ensemble des circulations de fonction d'importance variable ; le réseau est destiné à délimiter les parcelles donc à relier entre les différentes parties du territoire. Analyser le système viaire, c'est analyser les sous-systèmes élémentaires de ce système.



• **Analyse du Système Viaire de la zone d'étude de la Citadelle :**

Pour notre cas d'étude, le réseau de voirie n'a pas changé depuis l'intervention française lors de la colonisation.

Les *boulevards de la Victoire* et celui de *Taleb Mohammed* constituent les voies les plus importantes, permettant ainsi l'accès à la Citadelle mais aussi assurant la liaison entre cette dernière et ses abords. Nous pouvons aussi parvenir à notre zone d'intervention par la *Rue Debbih Cherif* et la *Rampe Hassane Rabah*.

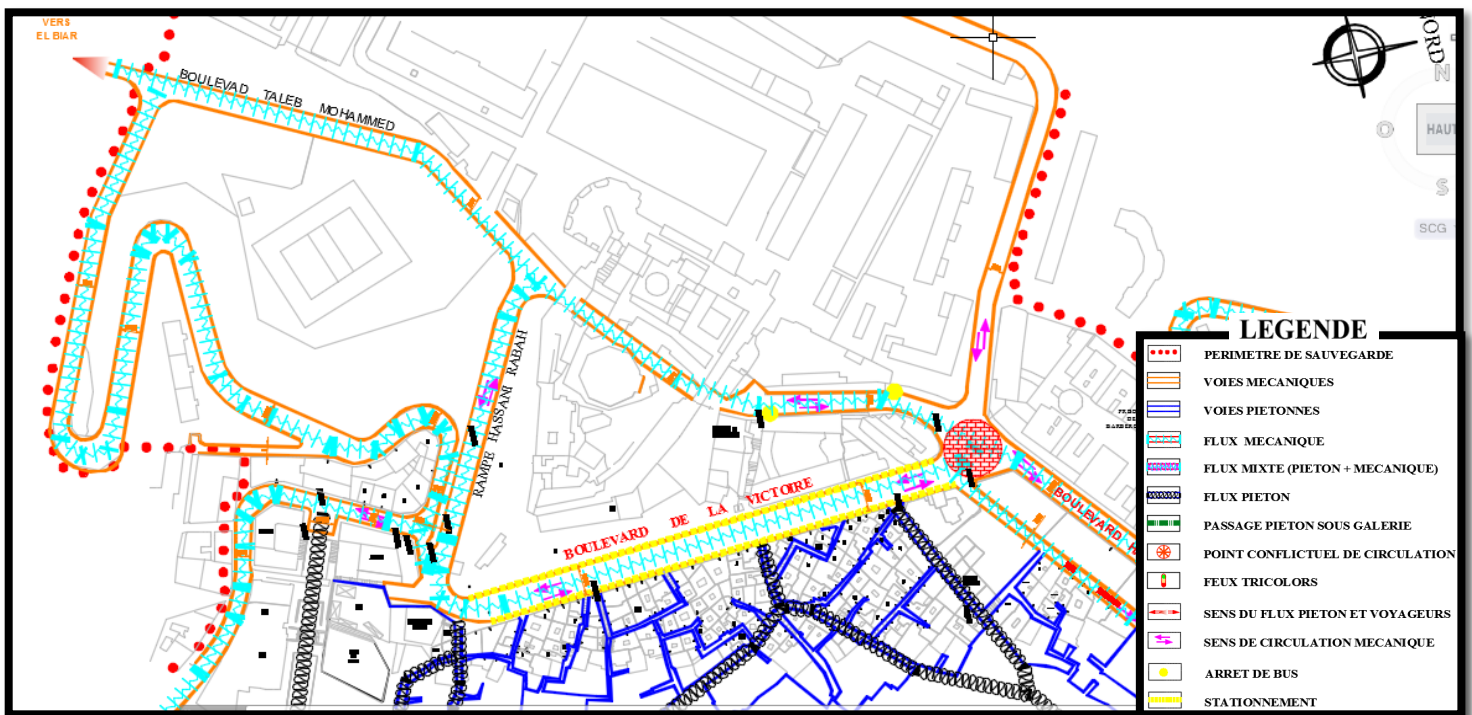


Figure 11- Plan de voirie tracé et de Circulation de la zone d'étude zone d'étude. (agr. dans annexe)¹⁹

¹⁹ PPMSVSS Casbah, phase III support numérique auto CAD.

- *Décomposition du système viaire en sous-système*

Pour la zone d'intervention, on distingue la présence des deux sous-systèmes. Ils sont comme suit :

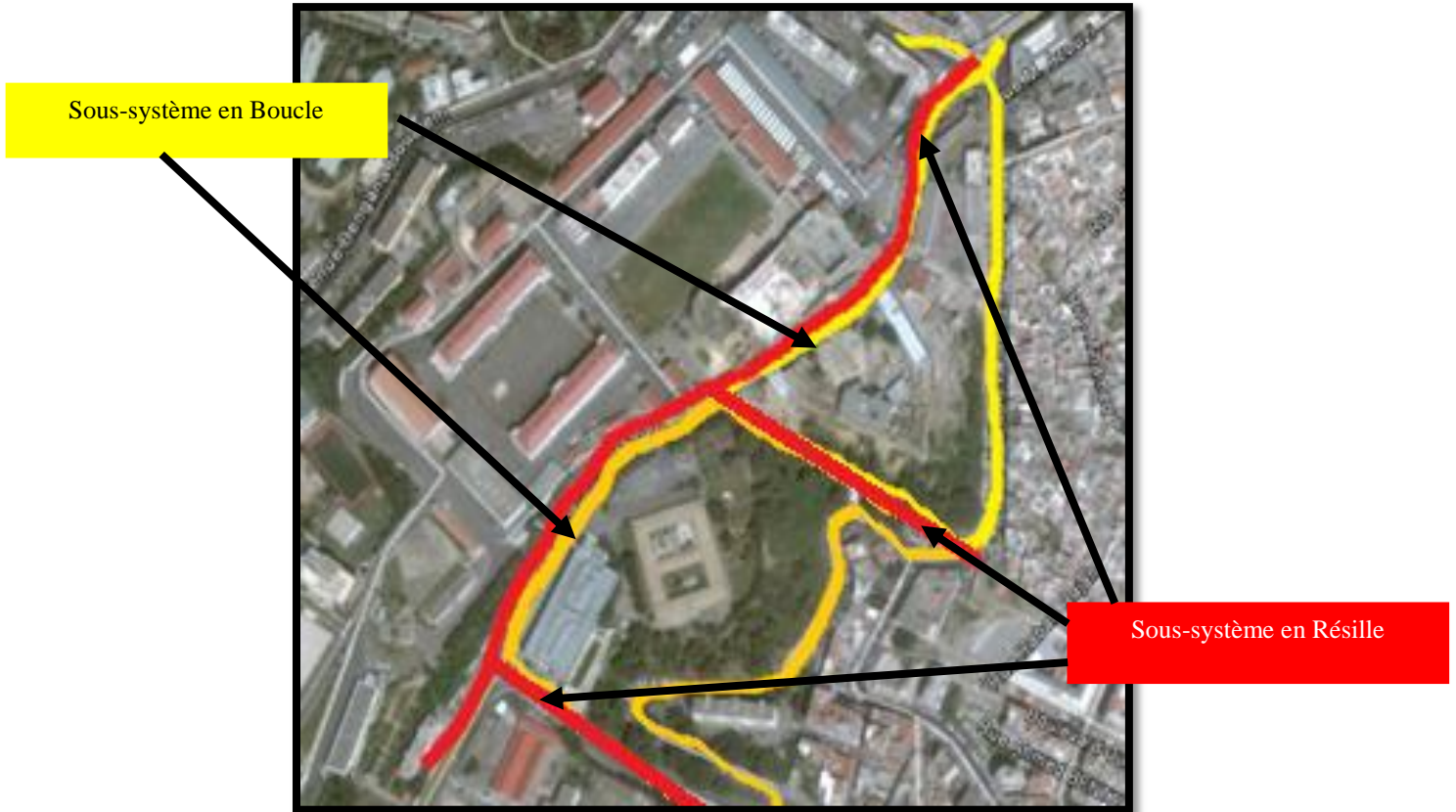


Figure 12 - Carte des sous-systèmes viaires de la zone d'étude.²⁰

c. **Analyse du système bâti**

- *Le système bâti*

Le bâti ou le tissu constructif est composé des constructions caractérisées par leur âge, leur style et leur élévation. Ces éléments sont aussi d'une grande stabilité mais variable selon les sociétés.

On analyse la continuité ou la discontinuité du tissu bâti et on distingue trois typologies d'une manière générale qui se présentent comme suit :

- ✓ *Le bâti linéaire* : il se présente par une continuité dans une seule direction.
- ✓ *Le bâti ponctuel* : les bâtiments sont séparés les uns des autres.
- ✓ *Le bâti planaire* : il se présente par une continuité dans plusieurs directions.

²⁰ Source de l'image : Google Earth.

- **Analyse du système bâti de la Citadelle et de ses abords**

Notre zone d'étude se caractérise par une discontinuité sans son cadre et son style de bâti, dû à la présence de bâti traditionnel (La Citadelle en question et les maisons de la haute Casbah à l'Est), la présence des constructions et des bâtiments coloniaux au Sud et au Sud-ouest, et des bâtiments militaires de la Casernes Ali Khodja au Nord.

Et nous constatons que cette aire contient les 3 typologies de bâti :

- *Le bâti ponctuel*, par rapport aux bâtiments appartenant à la caserne Ali Khodja au Nord de la Citadelle mais aussi quelques bâtiments au Sud et Sud-ouest de la forteresse.
- *Le bâti linéaire et planaire*, par rapport aux lotissements destinés à l'habitat individuel (les maisons de la haute Casbah donnant sur le Boulevard de la Victoire).

✓ **La hauteur du bâti :**

- Les hauteurs des bâtisses varient entre RDC et R+7.
 - Bâtiments coloniaux : R+7.
 - Bâtiments militaires : R+3.
 - Maisons individuelles : max R+3.



Bâtiments coloniaux



Maison individuelle



Bâtiments militaires

d. **Analyse du système libre de la Citadelle et de ses Abords**

Dans notre cas d'étude, on distingue deux sortes d'espace libre :

- 1) **Espace libre public** : Il est déterminé par les voies, les places et les jardins publics... etc. Dans les différentes parties de notre zone, l'espace libre est continu et prend une forme irrégulière (à cause du relief du terrain), espace situé à l'extérieur de la zone militaire à l'Ouest de la citadelle, et en dehors de la muraille de la forteresse coté Sud-est.
- 2) **Espace libre privatisé** : il est déterminé généralement par des jardins privés ou bien des espaces délaissés. Dans notre aire se trouvent les jardins de la caserne Ali Khodja mais aussi à l'intérieur de la Citadelle dans la partie postérieure des casemates et de Djamâa El Berrani.

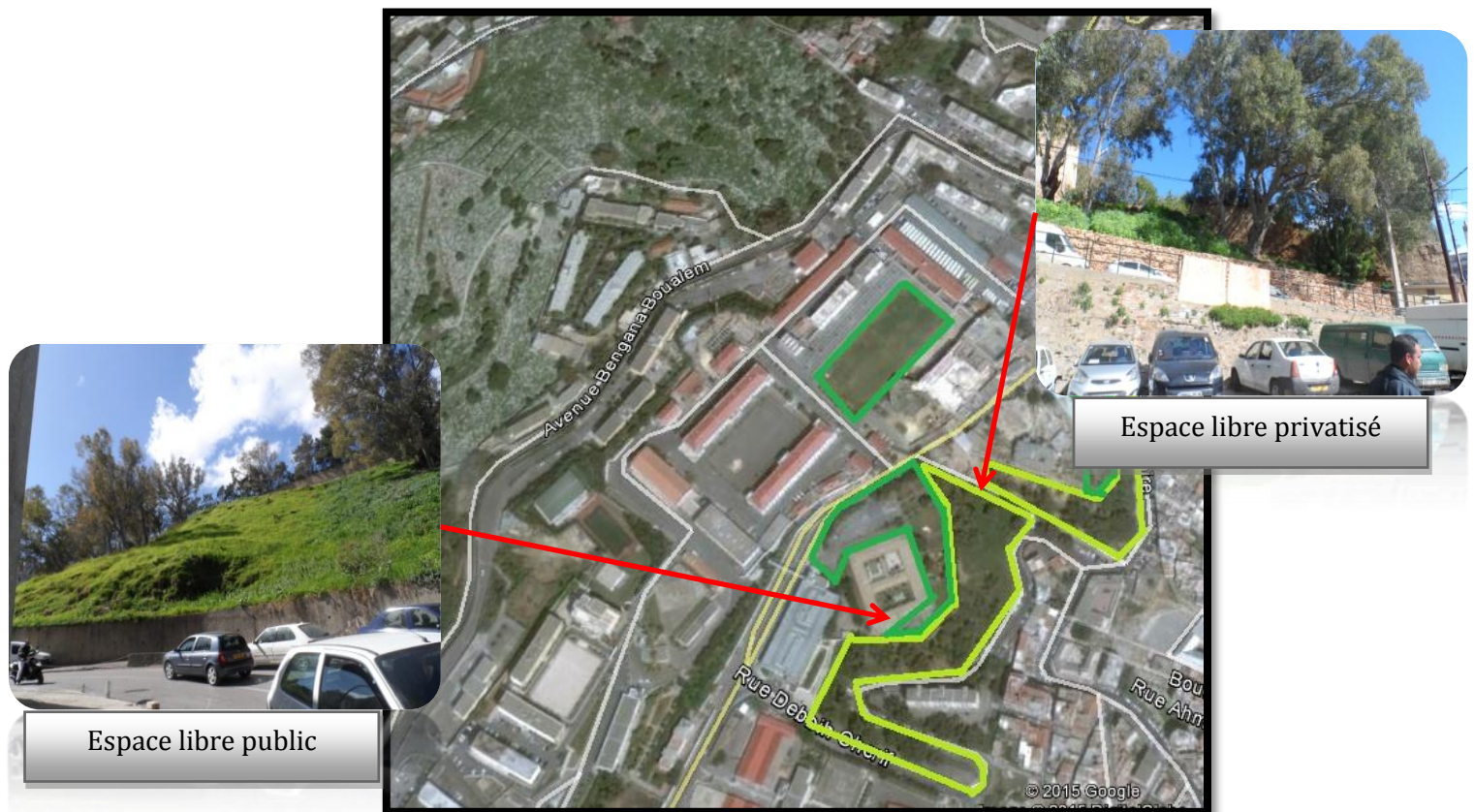


Figure 13 - Carte et photos des espaces libres de notre zone étude.²¹

²¹ Source de la carte : image satellite de Google Earth, et prise de photos personnelles, Mars 2015.

I.3.2.4. Lecture fonctionnelle

Dans cette phase d'analyse de notre aire d'intervention, nous avons essayé de dégager une lecture de la fonction urbaine des activités en les répartissant en deux groupes :

- ✓ L'habitat ;
- ✓ Les équipements.

a. Habitat

La répartition de l'habitat dans la zone de la Citadelle et de ses abords n'a pas changé depuis l'intervention coloniale, or nous remarquons :

	Types d'habitat	Localisation
La zone de la Citadelle et ses abords	Habitat individuel	Maisons individuelles du Quartier Amar Ali et du Quartier Mer Rouge donnant sur la Citadelle côté Est et Sud-est.
	Habitat collectif	Bâtiments donnant sur la Rue Debbih Cherif.
	Habitat semi-Collectif	Bâtiments donnant sur le Boulevard Taleb Mohammed côté Ouest en juxtaposition avec la caserne Ali Khodja.

b. Equipements

Les équipements de la zone de la Citadelle et de ses environs datent de la période ottomane (reconversion de la Citadelle) et de l'époque coloniale ainsi que de l'époque actuelle.

	Types d'Equipements	Identité des Equipements
La zone de la Citadelle et ses environs	Equipements culturels	La citadelle, le Bastion N°08, les restes archéologiques de la muraille.
	Equipement sécuritaire	Caserne Ali Khodja, Groupement de Gendarmerie Nationale, Institution Pénitentiaire « Prison Serkadji », Commissariat de Police.
	Equipement administratif	Direction de la Culture « maison millénaire ».
	Equipement culturel	La Mosquée El Berrani.
	Equipement éducatif	Ecole Debbih Cherif, Collège Debbih Cherif et Collège Bouras Mohamed.
	Equipement commercial	Quelques locaux commerciaux
	Equipement sanitaire	Centre de santé

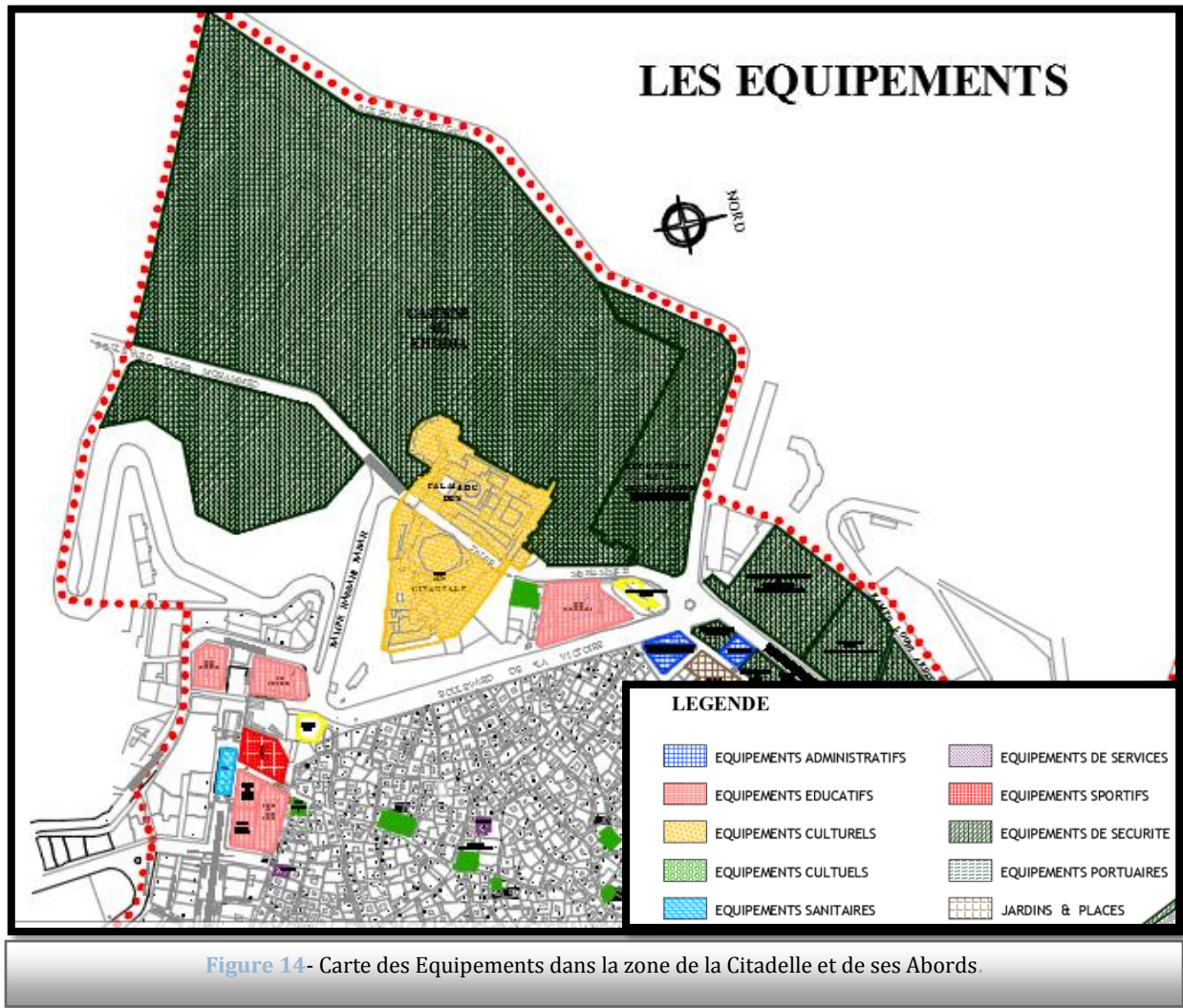
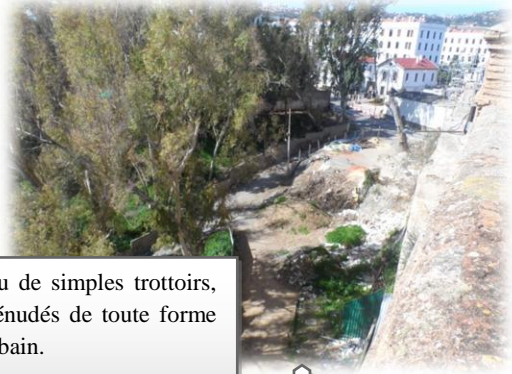


Figure 14- Carte des Equipements dans la zone de la Citadelle et de ses Abords.

I.3.2.5. L'espace public dans la zone de la Citadelle.

L'espace public, avec toutes ses caractéristiques, constitue l'une des composantes de l'espace urbain qui en souffre le plus en matière de dégradation. En effet, la priorité est donnée au programme de logement pour caser les masses de populations en besoin d'un toit. Dans la zone de la Citadelle d'Alger, l'espace public est ainsi réduit à sa simple fonction de passage ou bien de stationnement et de décharge publique.²²

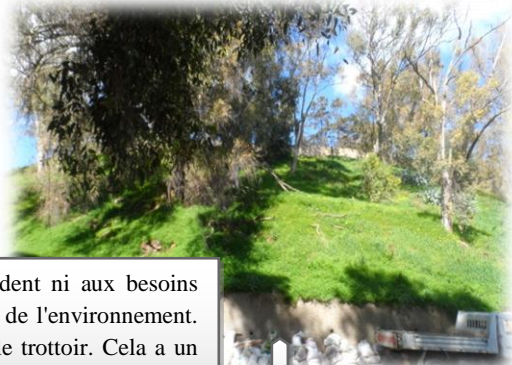
²² Exploration Internationale des Tendances, de l'Architecture et de l'Espace Public – Etude Prospective- Elisabeth PERROT, volume 2, Novembre 2010, le Centre Ressources Prospectives du Grands Lyon, PDF, p32.



Qu'ils soient cheminements ou de simples trottoirs, les espaces piétonniers sont dénudés de toute forme de végétation et de mobilier urbain.

Les terrains de jeu sont des espaces pour l'ensemble des habitants, et par manque de ces aires-là, les espaces libres, vagues et même de stationnement sont squattés pour leurs jeux.

Par manque d'aires de stationnements, des cheminements piétons sont reconvertis en parkings.



Des dépotoirs qui ne répondent ni aux besoins des habitants ni aux normes de l'environnement. Les ordures sont jetées sur le trottoir. Cela a un impact négatif sur la qualité de vie dans les quartiers.

Pas de prise en charge des espaces verts entourant la Citadelle, et les citadins s'approprient les trottoirs comme espaces de rencontre et de loisirs.



I.3.2.6. Conclusion

Notre zone d'étude présente un espace urbain qui abrite une densité non équilibrée ; l'absence d'une homogénéité résulte de la mauvaise répartition spatiale et fonctionnelle de l'urbain de cette zone, où les équipements prennent le dessus sur l'habitat (surtout les équipements sécuritaires) et l'espace libre urbain est en délaissement total, ce qui explique l'absence d'une identification du secteur de la zone de la Citadelle.

De ce fait, une réorganisation et une réaffectation des fonctions des abords de la Citadelle d'Alger s'imposent pour mettre cette forteresse ainsi que son environnement immédiat en valeur.

Partant du constat fait juste au-dessus, nous pouvons dégager une problématique, qui se présente comme telle :

- **Comment pouvons-nous revaloriser la Citadelle d'Alger et rétablir le lien entre cette dernière et ses abords et faire de cité interdite un lieu accessible au grand public ?**
- **Comment affirmons-nous la place de la Citadelle d'Alger en tant que composante intégrée du système urbain, en cherchant à revaloriser sa situation et sa forte valeur d'image aux yeux de l'histoire, de l'économie et du tourisme de la ville ?**

I.4. Objectifs de la recherche :

- L'intérêt de cette recherche, comme le disait Le Corbusier « *Médecine ou Chirurgie* », est de puiser les éléments du puzzle dans le pays lui-même, imprégné de cette culture, pouvant vivifier une réflexion concernant la manière dont on doit agir pour remodeler le cadre urbain de la ville d'Alger et de sa médina, et ainsi dire connecter les différents tissus et intégrer l'aspect historique militaire dans le tissu urbain actuel.
- Nous tenterons par cette étude de penser à des solutions adéquates pour améliorer les conditions d'accueil à travers la création d'une structure d'appréciation et d'exposition mais aussi améliorer la qualité visuelle et esthétique de la forteresse et de ce fait affirmer l'identité de la Citadelle et celle de son environnement immédiat.

Chapitre II. Choix du thème et partie théorique

II.1. Introduction

Dans cette partie, on traitera la définition des concepts ambigus de l'espace public, du parc culturel et du Musée. On essaiera de présenter quelques définitions d'auteurs et de spécialistes. Ensuite, on donnera les caractéristiques et constitutions de chaque élément ainsi que leur rôle.

Puis on mettra en évidence les différents acteurs et animateurs de ces lieux de la ville. Dans cette optique, on essaiera de mettre l'accent sur les pratiques de l'espace par les différents usagers. Leurs aspirations et leurs attentes en seront le dernier point abordé.

Mais tout d'abord nous allons nous intéresser à la signification des Abords, et tous termes concernant ce sujet.

Afin de prendre en charge le Patrimoine Bâti et assurer toute action liée à son utilisation et à son aménagement, l'état algérien a créé des orientations dites « générales » qui s'appliquent de manière homogène et régulière dans l'ensemble du territoire.

La mise en œuvre de ses opérations d'ordre public se charge en premier lieu de la protection et de la préservation de la valeur et du caractère qualitatif tout type de patrimoine, naturel soit-il, bâti ou bien archéologique.

II.2. Le Monument et ses Abords en Algérie

D'un point de vue conventionnel, le monument historique reste un édifice d'une exception et d'un prestige à part. Tant que cette conception est respectée, les difficultés liées à cette dernière sont facilement surmontées, du moins, dans son principe.

La valeur historique, archéologique et esthétique des monuments historiques périclité s'ils sont séparés de leur contexte architectural. Pour mettre en valeur ses derniers, il est nécessaire donc de protéger leur environnement immédiat. Cependant le contraire se fait actuellement car les atteintes sont diverses et importantes ; alors que d'anciens écrivaient disaient : « *l'entourage concourt très souvent à la mise en valeur du monument, c'est l'écrin qui met le bijou en évidence*²³ ».

Le développement de la ville et l'apparition des nouvelles techniques et matériaux de construction engendrent un bouleversement au cœur des centres urbains historiques ainsi qu'à l'entourage immédiat du monument. De ce fait, la protection des abords du Patrimoine Bâti doit être maintenue avec plus de précision, de sérieux et d'efficacité.

La loi 04-98 du 15 juin 1998 permet d'assurer une protection spécifique plus active et plus flexible des abords des monuments. Ainsi, On ne collectionne plus des bâtiments historiques isolés, mais bien au contraire, On protège tout l'ensemble urbain qui entoure le monument dans lequel ce dernier ne devient qu'un élément plus riche que les autres. Cette loi est devenue donc, un véritable moyen utilisé par la politique urbaine pour la préservation de ce patrimoine.

Il est essentiel "*Qu'on se rassure, il n'y a pas autant de mètres soumis à une réglementation restrictive de leur usage, car il arrive souvent que des monuments historiques soient assez proches les uns des autres pour que leur zone de protection se recoupent ou se recouvrent ; dans certaines zones, et*

²³ Gros Mayrevieilles : de la protection des monuments artistiques, des sites et des paysages, thèse Paris, 1907 ; in La mise en valeur du patrimoine architectural, Pierre Laurent Frier , Edition du Moniteur 1979./

c'est le cas fréquent des vieilles villes riches en vestiges, la totalité d'une surface étendue est soumise à protection²⁴ ».

La servitude des abords

Actuellement et avec la nouvelle vision du patrimoine, la protection, la problématique de l'édifice isolé est dépassée. L'Algérie, parmi tant d'autres pays, œuvre pour la protection des abords de ses monuments et ses sites historiques. Entre autre, c'est une façon de protéger l'ensemble constituant le monument historique mais aussi une manière de le mettre en valeur.

La protection des abords ou du cadre d'un monument ancien, est effectuée selon une zone dont le rayon en partant du centre du monument varie selon les réglementations.

Pour la France le rayon adopté est de *500m*. Cette distance est en fait dictée par l'UNESCO, tandis que pour l'Algérie, elle a été fixée à *200 m*²⁵ (en raison des dépassements nombreux en termes d'urbanisation anarchique autour des monuments).

En ce qui concerne l'Algérie, la loi 04-98 du 15 juin 1998, constitue la « pièce maîtresse » du système de protection des abords des monuments historiques. Cette loi instaure une servitude de protection facile à mettre en œuvre puisqu'elle s'applique automatiquement autour de chaque monument, qu'il soit classé ou inscrit. Dans cette zone, une expertise doit être faite puisque les permis de construire ne peuvent être accordés que si le Ministère de la Culture donne un avis favorable.

L'établissement de la servitude

Les abords des monuments historiques sont protégés de manière automatique dès que le monument lui-même est protégé, classé soit-il, inscrit ou notifié de l'instance de classement. De ce fait le législateur algérien peut défendre aisément la servitude de l'entourage des édifices historiques. Et c'est à la législation de soumettre et d'instaurer une servitude d'un bâtiment pesant sur les autres bâtiments environnants.

Néanmoins, des limites de la zone en question sont imposées par la loi 04-98. Ainsi, arrêté par l'article 17 de cette loi, dictant de ne soumettre à autorisation préalable que les travaux réalisés sur des immeubles "situés dans le champ de visibilité d'un édifice classé ou inscrit".

Avant de préciser ce que le législateur entend par " édifice classé ou inscrit " et les conditions d'opposabilité aux tiers, la notion de champ de visibilité doit être définie car elle commande, l'application territoriale de la servitude de la protection des abords des monuments historiques.

La notion de « champ de visibilité »

D'après l'article 17 de la loi 98-04 du 15 juin 1998, *«Les monuments historiques sont soumis au classement par arrêté du ministre chargé de la culture après avis de la commission des biens culturels, sur sa propre initiative ou toute personne y ayant intérêt. L'arrêté de classement s'étend aux immeubles bâtis ou non bâtis situés dans une zone de protection qui consiste en une relation de visibilité entre le*

²⁴ Préface de Jean Chatelain : prof à l'université de Paris dans l'ouvrage : La mise en valeur du patrimoine architectural, Pierre Laurent Frier, Edition du Moniteur 1979.

²⁵ Dictée par la loi 98-04 du 15 Juin 1998, relative au patrimoine culturel national.

monument historique et ses abords desquels il est inséparable. Le champ de visibilité dont la distance est fixée à un minimum de 200 mètres, peut être étendu afin d'éviter notamment la destruction des perspectives monumentales comprises dans cette zone. Son extension est laissée à l'appréciation du Ministre chargé de la Culture sur proposition de la commission des biens culturels».

Ainsi, le champ de visibilité est défini par deux éléments :

- un élément spatial et géométrique qui définit une zone aisément identifiable : le périmètre de 200 mètres et plus.

- un élément optique qui prend en compte la notion de *covisibilité*, destinée à l'application de la servitude, dans la zone préalablement définie, aux seuls cas où le monument historique est concerné (c'est-à-dire lorsque l'immeuble sur lequel les travaux sont effectués est visible du monument ou en même temps que lui). On dit à ce sujet que " *Un monument c'est aussi l'impression que procurent ses abords*".

Pour ce qui est de la covisibilité de l'immeuble et du monument, la loi n'attribue pas de précisions quant à l'endroit où doit se placer l'observateur pour apprécier la visibilité. La solution est certaine lorsqu'on voit l'immeuble et le monument historique depuis un lieu ouvert au public (voirie, jardins ou espaces publics ...etc).

Le Périmètre de 200 mètre de protection

La loi utilise le terme de « périmètre de 200 mètres », incluant une zone de 50 mètres de côté et d'une superficie de 2500 m². Ainsi définie, cette zone est très limitée. En réalité, dès l'origine, l'administration a utilisé la longueur de 200 mètres comme distance séparant l'immeuble en travaux et le monument protégé. Par conséquent, le résultat obtenu est assez différent. Au lieu d'avoir un rectangle de 2500 m² de superficie, on trace un cercle ayant pour centre le monument et pour rayon 200 mètres qui couvre des lors, une surface de 12, 56 hectares.

La notion de « vue significative »

La notion de visibilité est maintenue lorsqu'on a une vue significative du monument, où l'on doit apprécier dans des conditions où cette notion peut être constatée normalement, non seulement par les touristes et les visiteurs, mais encore par ceux qui ont une vue importante sur l'édifice ou depuis le monument lui-même.

Ces derniers, doivent bénéficier de la protection établie par la loi 04-98 «*en règle générale, cela inclura tout point de vue situé dans le périmètre de 200mètres, mais cela pourra également inclure des vues à partir d'emplacement éloignés*». La covisibilité sera ainsi établie lorsque la vue sera significative.

II.3. Choix du thème

Vu le constat fait à travers l'analyse du périmètre de notre cas d'étude et la problématique dégagée dans le premier chapitre, le thème de notre travail se développera sur la question de la Mise en Valeur d'un Patrimoine Bâti, qu'est la Citadelle d'Alger, à travers ses abords.

Et pour parvenir à répondre aux questions principales de la problématique présentée, l'hypothèse principale qui découle de nos conclusions est :

- ✓ **La transformation des abords du site historique de la Citadelle d'Alger en un espace public**, accessible à tout le monde, à travers un projet à utilité publique réunissant histoire, culture et paysage afin de revaloriser la Citadelle d'Alger l'intégrer à son environnement immédiat.

A partir de cette hypothèse, et afin de la vérifier, trois (3) scénarios sont proposés avec la supposition d'impact de chacun d'entre eux :

- a. **Scénario 1 : Reconstitution des jardins ottomans**, à partir des écrits laissés par les voyageurs, les captifs et les hauts dignitaires étrangers à la période ottomane. Cette reconstitution représentera la continuité des travaux lancés par le Ministère de la Culture et le Programme du PPMVSS pour la Citadelle. Ainsi la mise en valeur de la Forteresse sera perceptible et son attractivité augmentera à travers l'intérêt que portera le visiteur à la découverte de ces jardins historiques.
- b. **Scénario 2 : Création d'un parc public**, son implantation représentera le *Poumon Vert* de ce secteur, en raison du manque d'espace public dans cette zone, mais aussi un espace accessible et convivial où il reliera tous les quartiers périphériques de la Citadelle d'Alger et en Premier lieu la Casbah.
- c. **Scénario 3 : Création d'un musée**, son objectif est de réunir l'histoire, la culture et le paysage dans un même espace et par conséquence valoriser la Citadelle, ses Murailles et ses abords.

Afin d'obtenir le scénario le plus adéquat à notre réflexion et à notre problématique de la Mise en Valeur de la Citadelle d'Alger à travers ses abords, et afin d'optimiser le résultat, nous avons opté pour la combinaison des trois scénarios proposés juste au-dessus et d'en créer un ***Parc Culturel avec Musée intégré***.

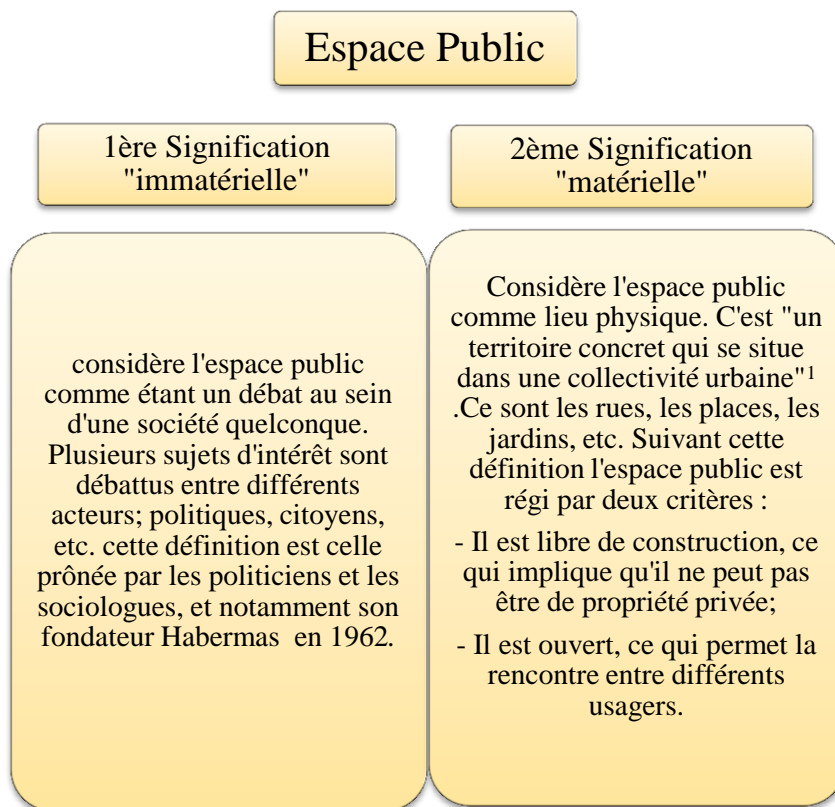
II.4. Définition des concepts

Pour qu'on puisse comprendre la signification d'un parc culturel et du musée, il faut avant tout définir ce qu'est un espace public, car c'est lui qui regroupe l'ensemble des espaces libres qui peuvent être utilisés au profit du public.

II.4.1. Définition du terme « Espace Public »

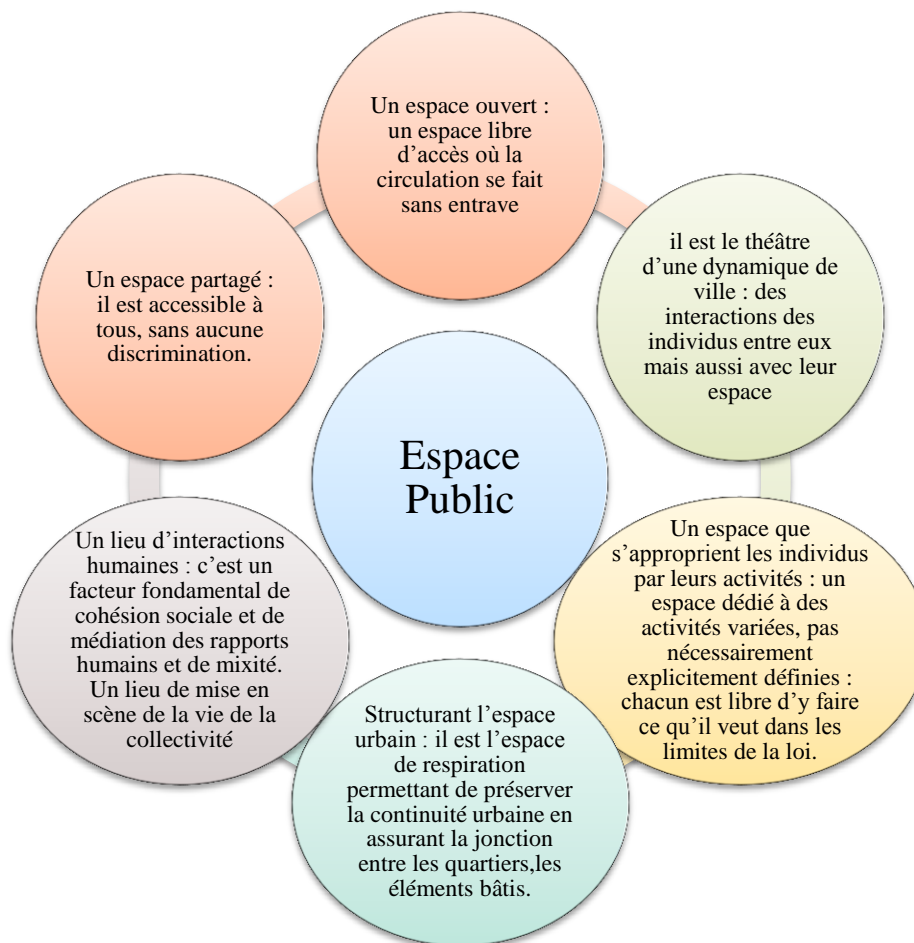
- ✓ **Espace** : selon le Dictionnaire Larousse, le mot « Espace » est un nom masculin, du latin "Spatium". C'est une propriété particulière d'un objet qui fait que celui-ci occupe une certaine étendue, un certain volume au sein d'une étendue. Ou bien un volume nécessairement plus grand que lui et qui peuvent être mesurés.

- ✓ **Public** : selon le Dictionnaire Larousse, le mot « Public » est un adjectif, du latin ‘Publicus’. Mot relatif à une collectivité, à l’opposition du mot « Privé ». Qui est commun, à l’usage de tous, accessible à tous.
- ✓ **Espace Public** : A travers le dictionnaire de l’urbanisme et de l’aménagement, la notion d’espace public n’y fait cependant pas toujours l’objet d’une définition rigoureuse. On peut considérer l’espace public comme la partie du domaine public non bâti, affectée à des usages publics. La notion d’espace public est utilisée dans plusieurs disciplines et, à chaque fois un sens différent. Il faut signaler que cette notion possède deux (2) significations, l’une immatérielle, l’autre matérielle.²⁶



De ce fait l’espace public peut être perçu comme suit :

²⁶ Source : D’après le Dictionnaire de l’urbanisme et de l’aménagement, Pierre Merlin et Françoise Choay.



II.4.2. Définition du Jardin :

Un jardin est un espace extérieur organisé généralement en espace clos, indépendant des végétaux d'utilité ou d'agrément cultivés en plein terre ou hors sol. Créer à partir d'une modification plus ou moins de plate-forme naturelle, le jardin répondant à des fonctions d'utilité ou d'agrément se caractérise par son tracé, son relief, sa couverture végétale et son traitement de l'eau.

Il est constitué généralement de

- **Palissade de verdure ou clôture** (arbres de basse tige, des arbrisseaux ou des arbustes de basse tige taillée de façon régulière),
- **Haies** (clôture de hauteurs variées formées d'arbres, d'arbustes ou de branches),
- **Bordures** (représentant la délimitation de faible hauteur et ne faisant pas obstacle au passage, isolant les découvertes, les voies de communication, ou les points d'eau d'un jardin.), différentes sortes de plantes ou de matériaux peuvent être utilisés : bordure végétale en gazon, en plantes vivaces, bordures en briques, en grumes ou bien arceaux de fente ...etc.
- **Plantes**



- **Gazon**



- ✓ **Les différents types de végétation :**

- **La végétation**, proprement dite : qui est un ensemble de plantes qui poussent en un lieu donné.
- **Les Palmiers** : Arbres de régions chaudes dépourvus de branches dont les feuilles pennés (sous forme de plume d’oiseau) sont regroupées en bouquets au sommet du tronc.
- **Arbre** : végétal ligneux formé d’un tronc et de branches mesurant plus de 5 mètres de hauteur à l’état adulte par exemple, l’arbre à feuille caduc ses feuilles tombent après avoir rempli un cycle de vie.
- **Arbuste** : petit végétal ligneux pourvu de branches qui se ramifient au-dessus de la base et dont la hauteur peut atteindre 7 mètres.
- **Fleur** : partie ornementale, colorée et parfumée d’une plante.



Figure 15. Une des cours du Palais Généralife à Grenade -Espagne-

II.4.3. Définition du musée :

Selon la dernière définition adoptée en 1975, par le conseil international des musées (ICOM), sur la proposition de Georges Henri Rivière :

« Le musée est une institution permanente, sans but lucratif, au service de la société et de son développement ouverte au public et qui fait des recherches concernant les témoins matériels de l'homme et de son environnement, acquiert ceux-là, les conserve, les communique et notamment les expose à des fins d'études, d'éducation et de délectations. »

Mais d'une manière plus explicite, nous pouvons dire que le musée est un lieu, un établissement public où l'on conserve, on expose, et l'on met en valeur une collection ou bien des objets d'art ou de science.

On peut définir le musée par les différentes fonctions qu'il abrite :

- ✓ Acquisition ;
- ✓ Conservation ;
- ✓ Restauration ;
- ✓ Recherche ;
- ✓ Valorisation des Collections (culture, éducation)

II.4.4. Type de Musées :

- ✓ Musée vivant (Jardin botanique, zoo ...)
- ✓ Musée présentant des connaissances et des techniques ;
- ✓ Musée basé sur les collections ;
- ✓ Musée d'art contemporain.

II.4.5. Prestations du Musée à destination du Public :

- ✓ Collection permanentes ;
- ✓ Démonstrations, performances ;
- ✓ Expositions ;
- ✓ Lectures, conférences et concerts ;
- ✓ Visites guidées ;
- ✓ Ventes de publications et d'objets dérivés ;
- ✓ Restauration ;
- ✓ Informations (brochures, sites internet)

II.4.6. Définition de Muséalité :

« Par le processus de muséalisation qui, comme acte intellectuel et physique, est toujours une décision de l'homme, les objets sont, d'une certaine manière, ôtés à la vie, ce qui paradoxalement retarde en même temps leur mort physique. Ce faisant, ils deviennent des témoins de la mémoire individuelle ou collective, avec un caractère de référence attribué par l'homme et qui se trouve jamais dans l'objet lui-même. Ils deviennent ainsi des objets de musées, ils acquièrent une nouvelle qualité : la Muséalité. La muséalisation peut, par définition, se faire partout : au cœur d'un village restauré et protégé, dans un chalet de

*vacances, dans un jardin. Toutefois, l'endroit privilégié et socialement le plus établi reste le musée ».*²⁷

II.4.7. Enjeux du Musée :

- ✓ Combiner entre Musée réel (classique) et musée virtuel ;
- ✓ Interpeler le Musée dans ses fonctions et ses modes de fonctionnement à travers les nouvelles techniques d'information.
- ✓ Améliorer la valorisation des collections muséales ;
- ✓ Chercher de nouvelles méthodes de valorisation du patrimoine et des nouvelles acquisitions scientifiques ;
- ✓ Impliquer le public et lui permettre d'être administrateur ou curateur ;
- ✓ Faire revivre le patrimoine.

II.4.8. Définition de muséologie :

La muséologie est la discipline qui étudie l'organisation et de la gestion des musées et de leurs collections. C'est donc la globalité des activités qui sont menées au sein de l'institution muséale qui définit son étendue.²⁸

II.4.9. Définition de muséographie :

Ensemble des notions techniques nécessaire à a présentation et à la bonne conservation des œuvres, des objets que détiennent les musées.

II.4.9.1. Champs de spécialisation des Musées :

- Par spécialisation :
 - Conservation ;
 - Restauration ;
 - Gestion des collections ;
 - Gestion des projets ;
 - Education ;
 - Techniques en muséologie ;
 - Catalogage ;
 - Spécialisation en multimédia ;
 - Design ;
 - Archives.
 - Par départements :
 - Selon les activités ;
-

²⁷ SCHÂRER Martin (2000), « Le Musée et l'exposition : variation de langages, variation de signes ». Comité international de l'ICOM pour la muséologie. Cahiers d'études, 8, pp 9-10.

²⁸ Statuts de l'ICOM, amendés par la 20^e assemblée générale de l'ICOM (Barcelone, Espagne la 6 Juillet 2001) article 2, définitions.

- La taille ;
- Le type d'organisation

II.4.9.2. Catégories et types d'institutions muséales :

- Classés par organismes :
 - Gouvernementaux (musée national, national sous tutelle du ministère de la défense ou de la culture ...);
 - Privés ;
 - Etablissements publics administratifs ;
 - Universitaires ;
 - Fondations ;
- Classés par collections :
 - Musée d'art ;
 - Musée d'archéologie ;
 - Musée d'histoire ;
 - Musée encyclopédique ;
 - Musée des sciences ;
 - Musée des sciences naturelles ;
 - Musée d'ethnographie ;
 - Musée d'histoire industrielle ;
 - Musée militaire ...

II.5. Rôle du Parc culturel et du Musée

II.5.1. Rôle du Parc culturel

La conception des espaces urbains présente des caractéristiques communes d'un site à l'autre, du centre ancien à la périphérie moderne. Et de ce fait le Parc Culturel amènera une réponse à une demande spécifique, une part d'imaginaire et l'utilisation de références et de savoir-faire techniques et architecturaux. Cet espace exercera une fonction primordiale : il donnera à vivre, il donnera à voir. De lui dépendra l'image de marque de la ville. C'est le lieu de la circulation, de la communication, de la rencontre et surtout de la culture.

Le Parc forgera l'âme du lieu, l'aménagement de ses espaces sera revitalisant pour ce dernier, à travers :

- Les espaces physiques,
- Les espaces de communication,
- Les espaces composites,
- Les espaces d'histoire et de culture,
- Les lieux de vie et de sociabilisations quotidiennes.

II.5.2. Rôle du Musée

Le rôle des musées a fortement évolué au cours de ces dernières décennies. Leur nombre a plus que doublé, mais leurs fonctions ont également connu des modifications considérables, de même que leur relation aux publics. Cette transformation est notamment due aux changements politiques et économiques majeurs qui se sont opérés durant cette période. Il convient d'insister particulièrement sur le rôle social du musée, ainsi que sur son rôle économique.

- Le rôle social du musée bénéficie d'une longue tradition, dont peut se réclamer la Déclaration de Santiago du Chili (1972). Le musée actuel se présente de plus en plus, dans tous les pays, comme acteur au sein du système social et comme facteur d'intégration au sein de la société. Agent d'inclusion sociale, le musée constitue aussi, comme média spécifique, un lieu d'interrogation et de débat sur les enjeux de la société actuelle. Ce rôle particulier du musée participe au développement et à la cohésion de la société elle-même.
- Le rôle économique du musée bénéficie également d'une longue tradition, qui a connu un regain d'intérêt à travers la création de certains grands établissements contemporains, attirant de nombreux visiteurs. La participation du musée à l'industrie touristique et, de manière générale, au développement économique de la région dans laquelle il se situe, constitue un élément présenté de plus en plus souvent comme prioritaire. La dynamique participative des visiteurs, autant que le rôle du musée au sein de la société, positionne l'institution au cœur de l'économie de la créativité.

II.6. Aspirations et Besoins des citoyens

Les aspirations et les besoins que peuvent exprimer les citoyens sont aussi nombreux que les personnes qui rentrent dans l'usage et la pratique des espaces publics, ces besoins changent d'un être à l'autre. Dans son ouvrage, Ablet a essayé d'énumérer quelques-unes dont les plus importantes sont :

II.6.1. Déplacement et circulation

L'une des fonctions essentielles que doivent remplir les espaces extérieurs urbains est d'assurer la circulation des individus. Le développement industriel et l'essor technologique ont vu apparaître à chaque fois de nouveaux modes de déplacements.

Les piétons sont les plus touchés par l'envahissement de l'espace urbain par la voiture. Marche, promenades, flânerie, etc. sont autant de modes de déplacements au sein de la ville qui se sont réduits considérablement. De plus, vient s'ajouter le problème des personnes à mobilité réduite qui trouvent beaucoup plus de gêne lors de leurs déplacements.

II.6.2. Activités économiques et culturelle

Cette fonction de l'espace public se voit de plus en plus rare et tend à disparaître du fait de la disparition de certaines activités. En effet, les espaces publics abritaient autrefois les différents souks et marchés de la ville. Une ambiance spécifique régnait dans les cités. Cette animation commerciale se double d'une animation culturelle et festive combinée parfois à des manifestations sociales et civiques.

Petits commerçants, artisans, etc. animaient cet espace et offraient aux citoyens non seulement ce dont ils avaient besoin, mais aussi donnaient vie aux différents quartiers. Rues et ruelles étaient le théâtre de ces activités. Malheureusement, ces activités ne font plus le poids devant l'essor économique et se voient chassées de leurs lieux. C'est tout un mode de vie qui est emporté. L'espace public se vide d'une des fonctions qui lui permettait de vivre.

II.6.3. Relations sociales

L'espace public constitue le lieu privilégié où peuvent se développer des rapports entre différents usagers. Ce sont des lieux où peuvent être en contact diverses catégories sociales ; hommes, femmes, pauvres, riches, handicapés, etc.

« Ces espaces de liberté permettent aussi une socialisation douce ». Ces espaces sont le champ de différents types de relations. Elles peuvent être des démarches individuelles ou collectives, sous forme de rencontres programmées mais bien souvent dues au hasard. Marche, jogging, promenade, etc. sont de nombreux moyens pratiqués dans l'espace public et qui peuvent favoriser de multiples formes de contact.

L'espace public est aussi un lieu où échanges culturels, spectacles, expositions, etc. trouvent leurs places. C'est un espace d'expression, on peut y défendre une cause, revendiquer des droits, exprimer une opinion, etc. La communication et l'information sont autant d'autres facteurs intervenant sur les rapports entre les gens et qui se déroulent dans l'espace public.

Ces différents types d'activités socioculturelles font que les espaces publics sont les lieux par excellence où peuvent s'épanouir plusieurs sortes de relations entre les citoyens. Le lien social est pleinement affirmé et on peut y voir le degré de sociabilité dans une ville à travers ses espaces publics.

II.6.4. Satisfactions des besoins sensoriels et psychologiques

Ce sont les différents sentiments que procure un espace donné à ses usagers.

En effet, l'homme par sa nature cherche toujours à se mettre dans des situations de confort émotionnel. L'environnement physique est un des éléments qui influe sur son comportement psychologique en lui procurant des sensations différentes.

Ce confort qui peut être exprimé par le fait d'être dans un lieu tranquille et qui a une bonne situation, produit chez l'usager un sentiment de bien-être ; qui par la suite, engendrent confiance et sécurité à la personne. « *Les gens se sentent plus à l'aise quand ils se trouvent dans une zone calme, tout en sachant qu'ils ont en tout temps la possibilité de vite entrer en contact avec d'autres personnes en cas d'urgence, d'ennuis, de faiblesse physique inattendu..* »

II.7. Analyse thématique

II.7.1. Exemple n°1 : Le Parc Galland -Parc de la liberté- à Alger

Présentation du Parc :

Représentant un poumon urbain, le Parc Galland se situe sur les hauteurs de la rue Didouch Mourad, sur un terrain en pente en plein centre d'Alger ; Il est ceinturé par la voie Didouche Mourad Par le bas et Krim Belkacem parle Haut. Ce magnifique jardin date de 1915 et s'étale sur une superficie de 3 Ha.

Ce Parc offre une architecture particulière, dotée de portique et de balustrades finement décorés, délimitant quelques espaces et créant des terrasses et des placettes. Des carreaux de faïence aux motifs géométriques et aux couleurs vives inspirés des décors de faïence des jardins ottomans, recouvrant murets, bancs et bassins.

Il abrite le musée des Antiquités et des arts Islamique, une bibliothèque, une administration et une école primaire.

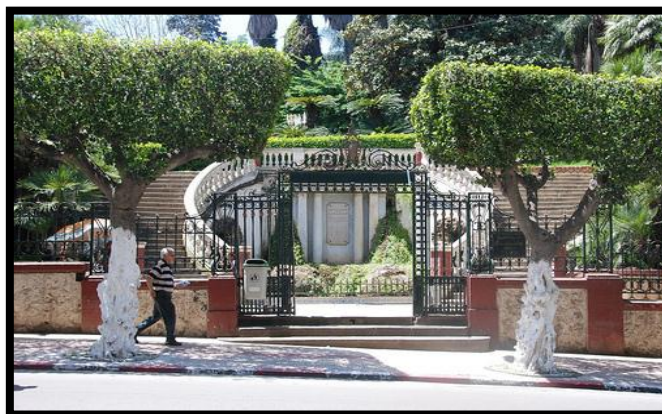
Son entrée principale s'ouvre par une barrière en ferronnerie d'art sur une esplanade où l'on voit deux fausses grottes et bel escalier central.



Figure 16. Situation géographique de du Parc

✓ *Les Accès :*

L'entrée principale se fait par la rue Didouch Mourad à travers un Portail en ferronnerie d'art donnant directement sur une esplanade où l'on trouve deux fausses grottes faisant face à un bassin muni de blocs de roches volcaniques. Un autre pour les handicapés. Et le dernier donne sur la partie supérieure du Parc ; la circulation se fait, entre les deux parties, à travers un escalier central.



✓ *Les espaces verts du Parc :*

- Il existe dans ce parc plus de 20 espèces d'arbres et de plantes rares, ce qui donne au parc un charme unique.
- La présence de points d'eau et de pierres représentant des éléments décoratifs et complémentaires aux arbres.
- Les différents types de végétation existante sur le parc :
 - **Les Palmiers**, qui existent en de multiples espèces et qui ont été composés entre elles de manière artistique.
 - **Les Arbustes**, qui s'étendent sur les bords des espaces de détente et de circulation, ils sont traités fréquemment et sont d'une grande densité.
 - **Plantes Aquatiques**, qui se trouvent dans le bassin central du parc, donnant un aspect sauvage mais qui est plus ou moins nécessaire à la survie des petits poissons qui y vivent.
 - **Les Arbres**, donnent l'impression d'être dans une forêt, occupant de vastes espaces et traités de manière différente selon leur nature, leur taille ... etc. Et sont aussi utilisés pour éviter l'érosion du sol et créer de l'ombre.
 - **Le Gazon**, qui se trouve dans la partie inférieure du parc offrant un tapis vert à l'espace.



Source img : internet

Conclusion :

A travers cet exemple, nous remarquons un travail bien élaboré au niveau de la pente du terrain, bien que difficile mais réalisable. D'autre part la composition entre les différents éléments du Parc, tel que la végétation et l'eau, semble harmonieuse et bien étudiée. Une bonne fluidité de la circulation montre son bon fonctionnement, et une notion de parcours se fait sentir car le visiteur ne sent pas perdu lors de sa promenade. Enfin, nous remarquons une intégration réussie des équipements (le Musée, l'administration et l'école primaire) au sein du parc.

II.7.2. Exemple n°2 : Le jardin Botanique de l'Hôtel El Djazair

–Ex Saint Georges- à Alger.

Présentation de l'Hôtel :

L'hôtel El Djazaïr est un hôtel 5 étoiles situé au coeur de la ville d'Alger dans un écrin de verdure. Ancien palais du Dey d'Alger, l'édifice a été transformé en hôtel en 1889 par des architectes britanniques.

Anciennement connu comme le St-George, l'hôtel El Djazaïr est un hôtel de Prestige, d'architecture mauresque se caractérisant d'un *jardin botanique* remarquable hérité de l'époque ottomane, véritable joyau historique, architecturale et paysager.

Gravement endommagé par les nombreux bombardements qu'il a subis durant les dernières années de la guerre, il ne rouvre ses portes qu'en 1948, après sa rénovation. En 1974, l'hôtel est de nouveau fermé pour son



expansion ; c'est l'architecte français Fernand Pouillon qui conçoit la troisième partie.

En 1982, l'établissement est rebaptisé El-Djazair, à sa réouverture le 23 août. Sa superficie totale est de 26 690 m², dont 7 694 de surface bâtie et 7 000 d'espaces verts.

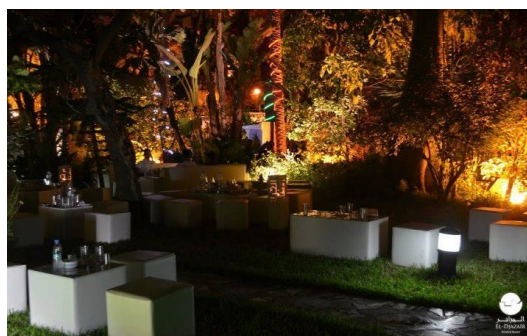
Le Jardin Botanique de l'Hôtel :

Le jardin botanique de cet hôtel était conçu à la période ottomane et se caractérise par les mêmes aspects des jardins existants à cette époque comme ceux du dey.



Il compte jusqu'à maintenant

- un Bosquet
- Des allées voutées en ferronnerie d'art avec des colonnes en marbre et des mosaïques en pavage.
- Une multitude d'espèces d'arbres fruitiers tels que les orangers, les citronniers et les amandiers, mais aussi des Palmiers et d'autres arbres venus du monde entier.
- Il se caractérise aussi par l'abondance des points d'eau et de fontaine, car au temps ottoman, ils accordèrent une très grande importance à l'eau et cherchaient dans leurs jardins la fraîcheur.





Source : img : www.chaineeljazair.com

Conclusion

L'exemple que nous venons de présenter maintenant, nous montre le jardin botanique peut embellir un espace bien qu'ancien soit-il. Il enrichit et valorise l'hôtel de par son histoire, mais par sa composition botanique riche, diversifiée et colorée, entre arbres, palmiers, arbustes, fleurs, fontaines et parcours voutés. Et c'est ce que nous recherchons dans notre travail d'intervention.

II.7.3. Exemple n°3 : Le Topkapı Kültür Parkı et son Musée Panorama

1453 à Istanbul -Turquie-

Présentation du Parc

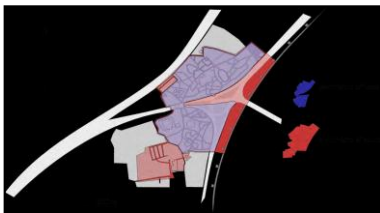
Le Parc Culturel se trouve dans la péninsule historique de la ville d'Istanbul dans le quartier historique et touristique de Topkapı, à l'Ouest de la muraille Théodose II, l'espace laissé vacant par le déplacement de la gare routière en 1994.

Ce projet a pour principal objectif, de donner une image moderne à la péninsule historique et qui lui permette de se positionner sur la scène des villes internationales. L'aménagement du Topkapı Kültür Parkı en 2005 a contribué à la requalification du lieu.

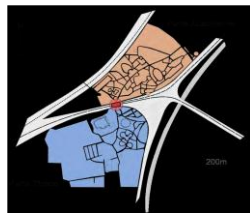


L'aménagement du Parc Culturel

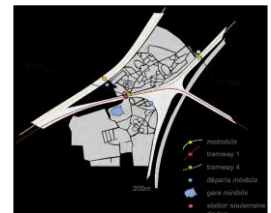
L'aménagement du parc répond à des normes spatiales, qui définissent le traitement matériel adéquat, et ces normes spatiales sont le socle de normes sociales. Ainsi le traitement spatial du parc sera un espace paisible, ordonné et lisible et de ce fait il sera un espace public normalisé. Des équipements et des parcours sont injectés d'une façon à être intégrer avec les constrictions qui existent déjà. Et voici les cartes récapitulatives du projet en question.



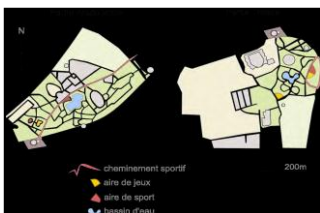
Le périmètre d'étude du Topkapı kultur



Le parc se divise en deux parties reliées par une plate-forme



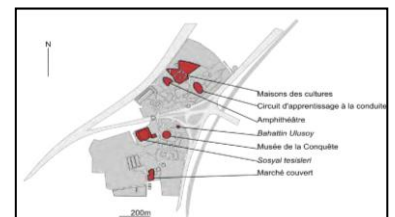
Le Topkapı Kültür Parkı, pôle de transport en commun



Répartition des espaces sportifs et des aires de jeux



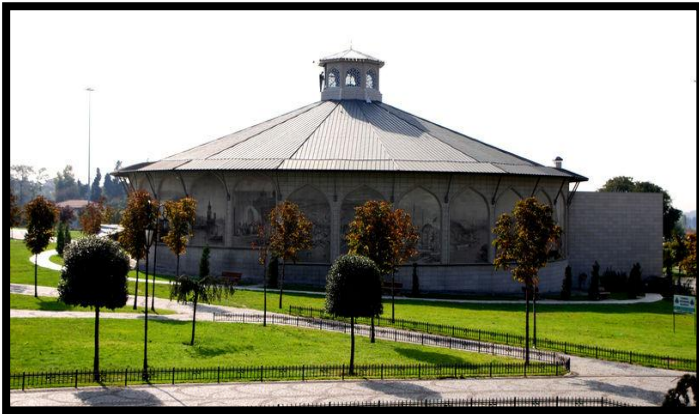
Les bâtiments conservés et restaurés



Les nouveaux Bâtiments et Equipements

Source img : Thèse de Master, Le Topkapı Kültür Parkı dans le processus de normalisation des espaces publics à Istanbul.

Le Musée « Panorama 1453 »



Inauguré le 13 Janvier 2009, le Musée de la conquête se situe en face de la Muraille Théodose II.

Il représente un lieu qui véhicule l'histoire officielle d'un événement présenté comme essentiel dans la construction de la Nation turque qu'est la Conquête de Constantinople par Mehmet II, et accueille un nombre important de visiteurs.

Il participe aussi aux nombreux événements politiques mais aussi à la dynamique culturelle de la ville. Il développe une image moderne d'Istanbul que la municipalité veut montrer à tous.

Son architecture est typiquement turque « ottomane », muni d'une forme ronde simple avec une toiture inclinée. Le musée contient plusieurs fresques à l'extérieur des murs, représentant les paysages naturelles et les scènes de guerre que l'empire ottoman a pu entreprendre lors de son règne afin de glorifier l'histoire de l'Empire.

A l'intérieur du Musée, une peinture du Panorama de la Conquête de Constantinople d'environ 38 m de diamètre et couvrant une superficie de 2350 m², fût établie, et le visiteur pourra assister à la chute de Constantinople, avec effets audio-visuels.



Source : [img : internet](#)

Conclusion

Ce qui nous intéresse dans cette exemple c'est la manière dont les espaces et les équipements sont répartis dans le Parc, et de ce fait nous remarquons qu'il y a une très bonne dispositions des bâtiments nouveaux, mais aussi une bonne réflexion vis-à-vis de la disposition des espaces sportives et des aires de jeux mais aussi des espaces de détente et les parcours de promenade, en adoptant un système éclaté des espaces. Mais aussi Le principe de fonction du Musée, le panorama 360°, les effets audio-visuels qui accompagnent cette magnifique peinture, mais la chose la plus

importante c'est la manière différente d'exposer l'histoire dans un musée et de moderniser sa fonction attractive.

A partir des exemples que nous avons présentés et que nous avons analysés, nous pouvons établir un tableau où nous allons dégager les points forts et qui peuvent nous aider dans l'établissement et la conception de notre projet :

L'exemple	Les Potentialités	Inspirations Pour notre Projet
<p>Parc de la Liberté -Galland-</p>	<p>Un travail bien élaboré au niveau de la pente du terrain.</p> <p>Une bonne composition entre les différents éléments du Parc, tel que la végétation et l'eau.</p> <p>Une bonne fluidité de la circulation montre son bon fonctionnement.</p> <p>Une bonne réflexion sur la notion de parcours se fait sentir dans le Parc.</p> <p>Enfin, nous remarquons une intégration réussie des équipements au sein du parc.</p>	<p>Utilisation du principe de composition entre les différents éléments d'un Parc, entre Végétation, Eau et Circulation.</p> <p>Inspiration de la diversité des plantations végétales des jardins botaniques ottomans (arbres à feuilles caduques, arbres fruitiers, palmiers, arbustes, fleurs et végétation)</p>
<p>Jardin Botanique de l'Hôtel Saint Georges</p>	<p>L'embellissement d'un espace bien qu'ancien soit-il à travers un jardin Botanique.</p> <p>Enrichissement et mise en valeur du lieu à travers sa composition botanique riche, diversifiée et colorée, entre arbres, palmiers, arbustes, fleurs, fontaines et parcours voutés.</p>	<p>Traitement spécifique pour chaque parcours désignant tel ou tel espace</p>
<p>Parc Culturel de Topkapi et son Musée Panorama 1453</p>	<p>une très bonne disposition des bâtiments nouveaux.</p> <p>une bonne réflexion vis-à-vis de la disposition des espaces sportives et des aires de jeux.</p> <p>Bonne répartition des espaces de détente et les parcours de promenade, en adoptant un système éclaté des espaces.</p> <p>Le principe de fonction du Musée, le panorama 360°.</p> <p>Le principe de la multimédia et des effets audio-visuels qui accompagnent peinture.</p> <p>La manière différente d'exposer l'histoire dans un musée et de moderniser sa fonction attractive.</p>	<p>Adoption d'un système éclaté lors de la projection des équipements dans le Parc.</p> <p>Injection équilibrés de d'équipements</p> <p>Inspiration de la forme et du Principe du Panorama et de la multimédia du Musée</p>

II.1. Conclusion

Chacune des composantes de l'espace public constitue un des éléments essentiels pour la réussite ou non de ces espaces. Les étudier et les analyser est une étape non négligeable qui doit être prise avec beaucoup d'attention pour réaliser des lieux adéquats aux futurs usagers.

Ces mêmes utilisateurs devront être l'élément central autour duquel la conception doit être dirigée. Ces espaces vides sont appelés à se remplir de monde où ils participeront à l'animation des paysages urbains. Essayer de comprendre leurs besoins en matière d'espaces extérieurs est la ligne à suivre en vue d'une meilleure conception de ces espaces. Néanmoins, cela ne signifie pas pour autant réaliser les souhaits de chaque individu ou groupe d'individus, ceci est le piège à éviter.

Chapitre III. Intervention et partie architecturale

III.1. Partie programmatique

« L'acte de construire un équipement, d'aménager un espace public de réhabiliter un bâtiment ne répond pas à une science exacte, il se développe au contraire très souvent dans un mode prévisionnel, où l'évaluation prend une part importante : la démarche de programmation cherche à répondre à cette réalité. »

« **Programmer**, c'est qualifier plutôt que quantifier » H .Barneldes

III.1.1. Objectif du projet

Le projet du parc culturel de la Citadelle d'Alger est un projet d'aménagement urbain qui s'inscrit dans la parcelle juxtaposée à celle de la citadelle du côté ouest. Le parc Culturel n'a pas seulement une fonction d'agrément, mais aussi un lieu de transit, un lieu où l'on peut apprendre en se divertissant, et un espace d'accueil pour les activités commerciales et un lieu de restauration.

III.1.2. Pour qui ?

Les usagers : les types d'usagers peuvent être présentés comme suit :

- ✓ **Les utilisateurs quotidiens**, les habitants et les commerçants qui travaillent dans la zone d'étude
- ✓ **Les visiteurs**, les habitants de la ville, les touristes locaux et étrangers (toutes les tranches d'âge).
- ✓ **Le personnel**, administrateur, technique, de la sécurité, et commerçant.

III.1.3. Pourquoi ?

Le but de ce projet est de toucher les 3 échelles :

- a) **Echelle locale** : afin de répondre au de la population locale en termes de divertissement et de loisir et de réanimation du secteur de la Citadelle.
- b) **Echelle régionale** : doter la métropole algéroise d'une nouvelle ressource à fin de l'aider à attirer plus de visiteurs et ainsi rehausser le niveau touristique ainsi que le niveau économique.
- c) **Echelle nationale** : Revaloriser plus l'image de la Casbah ainsi que celle d'Alger la capitale sur la scène internationale.

III.1.4. A travers quoi (comment) ?

Ce projet se traduira en premier lieu en définissant le programme du parc culturel, de la définition de ses fonctions de base ainsi que de ses espaces et de ses organigrammes spatial et fonctionnel, suivi par ceux du Musée.

III.1.5. Le programme

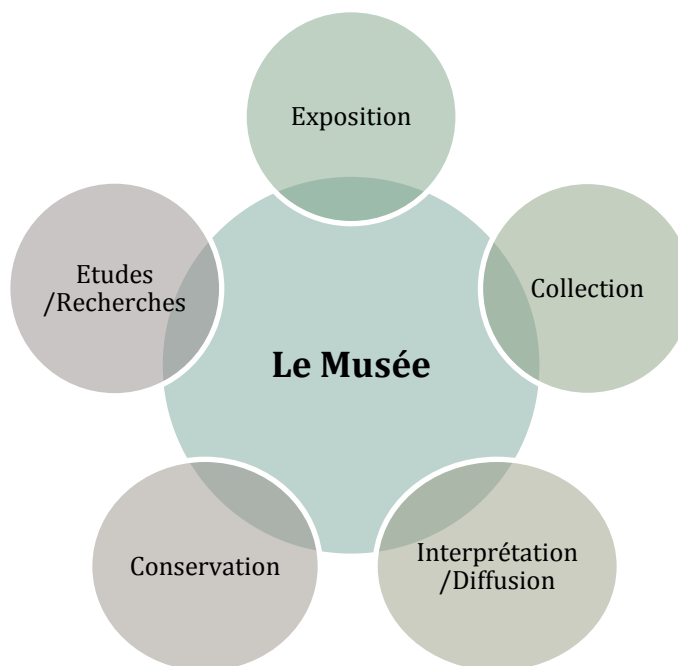
a. Définition des fonctions de base du Parc Culturel et du Musée

La programmation a pour but de déterminer les différentes fonctions et espaces, en répondant aux besoins du public visé mais aussi aux exigences de rentabilité et d'efficacité de Parc Culturel ainsi que le Musée.

- **Le Parc Culturel**



- **Le Musée**



III.1.6. Définition des activités des espaces

• **Activité Culturelle**

Selon la définition donnée par l'UNESCO, elle représente l'ensemble des activités pratiquées librement, par plaisir, et qui favorisent le développement, la formation et la créativité soit dans le domaine des arts de la scène, de la communication, de l'expression ou de l'appréciation des œuvres.²⁹

On mentionne quelques disciplines connues du loisir culturel :

- les arts visuels : métiers d'art ou arts plastiques;
- les arts de la scène : musique, théâtre, danse, cirque, improvisation, chant choral;
- les arts de la communication : cinéma, télévision, photographie, radio, infographie, multimédia;
- le loisir littéraire;
- les jeux intellectuels : échecs, génies en herbe, etc.;
- la collection : philatélie, etc.;
- le loisir patrimonial : généalogie, histoire, loisirs, folklores.



Source img : internet

• **Loisir en plein air**

D'après la définition donnée par l'OML³⁰, le loisir en plein air représente « *un ensemble d'activités de loisir non compétitives et non motorisées, se déroulant durant le temps libre, qui permet à une personne d'entrer en contact avec les éléments du milieu naturel, sans rien y prélever et dans le respect de ces derniers, à des fins de contemplation, d'évasion, d'observation, d'exploration ou d'aventure* ». ³¹

²⁹ Et le loisir culturel ?, Contribution du conseil québécois du loisir et des organismes nationaux de loisir culturel à l'élaboration de l'Agenda 21 de la culture pour le Québec, Montréal, Juin 2011, p04, PDF.

³⁰ OML : Organisation Mondiale du Loisir

³¹ Source : www.loisirquebec.com

Les jardins botaniques: ils sont destinés à tout genre d'individus mais surtout les amoureux de la promenade et de la nature, aux enfants et aux étudiants ayant des :

- a) connaissances dans le domaine de la botanique... etc.

Source img : les jardins dans l'histoire de l'humanité



- b) Promenade et détente: à travers parcours pavés ou gazonnés, allées en pergolas, bancs, kiosques ...

Source img : internet



- c) Points d'eaux : représentés par les fontaines et les canaux, les lacs, les jets d'eaux...



d) Attraction: ça peut se traduire par des activités en plein air comme les jeux pour enfants ainsi que pour adultes, des présentations théâtrales dans les théâtres en plein air, mais aussi dans les cafétérias, les crémeries, et les musées ...



• **Loisir ludique**

Ensemble des activités pratiquées recouvrant une réalité très diverse : jeux de société, jeux de rôle, jeux vidéo, jeux d'adresse, jeux d'argent, jeux de hasard, jeux éducatifs. Il est donc difficile de comprendre ce qui relie ces différentes formes de jeux, si ce n'est que ces activités ludiques sont pratiquées habituellement durant les temps de loisirs.

Source : Internet



• **Activité commerciale**

L'activité commerciale englobe toute fonction introduisant le public dans l'équipement, et permettant une meilleure rentabilité à ce dernier. Il se traduit essentiellement par deux activités : commerce et consommation.

- ✓ Le commerce : peut être défini en tant que « Achat et vente de biens ou de marchandises » sinon en tant qu'espace « magasin ou boutique »³²
- ✓ La consommation : est définie en tant qu'espace « Restaurant ou Cafétéria par exemple » regroupant des annexes (détente, loisir ...). Cet espace compte deux parties principales :

- La salle de consommation et la cuisine.

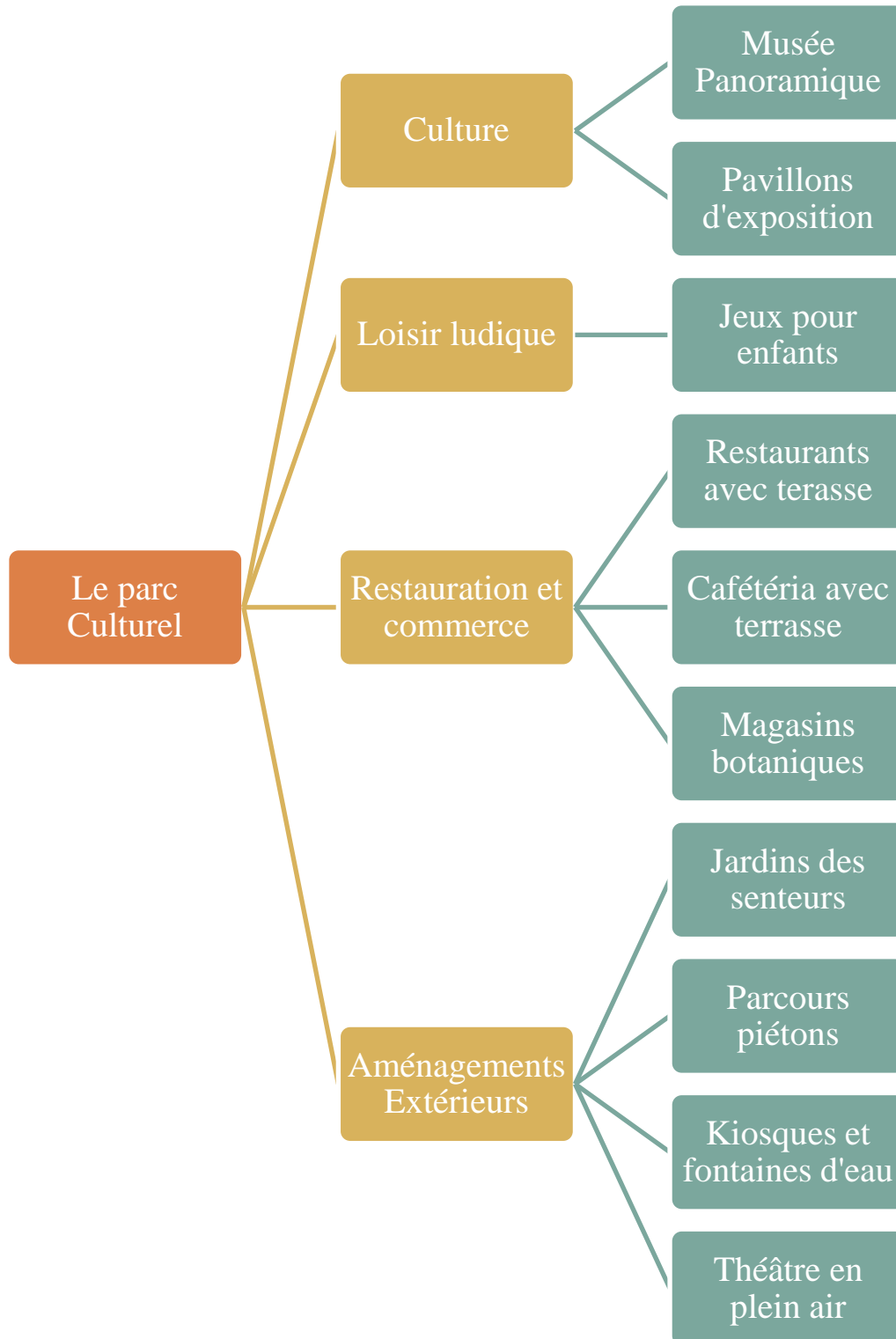


Source img : internet

³² Source : Dictionnaire Larousse

III.2. Programmation du Parc Culturel

III.2.1. Programme de base

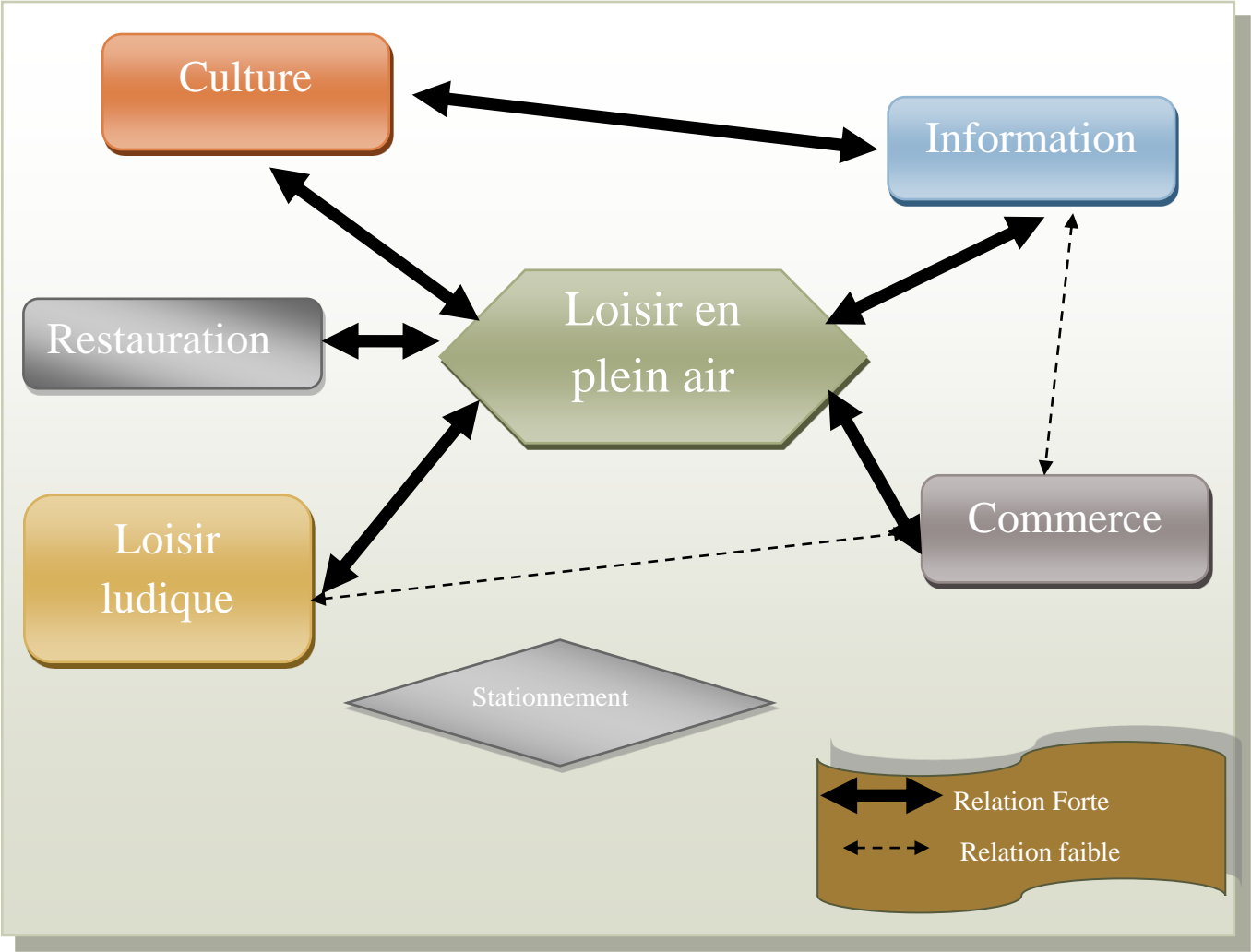


III.2.2. Programme spécifique

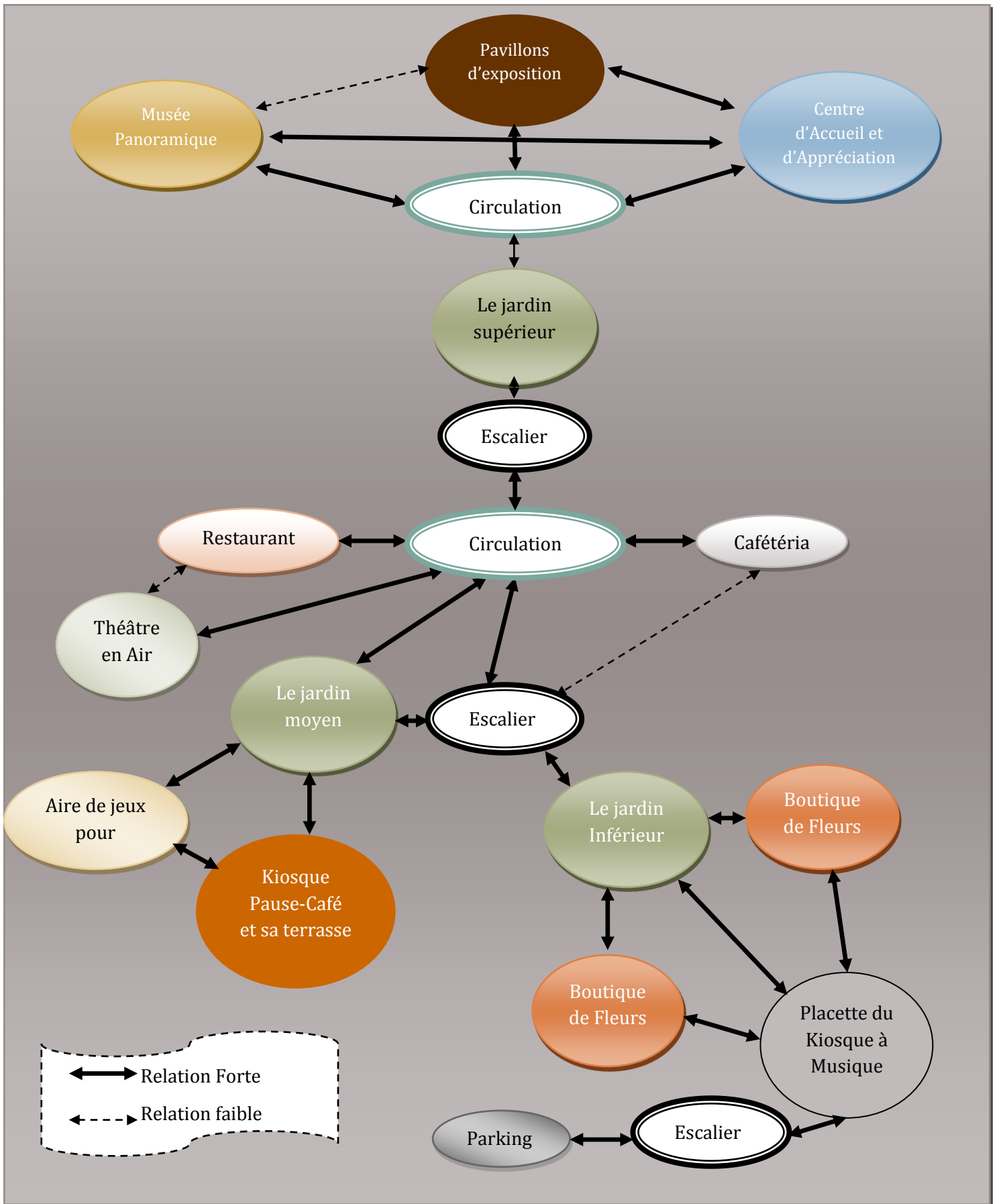
	Espaces	Sous-espaces	Fonction	Surface (m ²)
Parc Culturel De la Citadelle	Centre d'accueil et d'appréciation	Espace accueil	Accueil et information	525
		Espace information		
		Espace administration		
		Espace détente et repas		
	Musée Panoramique	Sanitaire	Fonction pédagogique	814
		Espace accueil		
		Espaces d'exposition et panorama		
		Annexe Administrative		
	Pavillon d'exposition	Sanitaire	Fonction culturelle / pédagogique	315 x 2
		Salles d'exposition		
	Théâtre en plein air	/	Fonction culturelle	368
	Espace vert et Aménagement Extérieur	Cheminement piétonniers	Promenade et flânerie	12 740
		Pelouses	Repos	
		Fontaines massives fleuris	Contemplation	
Jeux d'occupation créatifs d'enfant		Distraction		
Aire de sport		Maintien de santé et forme physique		
Espace restauration	Cafétéria	Consommation	349	
	Restaurant			
Espace vente artisanale	Kiosques de vente	Commerce	32 x 2	
Espace stationnement	Parking	Stationnement	1 600	
Total				16769

Tableau 2 – Tableau surfacique du parc culturel

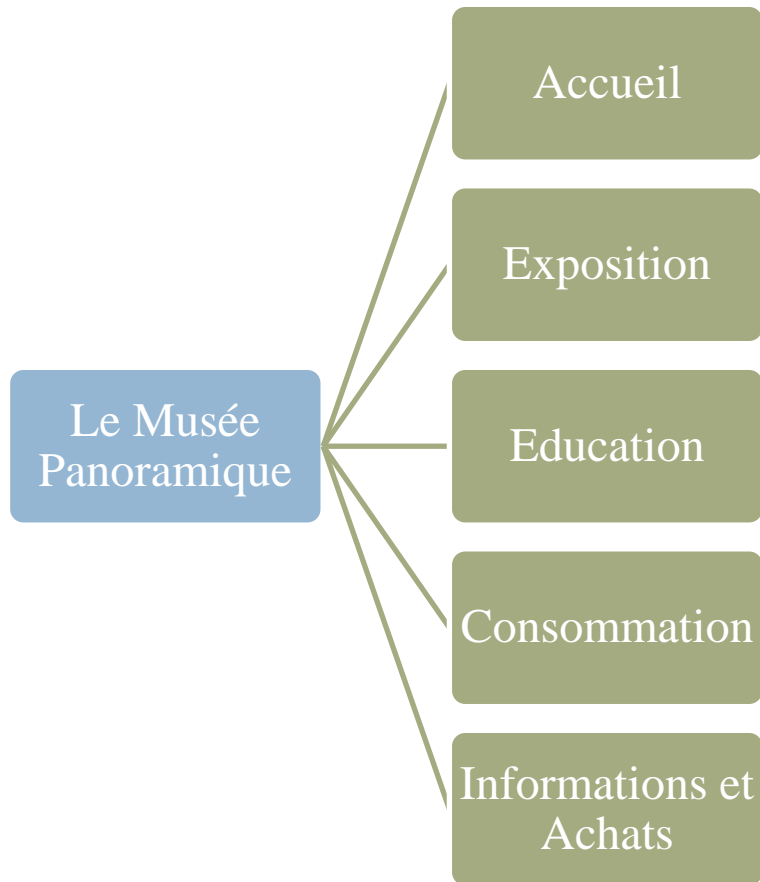
III.2.3. Organigramme fonctionnel



III.2.4. Organigramme spatial



III.3. Programmation du Musée Panoramique

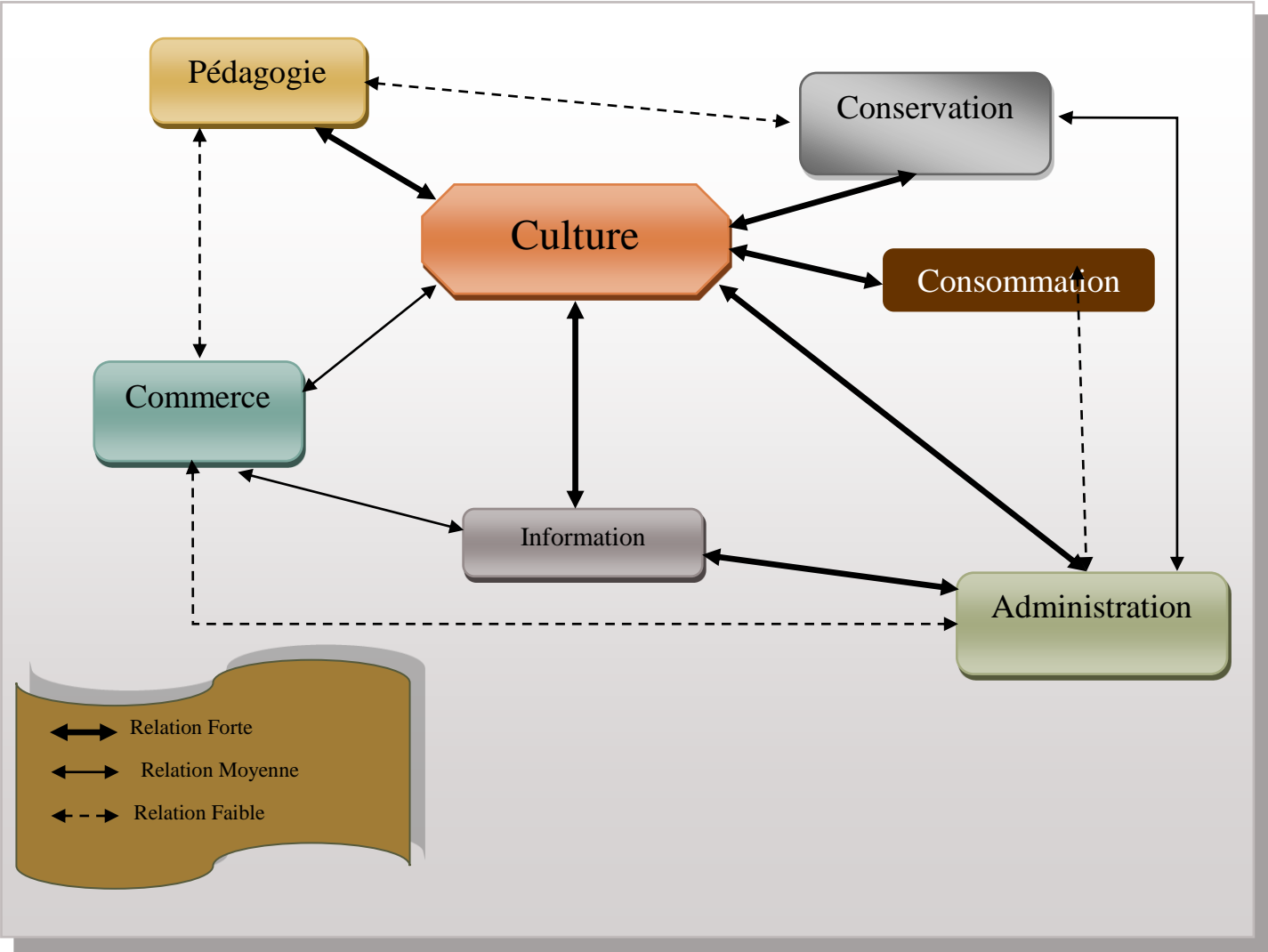


III.3.1. Programme spécifique

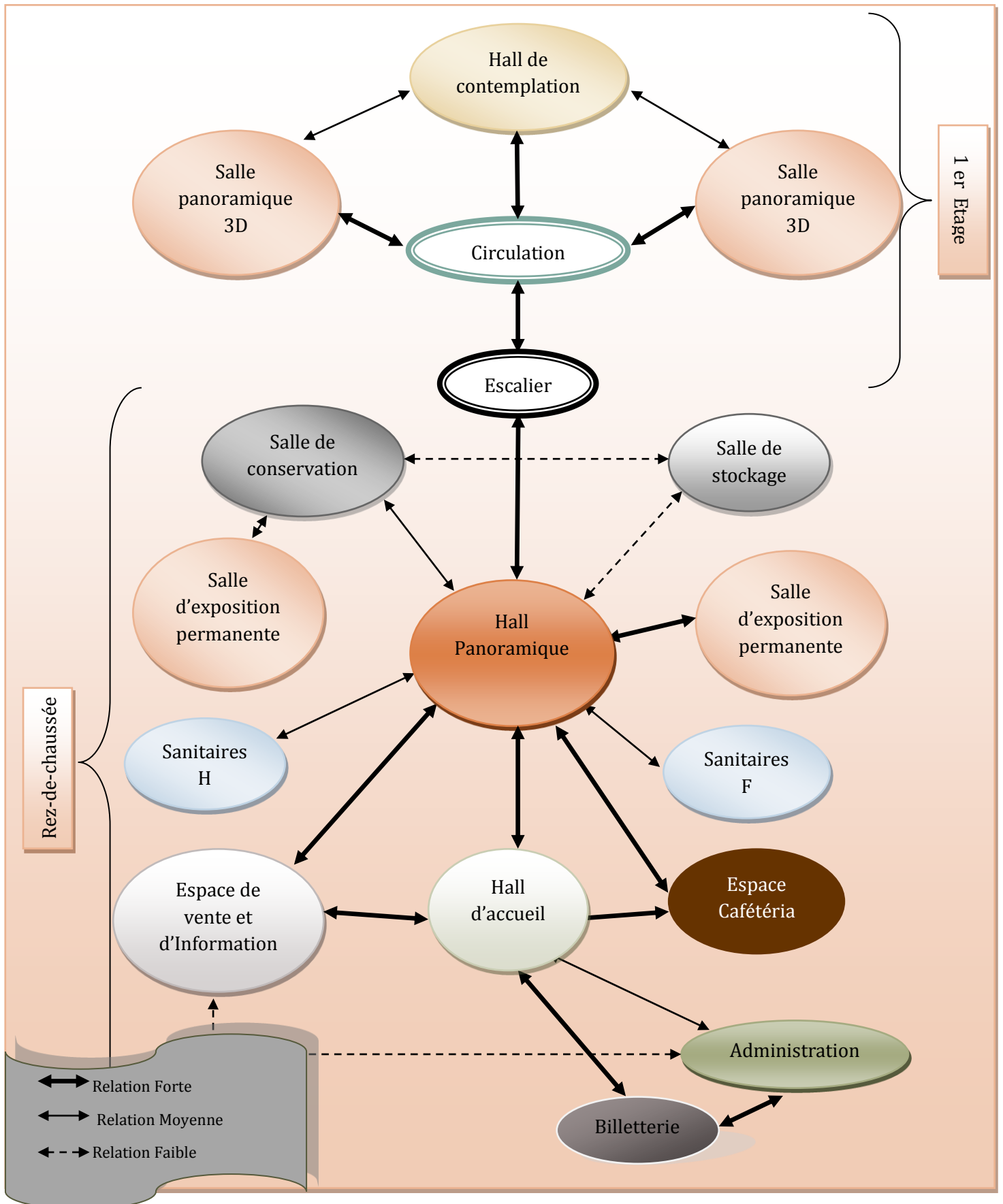
	Espace	Sous -espace	Fonction	Surface
Le Musée Panoramique	Hall d'accueil	Réception	Accueil	30
		Coin Café		
	Salles d'exposition		Culture et pédagogie	50x2
	Hall panoramique		Culture	280
	Salles panoramiques 3D	Conquête Ottomane à Alger	Culture et pédagogie	90x2
		Conquête Française à Alger		
	Salle de conservation	/	Conservation	50
	Salle de stockage	/	Stockage	31
	Salle de réunion	/		31
	Salle de conférence	/	Culture et pédagogie	50
	Annexe	Bureau du directeur	Administration	93
		Secrétariat		
		Billetterie	Commerce	
		Archives	Archivage	
Sanitaire				
Sanitaires H et F			18x2	
Point de vente		Commerce	27	
Total				814

Tableau 3 – Tableau surfacique du musée panoramique

III.3.2. Organigramme fonctionnel



III.3.3. Organigramme spatial



III.4. Analyse du Périmètre d'intervention

III.4.1. Introduction

Dans cette partie du mémoire, nous allons entreprendre l'analyse du terrain où nous avons l'intention d'implanter notre projet.

Nous ferons une lecture des éléments de composition de l'espace urbain du site afin de dégager ses contraintes ainsi que ses potentialités ; De ce fait, nous établirons un projet qui essaiera non seulement de répondre à ses propres besoins mais aussi aux exigences de son environnement, en mettant en valeur la Citadelle et ses abords.

III.4.2. Situation géographique de la zone d'intervention

Le terrain d'intervention se trouve du côté Ouest de la Citadelle d'Alger, dans les hauteurs de la Casbah.

Il représente un point stratégique, en raison de sa superficie et de sa topographie ; Mais aussi du point de vue historique car au temps des Ottomans, ce site ainsi que toute la partie militaire qui se trouve près de la Citadelle représentaient les jardins d'été et les jardins d'hiver du Dey.

De ce fait, la position de ce terrain jouera un rôle très important, du point de vue culturel, historique et environnemental.



Figure 17 - Situation géographique du terrain d'intervention³³

³³ Source : Google Earth

III.4.3. Superficie et statut :

- ✓ **Superficie** : 1.54Ha
- ✓ **Statut** : la nature juridique du site est en peu plus délicate, car ce dernier appartient au ministère de la défense et dont une crèche pour les enfants des militaires ainsi qu'un parking à étage construit à leur intention, sont implantés dans ce terrain. Cependant nous pouvons invoquer la loi 98-04, portant sur la protection du patrimoine culturel afin de récupérer le terrain et délocaliser les équipements existants.

D'après l'article 17 de la loi 98-04, chapitre II :

« (...) l'arrêté de classement s'étend aux immeubles bâtis et non bâtis situés dans une zone de protection qui consiste en une relation de visibilité entre le monument historique et ces abords desquels il est inséparable.

*Le champ de visibilité dont la distance est fixée à un minimum de deux (200) mètre peut être étendu afin d'éviter notamment la destruction des perspectives monumentales comprises dans cette zone ; son extension est laissée à l'appréciation du ministre chargé de la culture sur proposition de la commission nationale des biens culturels ».*³⁴

Nous pouvons aussi invoquer les articles 8 et 10 de la même loi, chapitre I qui dictent respectivement ce qui suit :

Art8 : *« Les biens culturels immobiliers comprennent :*

- *Les monuments historiques ;*
- *Les sites archéologiques ;*
- *Les ensembles urbains ou ruraux.*

*Les biens culturels immobiliers quel que soit leur statut juridique, peuvent être soumis à l'un des régimes de protection ci-dessous énoncés en fonction de leur nature et de la catégorie à laquelle ils appartiennent : L'inscription sur l'inventaire supplémentaire ; Le classement ; La création en « secteurs sauvegardés ».*³⁵

Art 10 : *« les biens culturels immobiliers qui, sans justifier un classement immédiat, présentent un intérêt du point de vue de l'histoire, l'archéologie, des sciences, de l'ethnographie, de l'anthropologie, de l'art ou de la culture appelant une préservation, peuvent être inscrit sur l'inventaire supplémentaire. (...) ».*³⁶

A partir de ces textes, nous pouvons argumenter notre choix du terrain et défendre notre position afin d'obtenir gain de cause auprès des autorités et récupérer ce site qui au point de vue historique et culturel est important.

³⁴ Journal officiel de la République Démocratique Algérienne

³⁵ Journal officiel de la République Démocratique Algérienne.

³⁶ Journal officiel de la République Démocratique Algérienne.

III.4.4. Accessibilité et flux

Le terrain est ceinturé par 3 voies mécaniques dont deux d'entre elles sont desservies par la Rue Debbih Cherif avec un flux assez important, et la troisième est celle de Boulevard Mohamed Taleb. Il y a une quatrième voie du côté Est du site (La Rampe Rabah Hassani) mais dont le flux mécanique est très faible par rapport au flux piéton.

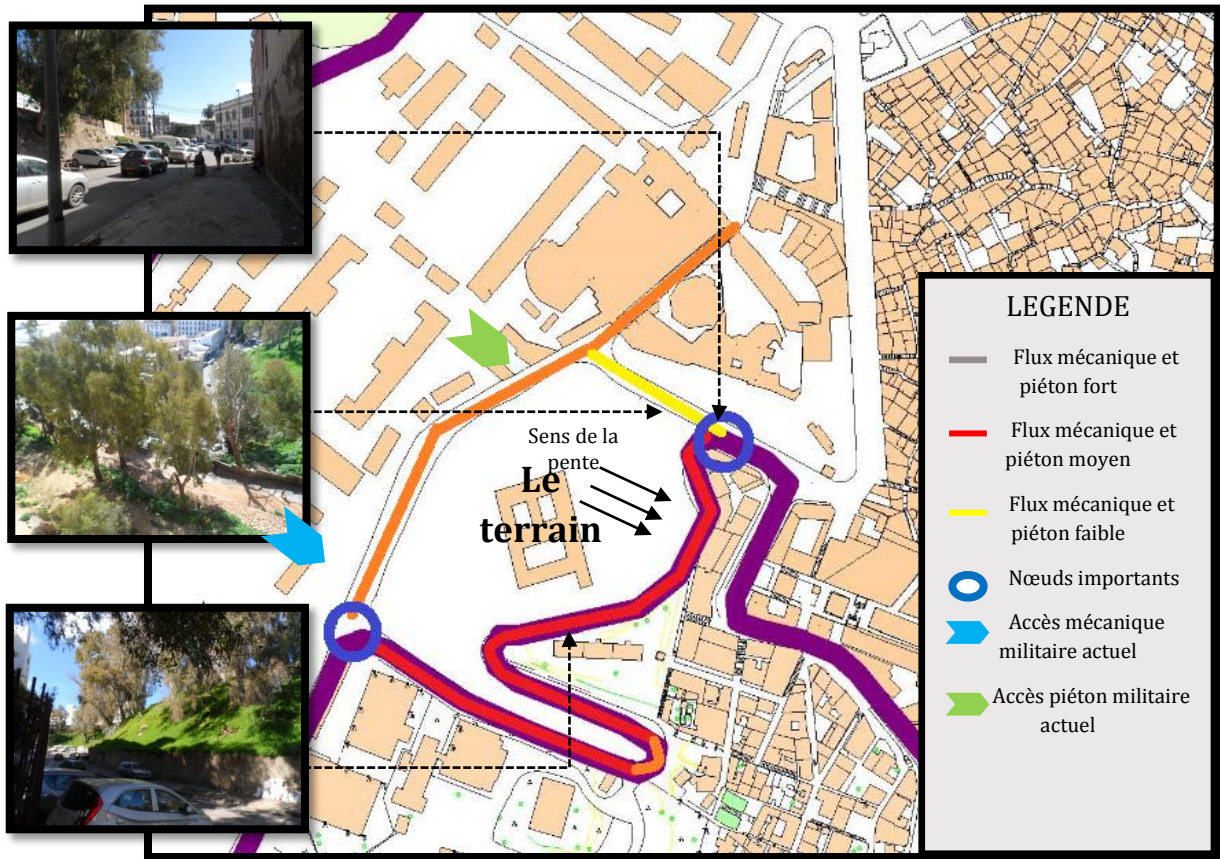


Figure 18 - Carte d'accessibilité et des flux actuelle de la zone d'intervention

III.4.5. Environnement immédiat

Le site d'intervention se trouve entre :

- La citadelle d'Alger à l'Est ;
- La caserne Ali Khodja au Nord ;
- Des équipements administratifs à l'Ouest et au Sud ;
- De l'habitat collectif ainsi que quelques maisons individuelles au Sud.

Le gabarit des constructions environnantes varie entre RDC+1 et RDC+5.

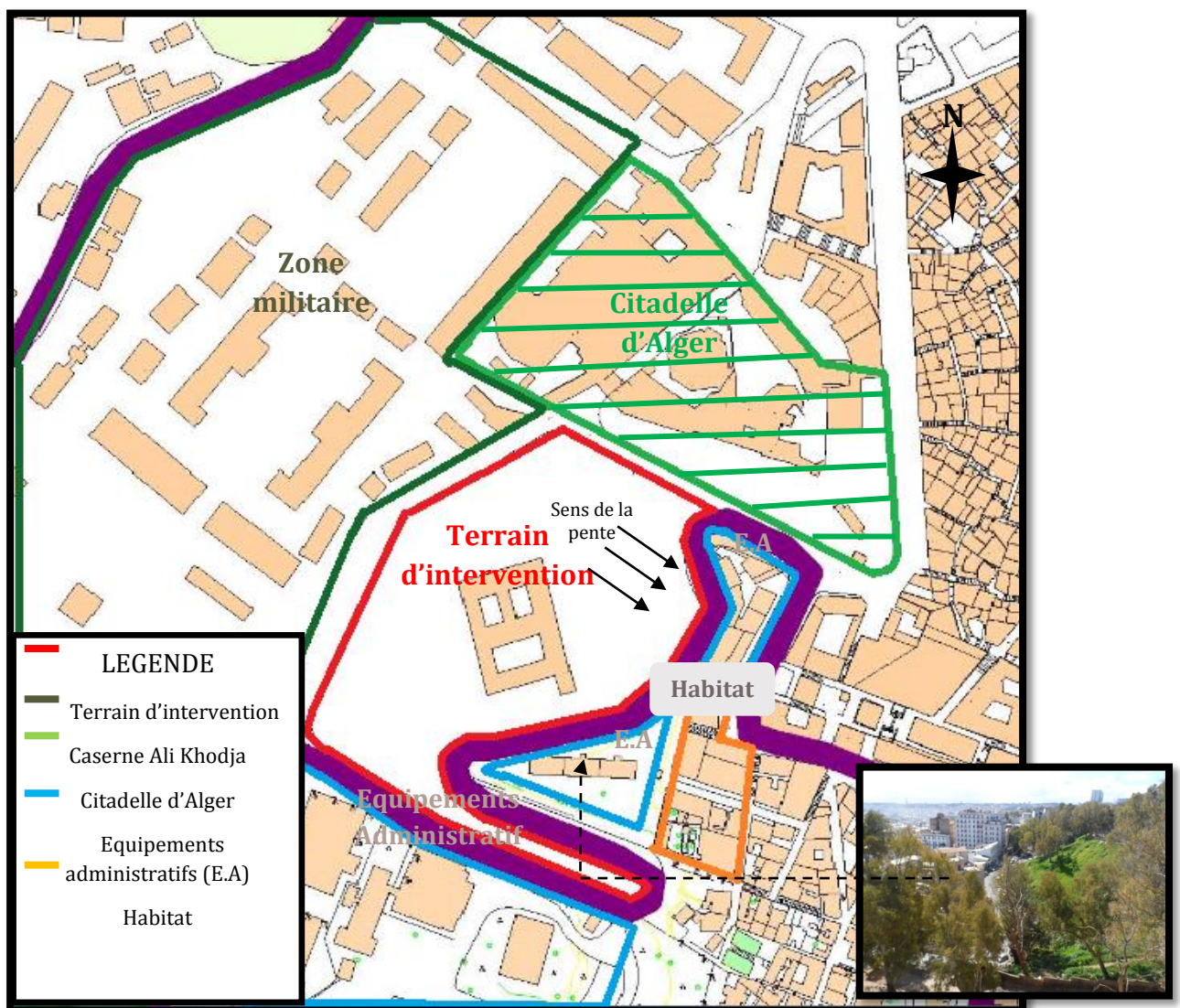
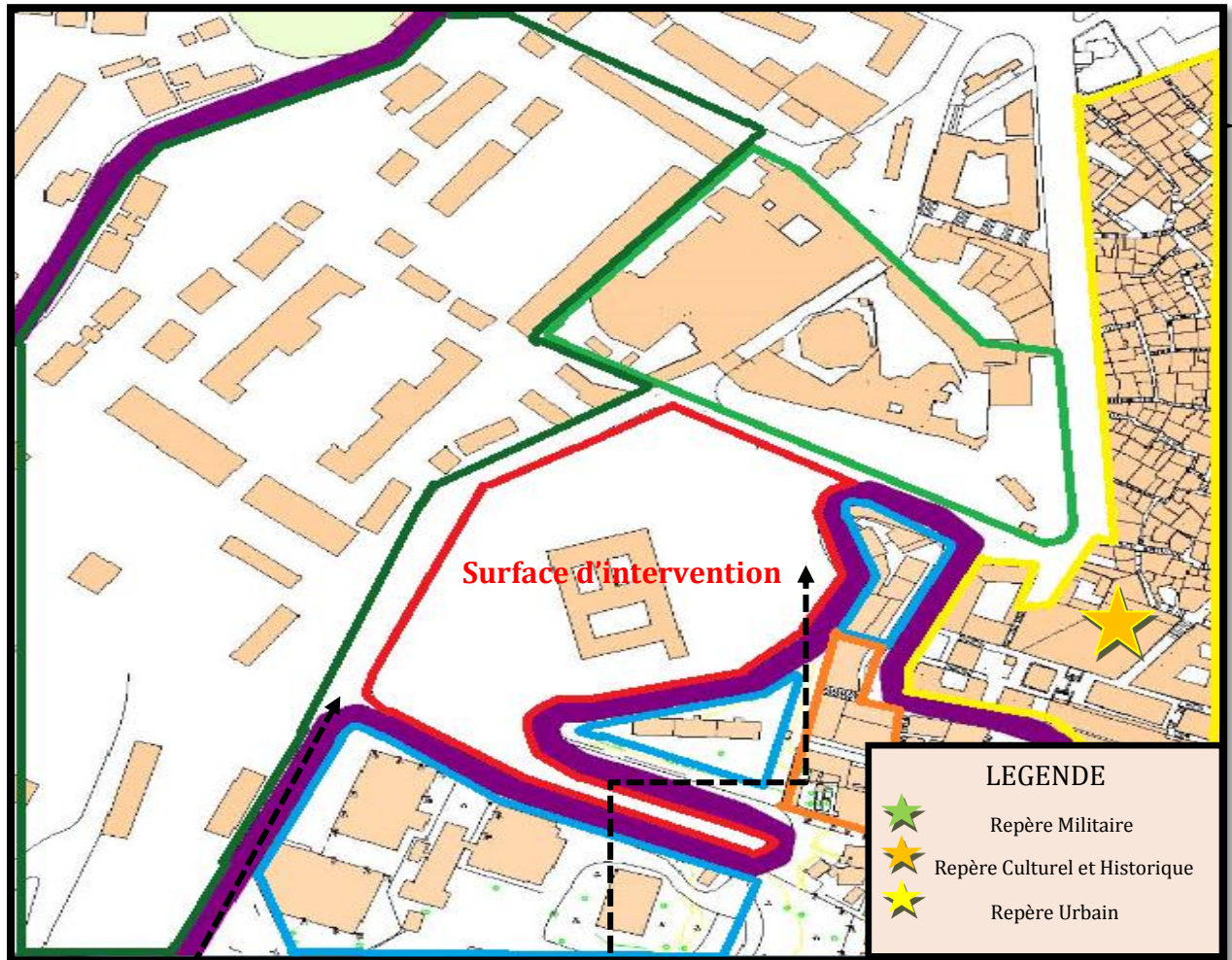


Figure 19 - Carte de l'environnement immédiat du terrain d'intervention et photo de l'habitat collectif et des équipements administratifs.

III.4.6. Visibilité/lisibilité

Une visibilité et une lisibilité assez apparente et importante caractérise le terrain ; Cependant ce dernier est mal entretenu en raison du mauvais maintien des arbres de cyprès et de la végétation naturelle du site ; Mais aussi l'insalubrité des lieux, et le stationnement anarchique des voitures au Sud, dévalorisent le terrain



Source photos : Prises Personnelles de l'auteur

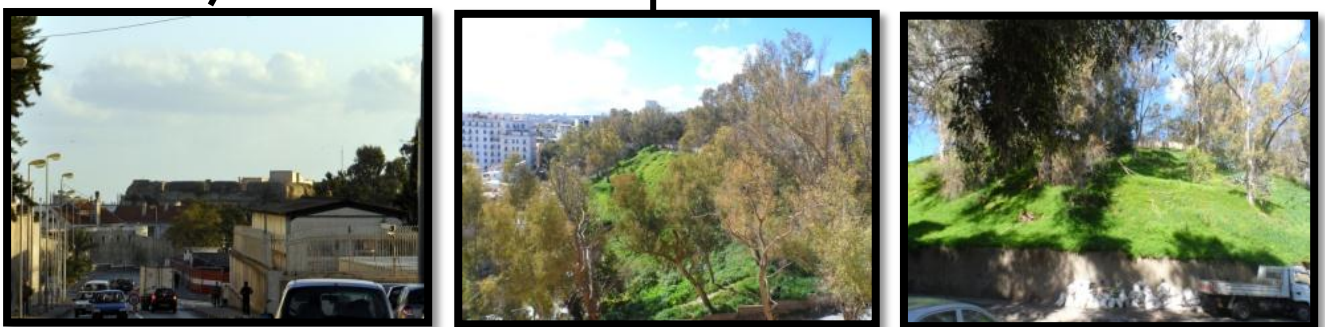


Figure 20 - Carte de visibilité et lisibilité du terrain

Pour apporter de la visibilité et de la lisibilité à la citadelle³⁷, il faut que le parc soit :

- ✓ Un espace sans recoin → Pour que tout soit visible ;
→ Plus de maîtrise des usages.
- ✓ Une de plate-forme → pour former → une étendue ouverte à tous les Regards.
- ✓ Un espace harmonieux → Type de mobilier urbain ;
→ Type de végétation.

III.4.7. Morphologie du terrain

Le terrain est de forme irrégulière, caractérisé par une pente assez importante d'environ 8 m avec une présence de Talweg au côté Est.

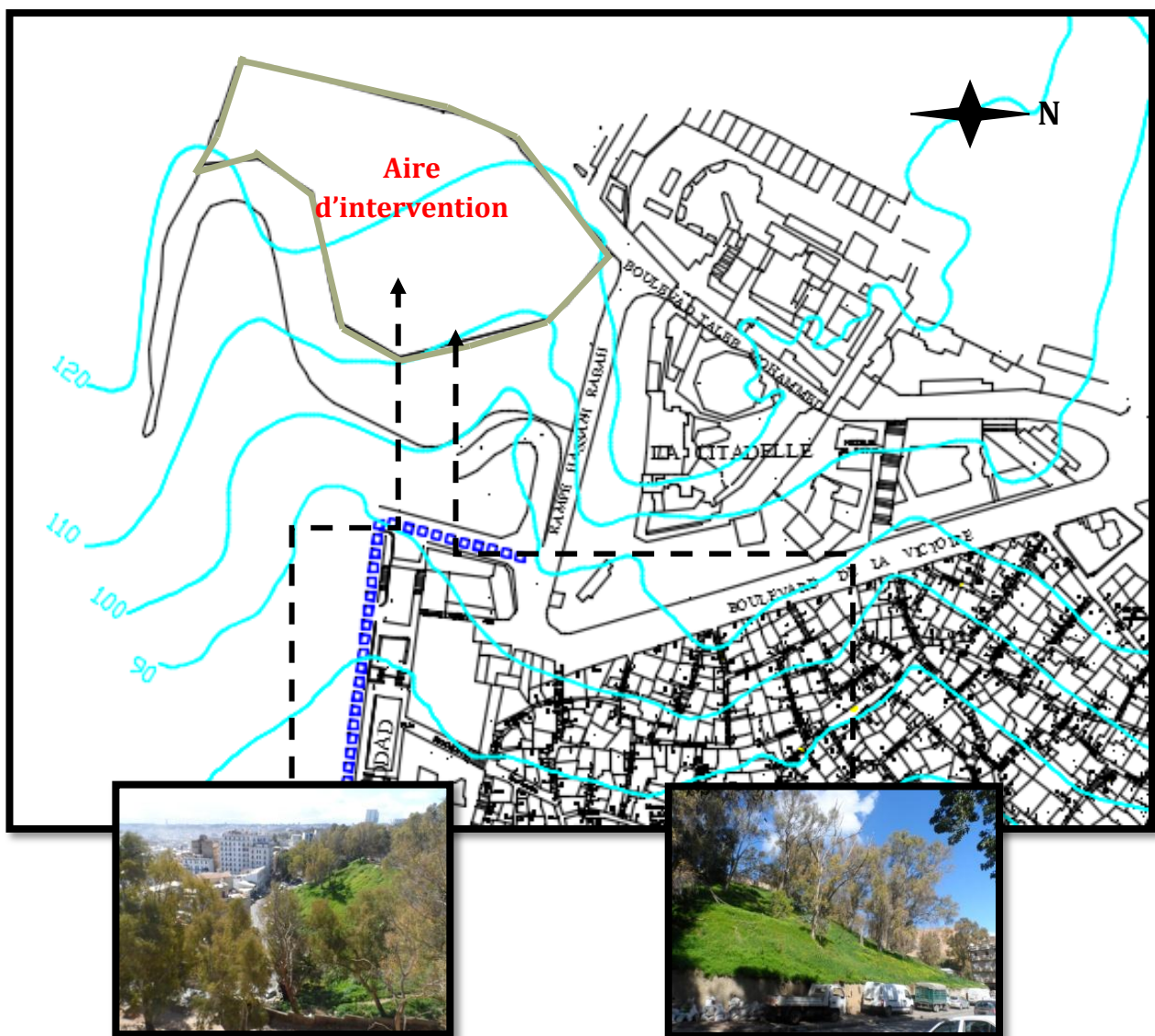


Figure 22. Carte topographique de l'Aire d'intervention

³⁷ Istanbul, Les Territoires Des Murailles Terrestres, De l'Observation à l'Emergence Des Projets Urbains, ENSA de Strasbourg, Expo Atelier Istanbul 2009, p 24. PDF.

III.4.8. Synthèse

a. Potentialités du site

- ✓ Forte visibilité et lisibilité du terrain ;
- ✓ Plusieurs accès s'offrent au terrain ;
- ✓ Position stratégique du terrain permettant de mettre en valeur la Citadelle d'Alger et offrant un axe de visibilité assez important envers la forteresse;
- ✓ La surface que présente le site est atout majeur pour notre projet d'intervention.

b. Contraintes

- ✓ La présence de l'aspect militaire de la caserne Ali Khodja ;
- ✓ La forte pente du terrain.
- ✓ Le statut juridique de la parcelle.

c. Recommandation

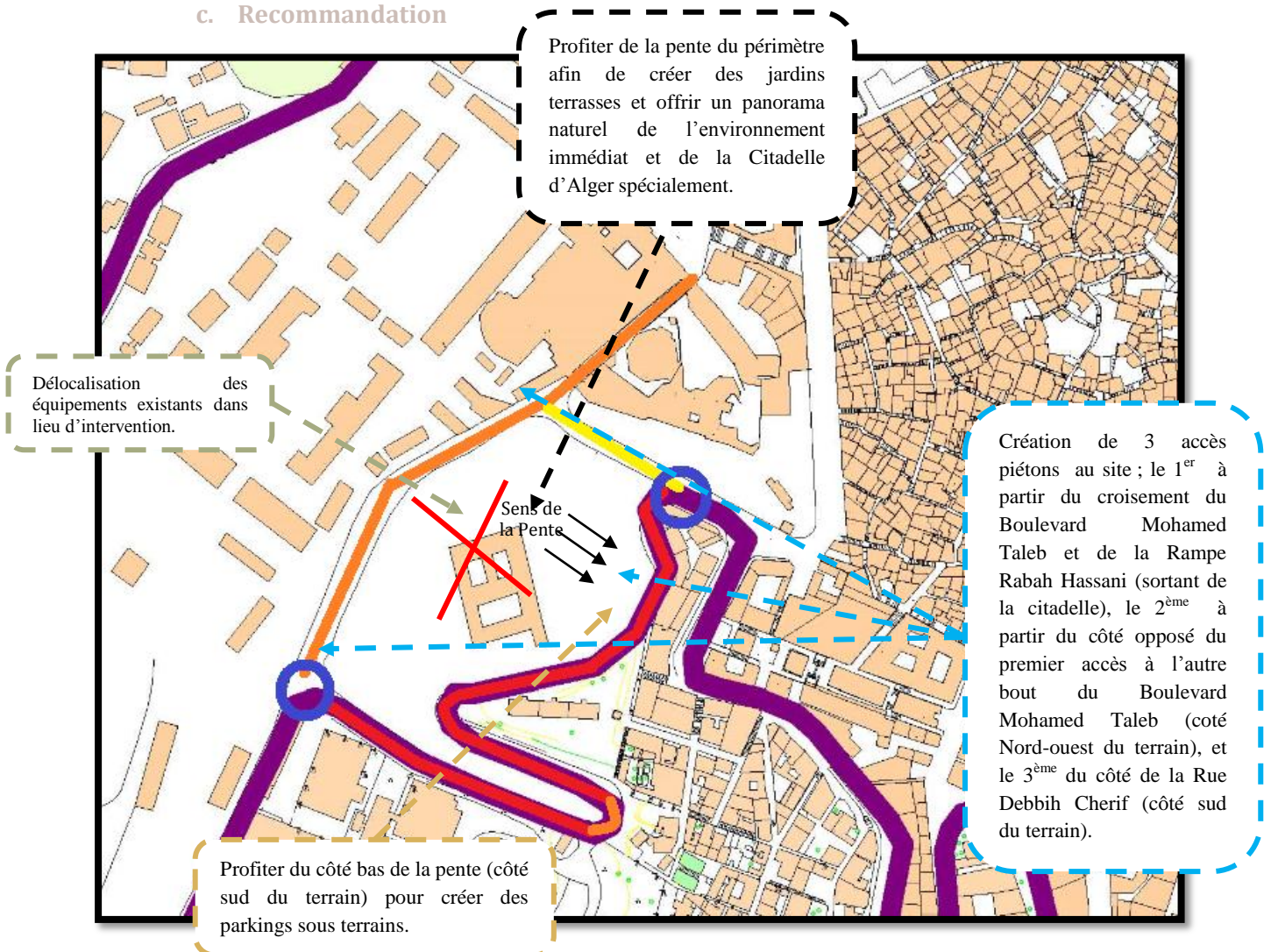


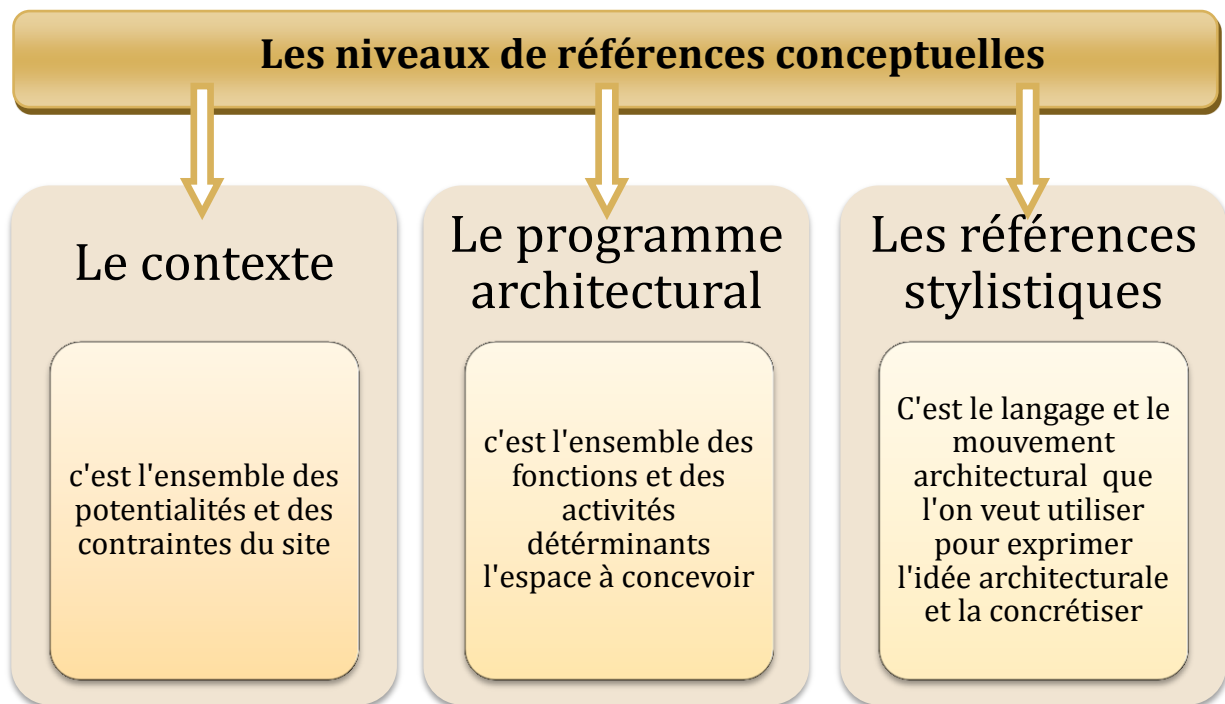
Figure 23 - Carte des recommandations pour le Projet d'intervention

III.5. Partie Architecturale

III.5.1. Introduction

Tout projet architectural doit être le résultat d'une réflexion et d'une référence théorique fondée ; Cependant le travail architectural ne peut être créé seulement à partir d'une théorie mais doit se structurer tant sur le plan mental que sur le plan concret et rendu explicite par la suite.

Pour concrétiser l'idée architecturale, il est nécessaire d'avoir une assise référentielle de conception qui est constituée essentiellement de 3 sous-espaces de référence ; Et chacune de ces notions contribue au développement d'un aspect spécifique de cette conception :

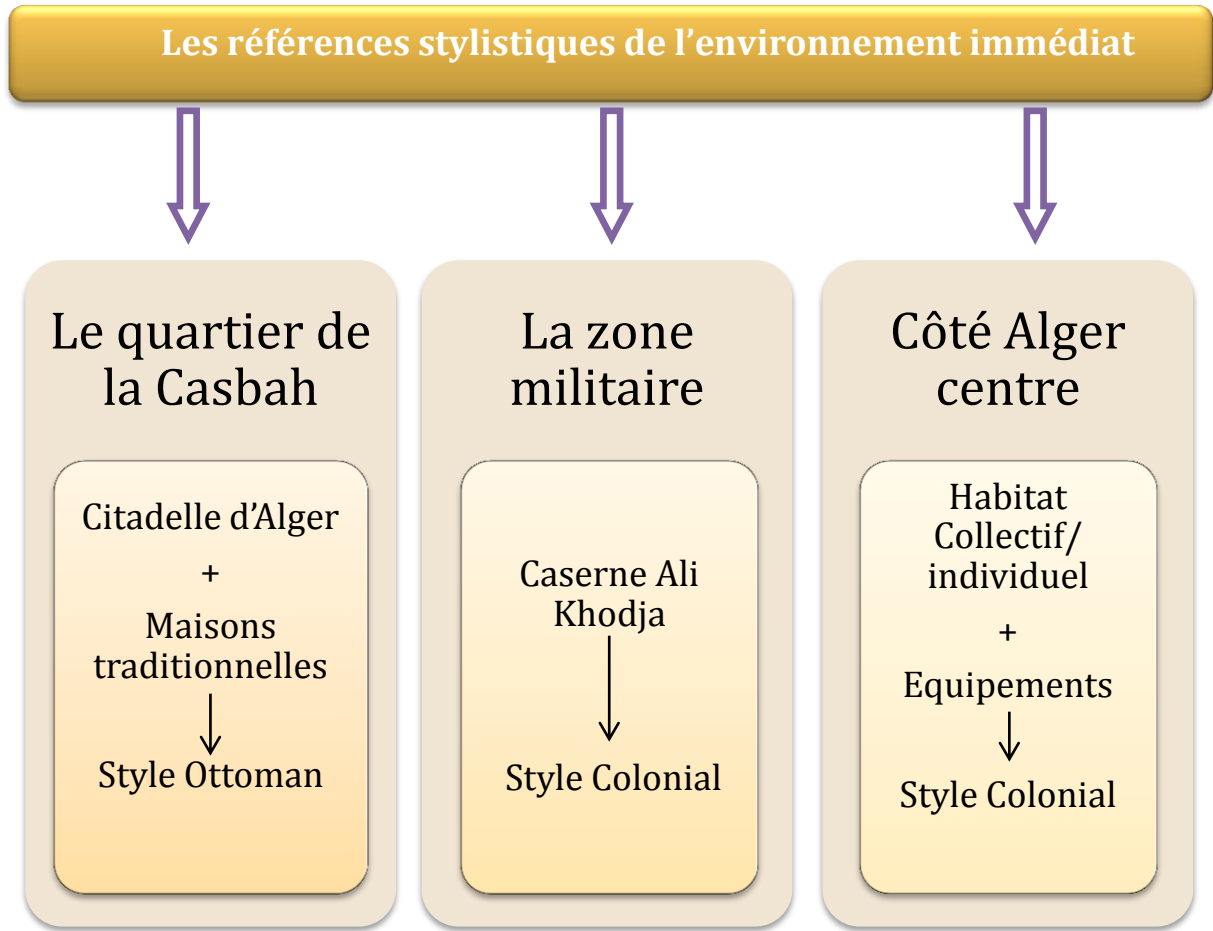


Remarque :

Les références stylistiques du Projet : le choix du style architectural permet au Projet du Parc Culturel ainsi qu'au Musée Panoramique de s'inscrire dans un cadre de référence ottomane, à travers un courant architectural moderne, tout en s'adaptant au style préexistant de la Citadelle d'Alger et de la Casbah, et en répondant aux besoins et exigences de la problématique posée dans le cadre de la revalorisation de la Citadelle d'Alger à travers ses abords.

Nous essayerons de concevoir une architecture botanique et paysagère pour le Parc Culturel et plus spécialement pour les jardins de senteurs (inspirés des jardins ottomans). Cela se fera à travers l'aménagement des espaces, l'utilisation de plantes et de végétations en se référant aux écrits laissés par les historiens, les voyageurs et les captifs décrivant les jardins du Dey dans ces palais au XVI^{ème} et XVII^{ème} siècle. Aussi, nous utiliserons des matériaux à caractère naturel et minéral, ce qui procurera une sensation de bien-être et de sérénité, mais aussi d'appartenance à ce lieu.

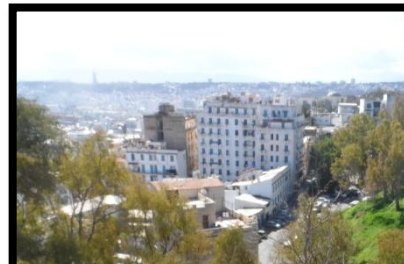
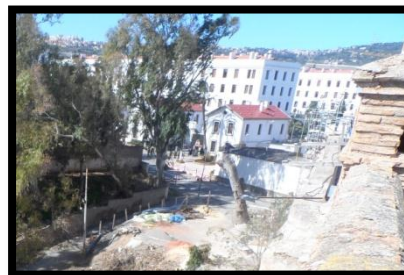
Pour ce qui est du Musée panoramique, nous adopterons une architecture moderne munie d'une touche rappelant l'architecture traditionnelle « ottomane » de la Casbah, tout en utilisant une structure légère pour sa conception.



Source photos : internet



Source photos : Prises Personnelles de l'auteur



Les références stylistiques du Projet d'intervention

Le Parc Culturel

Architecture
Botanique
et Paysagère

Le Musée Panoramique

Architecture
Moderne
+
Touche
d'architecture
Ottomane



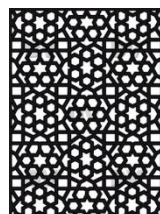
Utilisation
de fontaine
et de point
d'eau



Utilisation de
parcours avec
pavages
différents



Diversifier
les
végétations
et les arbres



Utilisation de
forme et de
matériaux
contemporains
+ toiture
végétalisée



Utilisation du
verre pour
accentuer la
transparence
et le
moucharabieh
pour la texture

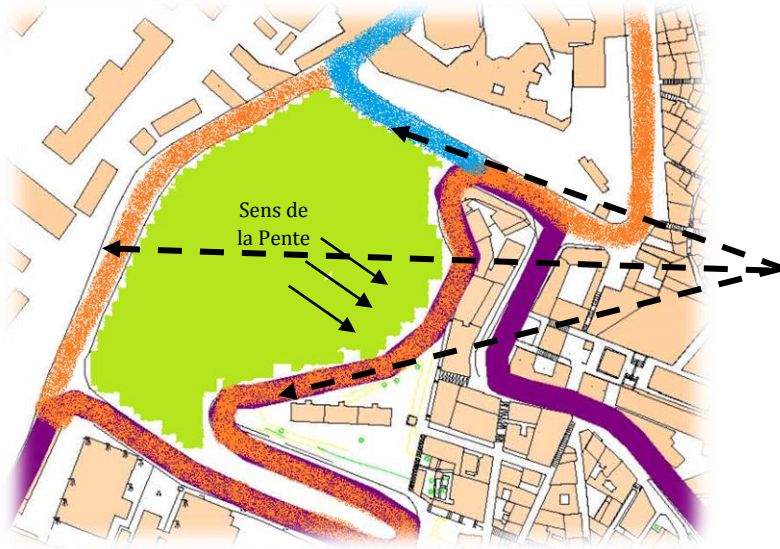


Inspiration des
arcs des
murailles de la
citadelle pour
les ouvertures
du musée

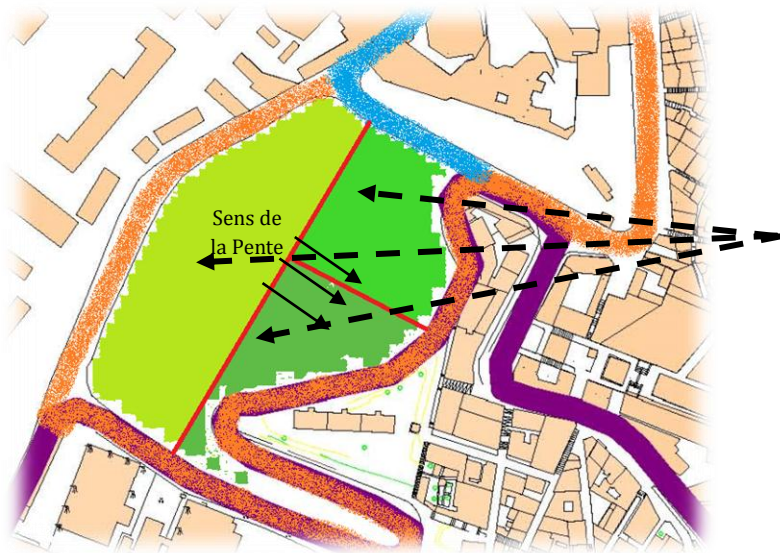


III.5.2. Genèse du Projet

Etape 1 : Actions préparatifs



1. Détermination des voies à usage mécanique, à usage piétonnier et à usage mixte.



2. Création de terrasses jardins suivant la topographie du terrain sous forme de gradins en s'inspirant du principe de la disposition des maisons de la Casbah, offrant un panorama naturel sur la Citadelle d'Alger.

Etape 2 : Détermination des accès

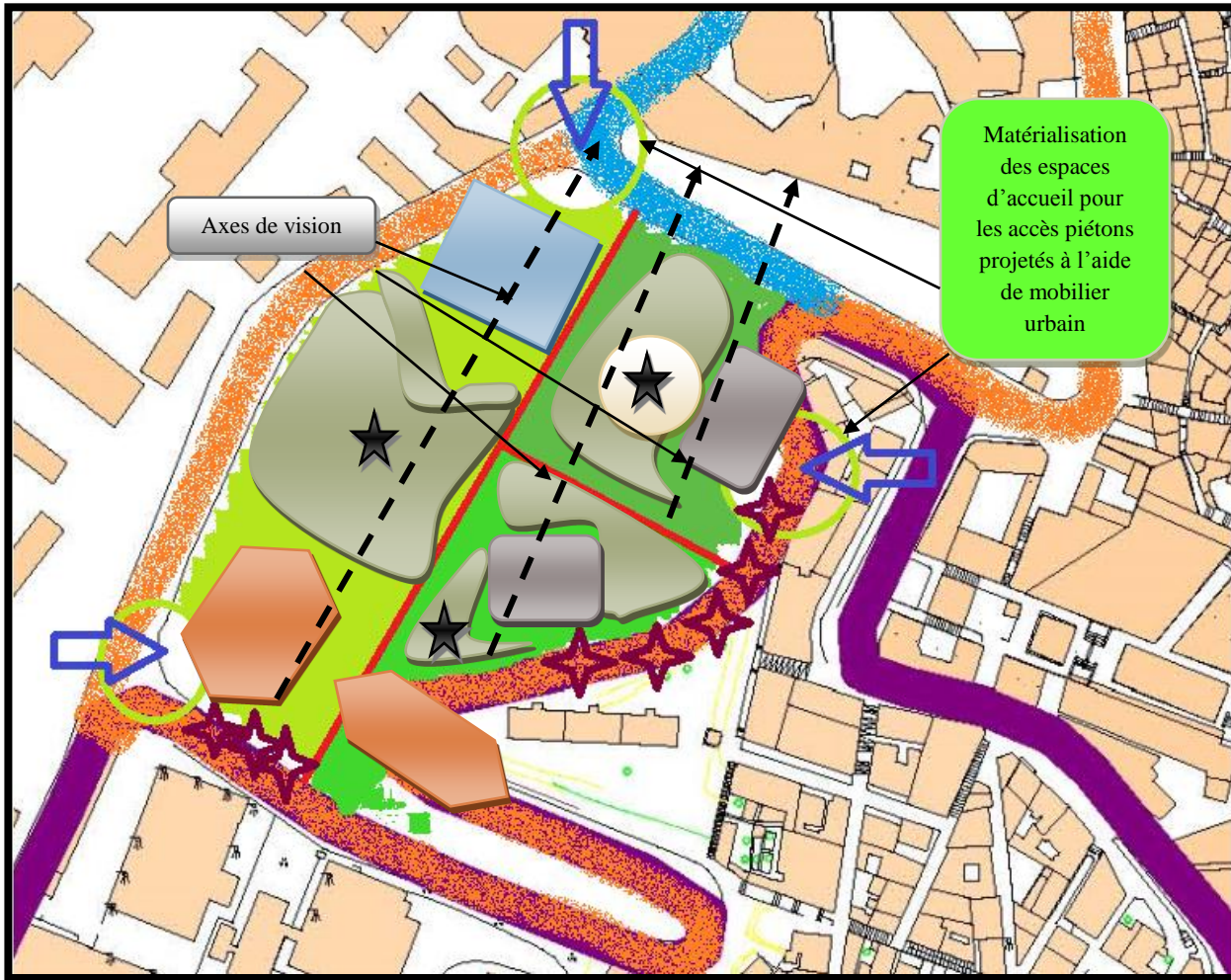



Figure 24. Carte d'accessibilité projetée sur le terrain

Le Parc Culturel est accessible par trois (3) voies piétonnes, réparties selon la topographie du site et l'étendue de sa superficie ;


La circulation mécanique au sein du Parc a été minimisée au personnel travaillant dans ce dernier et les véhicules de services et de marchandises.

Etape 3 : Schéma fonctionnel





Implantation de la fonction culturelle « afin d'assurer une attraction culturelle et pédagogique pour toute les tranche d'âge


Aménagements des jardins des senteurs (en référence aux jardins du Dey au temps ottoman) sur le thème de la découverte


Implantation des espaces de loisir et de détente afin d'assurer l'attraction des habitants des quartiers voisins mais aussi les touristes

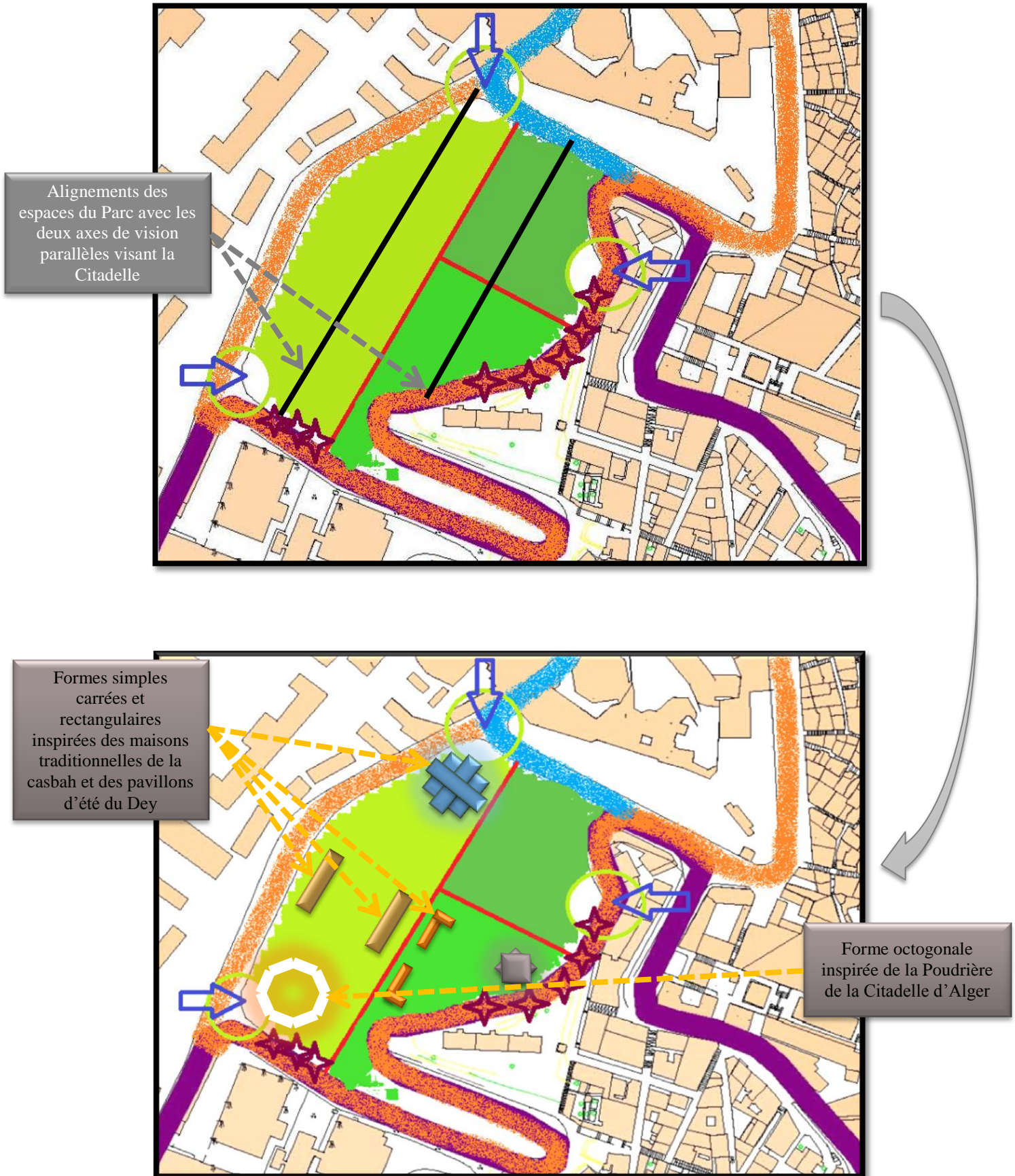

Implantation d'une placette avec kiosque à musique comme lieu de rencontre et de rassemblement des usagers lors des mouvements événementiels

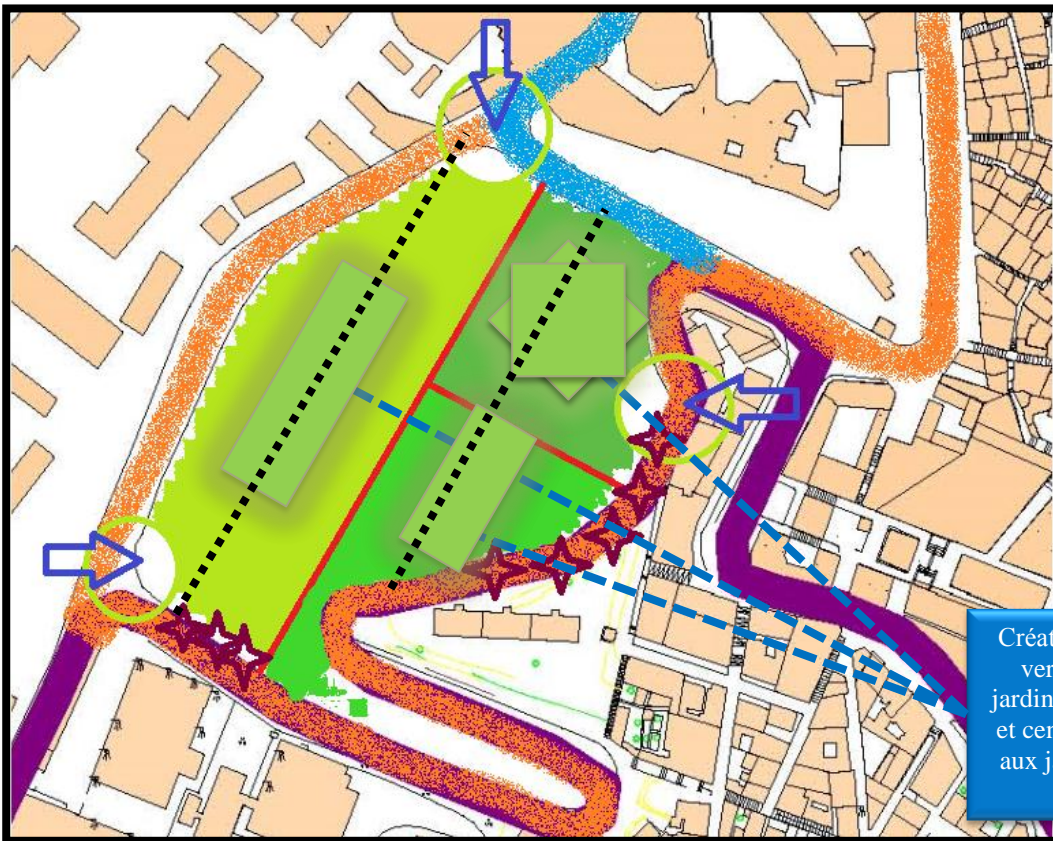

Implantation de la fonction administrative afin d'assurer l'accueil et l'information des visiteurs, la gestion du Parc


Implantation de la fonction commerciale afin d'assurer l'animation du Parc mais aussi sa rentabilité

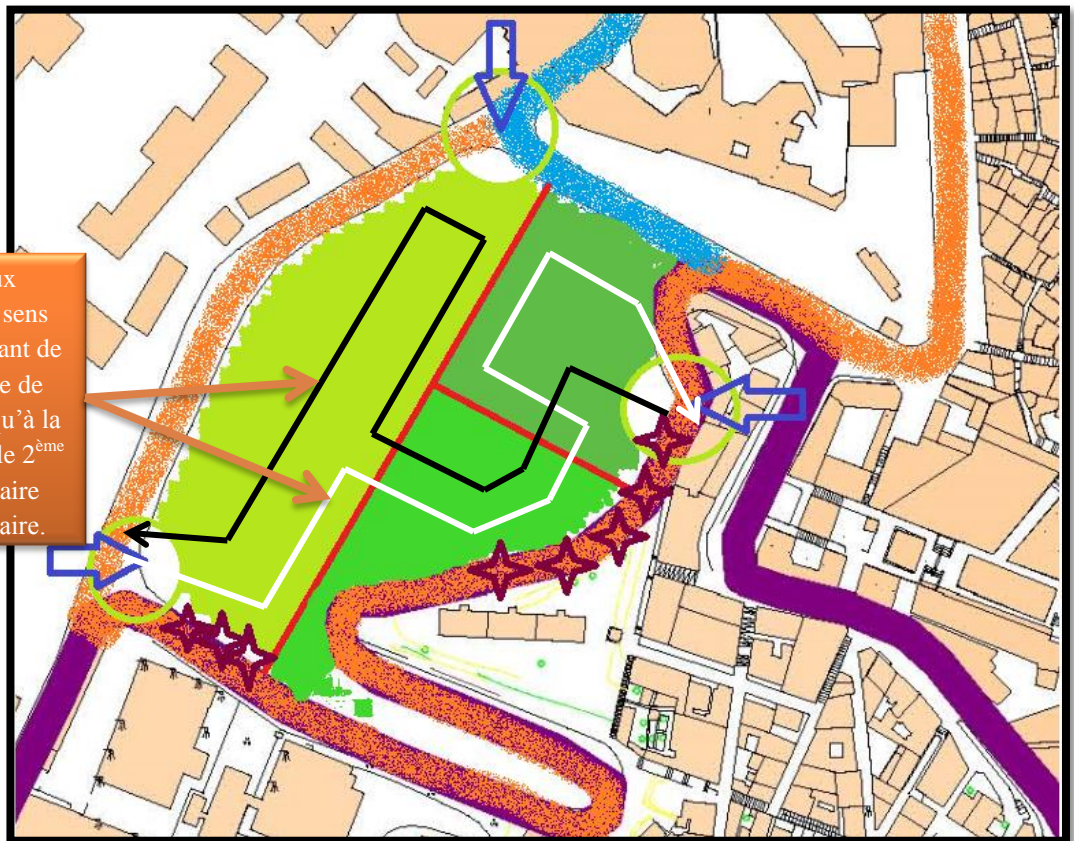


Etape 4 : Formalisation du Projet





Création d'un Poumon vert sous forme de jardins terrasses linaires et centralisé se référant aux jardins botaniques ottomans



Création de deux parcours piétons à sens contraire, le 1^{er} partant de la partie supérieure de l'assiette allant jusqu'à la partie inférieure, et le 2^{ème} dans le sens contraire desservant toute l'aire.

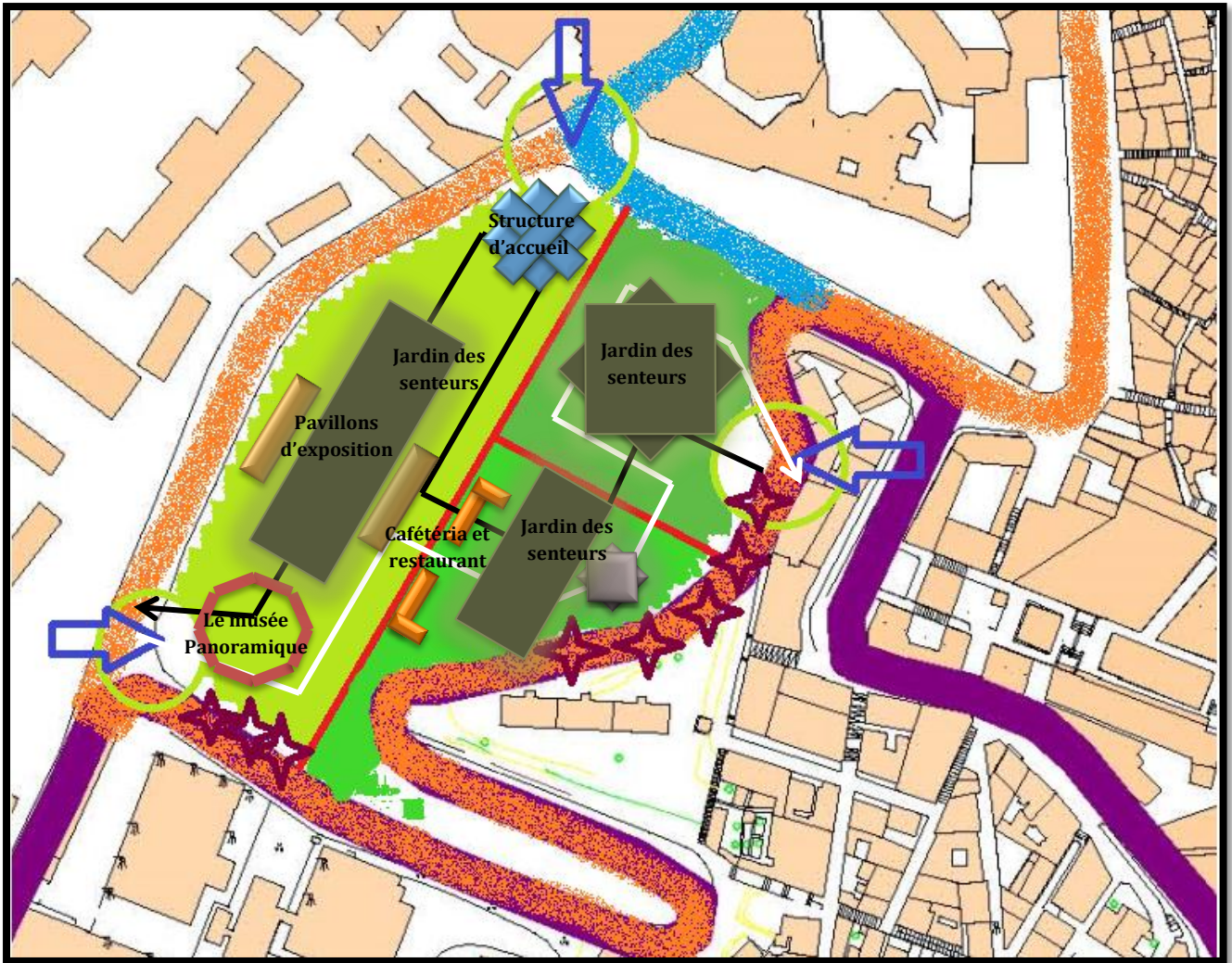
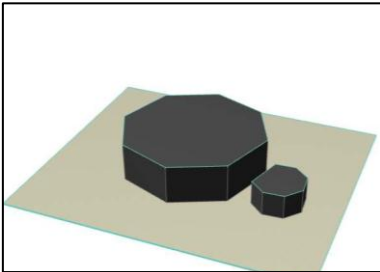
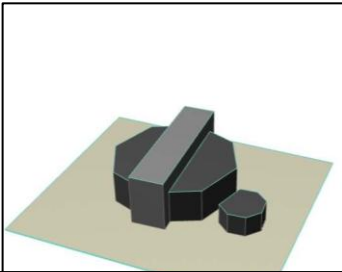
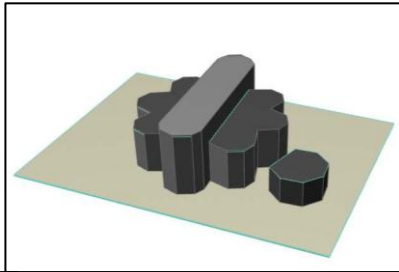
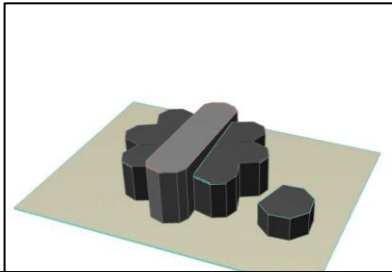


Figure 25- Carte récapitulative des actions à mener et des fonctions à projeter

Le Développement de la Volumétrie

			
<p>Forme octogonale simple du volume principal inspirée de la Poudrière + forme octogonale tronqué du volume secondaire</p>	<p>Division de la forme initiale du volume principal en 3 formes secondaires, deux d'entre elles identiques et opposés par rapport à la troisième forme représentant l'axe de symétrie de toute la volumétrie (percée visuelle vers la Citadelle)</p>	<p>Les deux formes polygonales opposées se développent donnant une forme florale avec une toiture tronquée</p> <p>La troisième forme qui forme l'axe de symétrie est tronquée elle aussi de la toiture</p>	

Les différentes vues du Volume



Chapitre IV. Synthèse

L'Algérie dispose d'un patrimoine bâti d'une richesse exceptionnelle dont la mise en valeur reste problématique. Actuellement, le patrimoine algérien présente un état de dévalorisation et de dégradation avancé dont les causes sont multiples à savoir l'indifférence, la négligence, le manque d'entretien, les transformations incontrôlées (illicites), et l'inexpérience dans l'exécution des lois. Les différentes opérations de réhabilitation menées jusqu'à présent restent très limitées vu l'absence de spécialistes dans le domaine et d'outils permettant de mener ces opérations correctement comme le guide de la valorisation. Par ailleurs, la connaissance du système constructif de la construction, des matériaux utilisés, de la typologie, de surtout des abords constituent des facteurs indispensables pour réaliser une opération de diagnostic pertinente d'un monument ou d'un site historique. Ces facteurs cités constituent des paramètres importants pour réussir les opérations de mise en valeur.

Par rapport à la problématique posée au début de notre travail, celle des abords de la Citadelle d'Alger, et dont l'intérêt était de puiser les éléments importants (imprégnés de la culture et de l'histoire de la forteresse et de la Casbah) pouvant vivifier une réflexion concernant la manière dont nous devons agir pour mettre en valeur le patrimoine bâti, en entreprenant un travail sur ses abords, nous avons développé une recherche sur la façon dont on pourra utiliser l'environnement immédiat de la Citadelle afin de la valoriser et de l'intégrer dans son tissu urbain actuel, et qui s'est traduit par une intervention consistant à injecter un projet de Parc Culturel avec Musée Panoramique intégré.

Cela dit, le processus de revalorisation des monuments historiques se révèle une tâche complexe. En effet, durant la procédure de mise en valeur, le bien patrimonial bâti doit faire l'objet d'une connaissance objective, d'une implication de tous les acteurs de la ville incluant la société civile. Ces derniers, à travers les actions efficaces et la prise de conscience de la valeur patrimoniale d'un monument par toutes les composantes de la société, peuvent assurer sa valorisation et sa préservation.

D'autre part, les multiples opérations et actions de mise en valeur du patrimoine ont démontré que le travail mené en faveur du patrimoine bâti n'est pas facile. Bien au contraire, il exige un travail de longue haleine, une patience et un engagement sans faille vis-à-vis de cet lègue patrimonial qui est le reflet identitaire de la société et de la nation en question.

L'étude de cas à travers l'exemple de la Citadelle d'Alger a permis de faire une analyse et dégager un constat et des conclusions. L'état de délaissement et de négligence dans lequel se trouvent les abords de patrimoine, a été à l'origine de la question principale de ce travail cherchant à découvrir les causes de cette défection bien que celui-ci soit classé depuis des décennies. Ainsi, les principales sources de perturbation au la mise en valeur de la forteresse ont été détectées mettant en exergue l'absence de rigueur et d'inexpérience dans l'exécution des lois et de la procédure de valorisation.

En effet, cette situation ne permet pas entre autres, une bonne prise en charge du patrimoine bâti, ni une bonne protection de sa zone de servitude. L'absence d'un cadre juridique foisonnant matérialisé par un manque de production de textes législatifs qui agissent à tous les niveaux d'intervention, allant de la constitution jusqu'à la circulaire l'instruction ministérielle, reflète bien cette position.

De ce fait, nous remarquons que l'état algérien compte, dans sa démarche de mise en valeur du Patrimoine Bâti et de la protection de son entourage, des lacunes et des défaillances.

D'autres exemples de cas d'étude, nationaux et internationaux, peuvent rencontrer la même problématique que celle qui est posée dans notre réflexion, et qui malheureusement, souffrent plus ou moins des mêmes lacunes et défaillances. Cela dit nous allons voir comment ils ont pu répondre à cette problématique et plus ou moins donner des solutions adéquates à chaque cas d'études.

Exemple National

Cet exemple se penchera sur le cas de la Basilique Saint-Augustin et ses abords dans la ville d'Annaba, ayant un potentiel exceptionnel pour représenter l'identité sociale et territoriale de cette ville. A travers cet exemple, la situation réelle de la méconnaissance des valeurs des abords du patrimoine bâti sera illustrée ainsi que son impact négatif sur la préservation et la mise en valeur de ce monument.

Le monument se situe sur une colline de 55m d'hauteur, dominant le site antique d'Hippone, un point haut bénéficiant d'un panorama sur la totalité de la ville. Il est ancré dans un paysage quotidien pour les résidents, qui le voient dans tous leurs déplacements, même ceux venant des autres wilayas ou de l'aéroport, passent en admiration, par ce monument. De plus la basilique est inscrite à l'inventaire supplémentaire par un arrêté du Wali en février 2011.

On remarque que la basilique St-Augustin a une relation exceptionnelle avec le site où elle se situe. Edifiée pour rappeler une histoire et une mémoire d'un Saint qui vécut dans ce site, une société autochtone et une cité qui soit le point de départ de toute urbanisation sur le territoire d'Annaba. Ainsi qu'une architecture respectant le cadre socioculturel et des matériaux utilisés, entièrement depuis la région d'Annaba, sans oublier sa fonction de culte et de culture, et sa fonction muséale qui donne au site un potentiel touristique très important.

Les abords de la basilique St-Augustin, dans leur étendue, représentent une magnifique symbiose entre le naturel et le culturel. Dans un lieu de mémoire qui rappelle les souvenirs collectifs les plus anciens, une couverture végétale très importante couvre ces terres et donne l'impression d'un espace rural au milieu de l'espace urbain de la ville. Il s'agit d'un véritable poumon pour la ville, malheureusement, entouré d'usines et de toutes sources de pollution possibles.

C'est pour ces raisons-là, culturelle, naturelle, mémorielle et paysagère, que ce site présente un grand potentiel économique ; les urbanistes et les spécialistes de la Sauvegarde et de la Mise en Valeur du Patrimoine avancent que : *si on réalise un bon et efficace aménagement culturel, paysager, de découverte et de loisir, respectueux aux caractères patrimoniaux et paysagers, la mise en valeur de la Basilique St-Augustin à travers ses abords sera réussie.*



Cette proposition consiste à relier la basilique avec un périmètre des abords, qui soit adapté

avec l'historique, la mémoire, surtout que la basilique est un monument commémoratif, et paysager, où la basilique demeurera visible et entrera dans un cadre perceptif, qui prend en compte les éléments qui contribuent à une lecture historique plus claire et globale. Cette composition sera explicite de la relation qui existe entre ses éléments historiques et paysagers pour créer un environnement, un lieu digne de ses potentiels. La zone industrielle et la zone d'équipements sont retirées du fait qu'elles ne contiennent aucune référence historique importante et ne contribuent pas à l'aspect paysager que la basilique St-Augustin présente.

Cette proposition vise à créer un ensemble historique et paysager cohérent, où ambiguïté et confusion seront éliminées. C'est un essai de mettre en valeur tout un lieu de mémoire vécu et surchargé de signes et de significations relatives à l'identité sociale et territoriale. C'est pour cette raison, qu'on a voulu étendre les abords de la basilique pour qu'ils soient combinés avec les abords du site archéologique d'Hippone, où deux éléments importants du patrimoine bâti de la ville d'Annaba soient dans le même périmètre en créant un paysage exceptionnel révélateur du vrai visage de l'identité locale, voire nationale. Sans oublier que la basilique est un point d'appel, de repère et de commémoration pour Hippone et son fameux Evêque.



Source img: Internet

Exemple International

Le second exemple que nous présentons est celui de la Médina de Rabat –Maroc- et ses abords. Nous allons voir comment les autorités marocaines ont procédé pour mettre en valeur l'ancienne ville, et comment ils ont mis en œuvre leur volonté pour minimiser les interventions sur « la ville indigène qu'est la Médina de Rabat » afin de rendre cette dernière le cœur de la nouvelle ville projetée, en intégrant les monuments du site à l'intérieur.

*« La ville de Rabat recueille un éventail de sites, de monuments et d'ensemble urbains et paysager d'une richesse et d'une cohérence impressionnante. Elle concentre en un seul site les perles d'un seul et même collier, certes d'époques et d'influences variées mais qui, ne témoignant pas moins d'une profondeur historique réelle ».*³⁸

L'ensemble des équipements significatifs des périodes antérieures - murailles, portes, mosquées, médersas, palais, bâtiments remarquables - sont classés monuments historiques ; ce qui, en soumettant toute transformation à l'avis obligatoire des services chargés des monuments historiques, les préserve de toute intervention intempestive.

Pour sauvegarder le tissu intérieur de la médina, les autorités adoptent un règlement pour sa protection artistique imposant des servitudes d'aspect et prévoyant que les éléments d'architecture qui contribuent à l'aspect des façades doivent être maintenus ou restaurés sous le contrôle de l'administration des monuments historiques.

L'exemple du **Projet d'aménagement du Bouregreg** qui génère le projet du tramway Rabat-Salé et le projet du tunnel sous la kasbah des Oudayas viennent mettre en valeur la

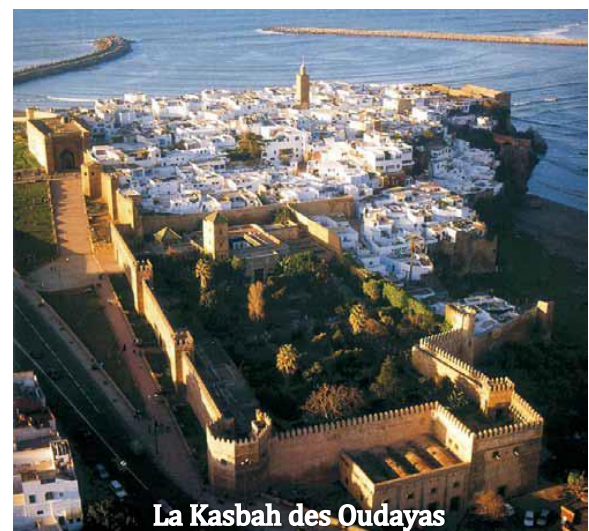
Médina ainsi que ses murailles et ses monuments.



Les abords de la muraille de la Medina



Les abords de l'entrée principale de la Medina



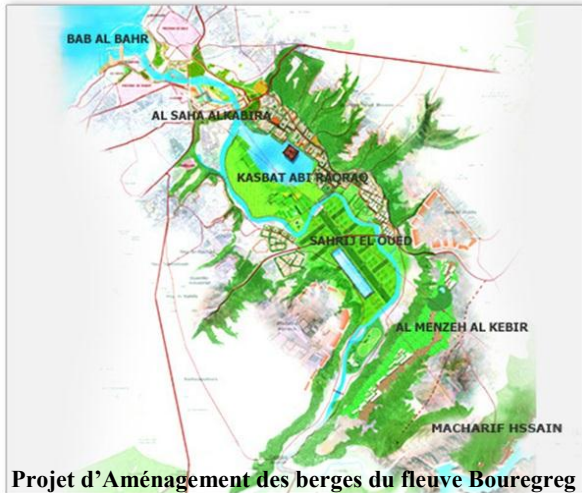
La Kasbah des Oudayas



La Médina de Rabat depuis le fleuve

Source img: Rabat, Capitale moderne et ville historique : un patrimoine en partage

³⁸ Rabat, Capitale moderne et ville historique : un patrimoine en partage. Proposition d'inscription sur la liste du patrimoine mondial soumise par le Royaume du Maroc. Janvier 2011. Chap.2. p22.



Projet d'Aménagement des berges du fleuve Bouregreg



Projet du tramway traversant le cœur de la Médina



Projet du tramway ceinturant les murailles de la Médina



Projet de Tunnel passant sous la Kasbah des Oudayas

Source img: Rabat, Capital moderne et ville historique : un patrimoine en partage

des projets d'intervention portant des valeurs de modernité et d'invention, tout en respectant l'histoire, l'esthétique et le raffinement.

Pour se faire, voici quelques interventions et actions mises en œuvre pour la valorisation de la médina :

- Instauration de Projets d'infrastructures de transport tel le tramway Rabat-Salé afin d'optimiser la dynamique de l'agglomération.
- Consultation des différents experts et services du ministère de la culture afin d'intégrer convenablement les monuments au sein de leur tissu urbain actuel,
- Etablissement de marges recul, des revêtements anti-vibratiles dans les zones sensibles...
- Utilisation de techniques et matériaux traditionnels pour la reconstruction d'une partie de la muraille.
- Instauration d'une distance fixée à 6m à partir des murailles pour l'aménagement des abords.
- Mise en place de mesures spécifiques vis-à-vis des nuisances acoustiques et des vibrations, dans les sites sensibles où le tramway passera, avec éventuellement un traitement de façades des Rez-de-chaussées des immeubles.
- Réaménagement des voiries traversées à travers la réalisation du tramway.
- Mise en valeur des ambiances paysagères urbaines et des espaces publics dans certaines places, parties de la médina ou autres monuments historiques.
- Etablissement d'une réflexion sur le choix des revêtements des plates-formes et des espaces publics, le renforcement de l'éclairage, les traitements paysagers et architecturaux d'accompagnement (implantation, choix du mobilier urbain ...).

On constate que la mise en valeur de la médina à travers ses abords s'est fait à travers

Conclusion générale

On trouve en Algérie, des monuments et des sites d'une grande valeur historique, classés ou inscrits, sans aucune protection de leurs abords, même s'ils sont l'objet de restauration et de mise en valeur, on ne trouve aucun programme pour leur environnement immédiat, qui restent et continuent d'être en état très déplorables.

On trouvera que les monuments et les sites historiques de l'Algérie sont fortement menacés par ce problème, qui nuit à leur lecture historique, en les mettant en confusion avec une méconnaissance de la société de sa propre histoire.

Au terme de la présente étude qui s'inscrit dans une thématique relative à la revalorisation du Patrimoine Bâti à travers ses abords, nous rendons les principales conclusions auxquelles notre travail a abouti. Il ne s'agit pas, de donner des solutions miracles, mais plutôt de susciter quelques questionnements et engager une réflexion qui paraît plus que nécessaire au temps actuel, sur la Mise en Valeur des monuments et sites historique, sur la protection de leurs abords et sur l'intégration des uns par rapport aux autres.

Pour cela, notre réflexion s'engage dans une problématique liée à l'intersection du tissu ancien avec le nouveau et le rôle des abords dans sa mise en valeur.

« L'entourage concourt très souvent à la mise en valeur du monument c'est l'écrin qui met le Bijou en évidence »³⁹. Il est l'environnement immédiat des monuments historiques qui ne peut être perçu hors de son cadre spatial et esthétique. Il acquit une contribution mémorielle dans la mise en scène paysagère, en accentuant la notion de valeur identitaire significative du monument. De ce fait le délaissement de ces abords entraînera logiquement une dégradation autant sur le plan matériel que sur le plan significatif du Patrimoine bâti.

Il s'agit là d'une première étape de la recherche où nous avons essayé de soulever la question de Patrimoine Bâti et ses abords en Algérie globalement, et celui de la Citadelle d'Alger au sein de la l'ancienne Médina « la Casbah » plus spécialement.

Nous avons analysé son cadre historique, culturel, urbanistique et architectural, et nous avons dégagé des constats et des conclusions pour tenter de comprendre et répondre au mieux à la problématique posée.

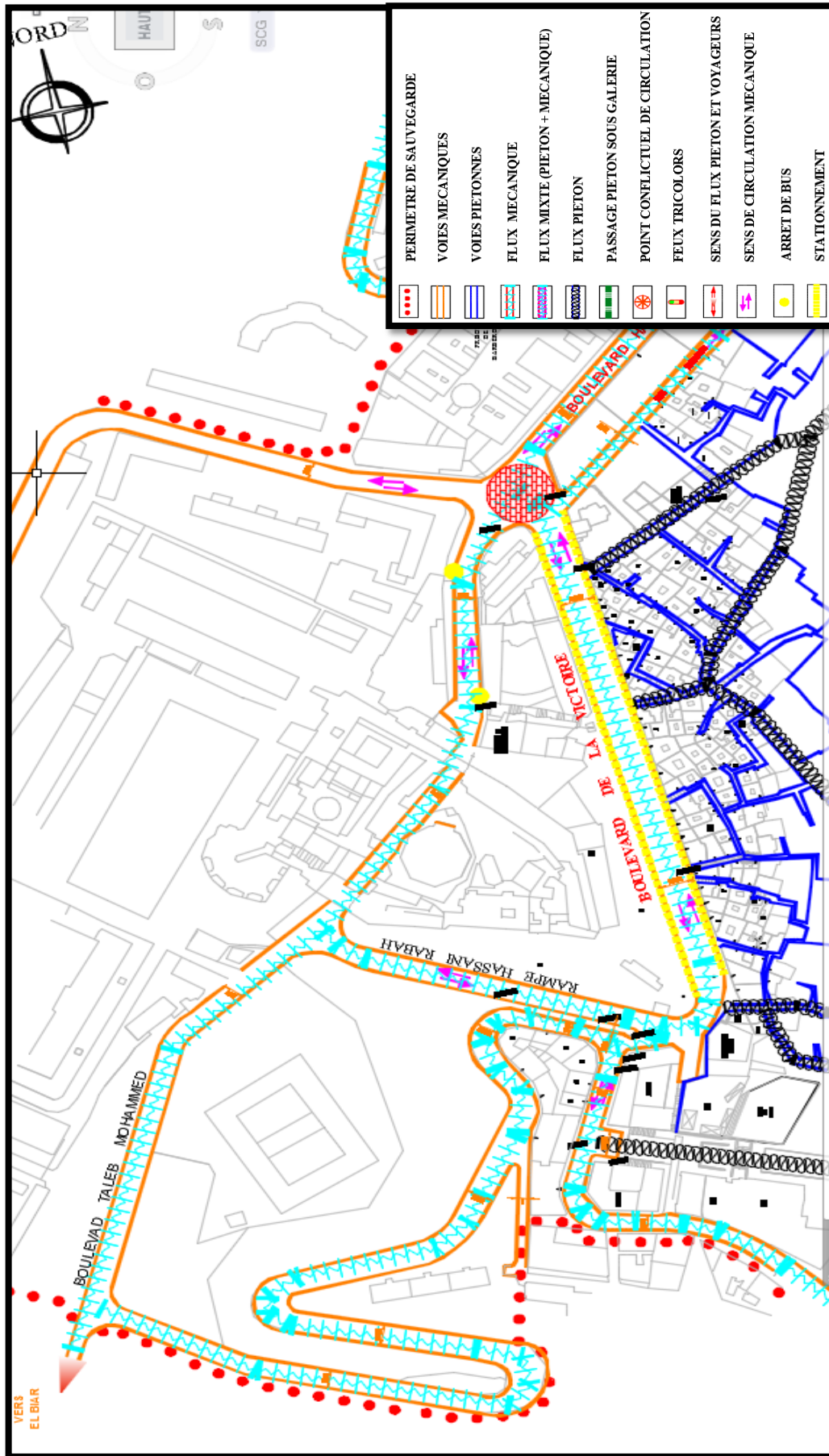
En second lieu, nous avons pris les constats et les conclusions fait à partir de l'analyse faite dans la première partie de la recherche, et nous avons dégagé des hypothèses puis vérifié ses dernières pour voir laquelle est la mieux appropriée pour répondre au problème ; et enfin choisir le scénario le plus adéquat pour y parvenir. Nous avons développé ce dernier sur le plan thématique, programmatique, architecturale et paysager.

Enfin, en dernière phase de notre travail, nous avons posé une critique sur notre réflexion, où nous avons mis en évidence les lacunes et les questions qui resteront suspendues par rapport à notre problématique de la Mise en valeur du Patrimoine Bâti en Algérie, mais aussi dans le monde, car cela suscite une démarche appuyée par d'autres recherches qui vise à mieux cerner le problème et à détailler ses aspects et ses paramètres, qui n'ont pas été mentionné ou traité dans notre recherche. Ainsi les

³⁹ Gros Mayrevieilles : de la protection des monuments artistiques, des sites et des paysages, thèse Paris, 1907 ; in La mise en valeur du patrimoine architectural, Pierre Laurent Frier, Edition du Moniteur 1979.

nouvelles réflexions qui sont à mener, représenteront un soutien nécessaire pour le projet de mise en valeur des Monuments et des Sites Historiques à travers leurs Abords.

Annexe



Glossaire

A

Abords : n.m.pl. Alentours d'un lieu ; environs.

Agglomération : n.f. Ensemble urbain formé par une ville et sa banlieue. **2.** Groupement de constructions essentiellement destinées à l'habitation ou au travail, qui ne présentent entre elles que peu ou pas de discontinuité.

Agha : n.m. (mot turc). Anc. **1.** Officier de la cours du sultan, dans l'Empire Ottoman. **2.** Chef au-dessus du caïd, en Algérie. **3.** Titre donné à des personnalités de haut rang ; notamment au capitaine général des janissaires.

Aire : n.f. (du lat. *area*, emplacement). Terrain délimité et aménagé pour une activité, une fonction : Aire de jeu, de stationnement, d'atterrissage.

Aménagement : n.m. **1.** Organisation de l'espace. Il renvoie à plusieurs échelles : territoriale, urbaine...**2.** Toute opération de réalisation et/ou de mise à niveau des réseaux de viabilité y compris le traitement des espaces communs extérieurs ; travaux de traitement de surface des sols, de consolidation des talus, de plantation d'arbres, de pose de mobiliers urbains, de réalisation des espaces verts et de construction de clôture.

Analyse Urbaine : Etude de la structure urbaine dans toutes ses dimensions : économiques, sociales, démographiques, physiques et morphologiques pour en dégager des données de l'état actuel

Architecture militaire : 1. Ouvrage fortifié indépendant servant autrefois de réduit pour la défense d'une place importante. **2.** Architecture de fortification, art militaire de renforcer une position ou un lieu par des ouvrages de défenses en prévision de leur éventuelle attaque par ennemi hostile. Par extension, la fortification désigne ces ouvrages de défenses elle-même.

Artefact /Artéfact : n.m (du lat. *artif- factum*, effet de l'art). Didact. Phénomène d'origine artificielle ou accidentelle, rencontré au cours d'une observation ou d'une expérience.

Atelier Casbah : Créé le 1 Janvier 1974 par le COMEDOR. Au départ, c'était un instrument

d'intervention chargé de la restauration du complexe monumental qu'est le Palais du Dey, la Citadelle d'Alger. Assez rapidement l'Atelier avait pour mission l'étude d'actualisation et de développement du projet d'Aménagement de la Casbah; il devait mener en collaboration avec la Wilaya et la commune quelques actions dites " interventions d'urgences ". Il s'agissait souvent d'actions de consolidation et de confortement des bâtisses menacées, mais aussi de l'évacuation des familles sinistrées vers les lieux de transit.

B

Bastion : n.m. **1.** Fortif. A partir du XVI^e s, ouvrage pentagonal en saillie sur une enceinte fortifiée. **2.** Système de défense et de surveillance qui entourait les châteaux forts.

Batterie : n.f. **1.** Mil. Réunion de pièces d'artillerie et du matériel nécessaire à leur fonctionnement. **2.** Mil. Lieu, ouvrage fortifié où sont disposées des pièces d'artillerie : Batteries côtières. **3.** Mil. Unité élémentaire d'un régiment d'artillerie.

Bey : n.m. (mot turc « seigneur »). **1.** Souverain vassal du sultan : le bey de Tunis. **2.** Haut fonctionnaire, officier supérieur, dans l'Empire Ottoman. **3.** Titre donné à un chef militaire et porté par les souverains vassaux du sultan.

C

Casemate : n.f. (ital. *Casamatta*, du gr. *Khasma*, gouffre). **1.** Abri enterré d'un fort, destiné à loger les troupes ou à entreposer les munitions. **2.** Petit ouvrage fortifié, élément constitutif de la ligne de défense.

Caserne : n.f. (du provenç. *cazerna*, groupe de quatre). Bâtiment affecté au logement des militaires ; ensemble des militaires qui y sont logés.

Cadre bâti : Ensemble de constructions et d'espaces extérieurs publics, agencés selon les dispositions des instruments d'urbanisme.

Casbah : Citadelle. Forteresse d'une ville où se concentre le pouvoir politique. Elle peut être contigüe ou à l'intérieur de la ville.

Centre urbain : Agglomération structurée et homogène constituant une unité collective urbaine.

Champ de visibilité : appelé aussi « covisibilité » d'un monument ou d'un site historique, il s'agit de voir si le terrain d'assiette du projet est visible depuis le monument, ou bien que les deux soit visibles ensemble d'un tiers point.

Cheminement : n.m. 1. Action de cheminer ; Progression lente et régulière. **2.** Topogr. Détermination sur le terrain des coordonnées d'une ligne polygonale reliant deux points de coordonnées connues.

Citadelle : n.f. 1. Ouvrage fortifié qui protégeait une ville. **2.** Fig. lieu où l'on défend, maintient certaines idées ; bastion : une citadelle de la contestation paysanne.

Conservation : n.f. (lat. *conservatio*). **1.** Action de conserver, de maintenir intact. **2.** Acte permanent destiné à assurer, selon des moyens et méthodes scientifiques et techniques appropriés, la pérennité d'objets et de structures reconnus, exhumés ou mis en relief.

D

Dey : n.m. (turc. *dāi*). Titre porté par le chef de la Régence d'Alger (1671-1830).

Diwan : Conseil militaire qui, composé exclusivement de janissaires, assiste le dey dans les affaires intérieures et extérieures du gouvernement de la Régence.

Djamâa : Mosquée d'assemblée qui dispose d'un Minbar où l'on célèbre la prière quotidienne et la prière du vendredi.

E

Ecrin : n.m. (lat. *scrinium*). Boîte qui serre à ranger ou à présenter à la vente des bijoux, des objets précieux ; coffret.

Enceinte : n.f. 1. Ce qui entoure et protège un espace fermé : l'enceinte d'une cité médiévale ; cet espace lui-même : pénétrer dans l'enceinte d'un tribunal. **2.**

Surface d'une forteresse, entourée par des murailles ou des fossés.

Equipement : Ensemble de biens appartenant à des organismes et institutions, publics ou/et privés fixes ou mobiles, destinés à permettre l'exercice d'une activité ou d'une fonction.

Espace vert : Espace dont la terre est recouverte en majeure partie d'un tapis végétal et comporte des plantations d'arbres et d'arbustes.

Exploitation : Exercice d'une activité de commerce, de services, de tourisme, d'industrie ou d'artisanat.

Expropriation pour cause d'utilité publique : Procédure permettant à l'administration, pour cause d'utilité publique et d'intérêt général, de contraindre au besoin, un particulier à céder son bien immobilier en contrepartie d'une indemnisation financière juste et préalable dont le montant est fixé à l'amiable ou par la juridiction compétente.

F

Forteresse : n.f. 1. Lieu fortifié, organisé pour la défense d'une ville, d'une région. **2.** Citadelle servant de prison d'état. **3.** Fig. ce qui résiste aux influences extérieures.

Fort : n.m. 1. ouvrage de fortification autonome destiné à défendre un point important : les forts Verdun. **2.** Fortification isolée, soit sur un point stratégique qu'il contrôle, soit en ouvrage avancé ou détaché d'une place.

G

Gabarit : n.m. (provenç. *gabarrit*). Archit. Mot désignant la taille et la forme générale que peut prendre un bâtiment en fonction des règlements d'urbanisme le gabarit est défini formellement par un graphique qui indique les lignes droites ou courbes dans lesquelles doivent s'inscrire les constructions.

I

Intégration : n.f. 1. Action d'intégrer qq ou qqch ; fait de s'intégrer : l'intégration d'un émigré. **2.** **Intégration urbaine.** Action où l'on intègre un projet

urbain de sorte à en faire un lieu participant à la dynamique urbain.

J

Janissaires : n.m. (du turc. *yeni tcheri*, nouvelle milice). **1.** Soldat d'un corps d'infanterie ottomane qui servit du XIV^e au XIX^e s. **2.** Soldat faisant partie des unités d'élite de l'armée ottomane.

K

Kiosque : n.m. (du turc. *kiösk*, pavillon de jardin). **1.** Pavillon ouvert de tous côtés, installé dans un jardin ou sur une promenade publique. **2.** Petite boutique installée sur la voie publique pour la vente de journaux, de fleurs, etc. [...].

L

Lisibilité : n.f. **1.** Qualité de ce qui est lisible. **2.** Clarté du paysage, la facilité d'identification pour les éléments de la ville ; cette clarté permet de s'orienter dans un milieu urbain ou autres. C'est aussi la qualité un espace compréhensible, qui se distingue à deux niveaux : lisibilité de la forme et lisibilité de l'utilisation. (Kevin Lynch)

M

Médina : n.f. (arb. *madina*). Vieille ville, par opposition à la ville neuve européenne, dans les pays d'Afrique du Nord, en partic. au Maroc, en Tunisie et en Algérie.

Métropole : n.f. (du gr. *mêtêr*, *mêtros*, mère, et *polis*, ville). Ensemble urbain de grande importance qui exerce des fonctions de commandement, d'organisation et d'impulsion sur une région et qui permet son intégration avec le reste du monde. Elle anime un système urbain plus ou moins complexe à la hiérarchisation emboîtée. Elle peut être dotée de fonctions spécialisées dans les domaines : politique, économique, de l'innovation. Ses services à forte valeur ajoutée irriguent une aire plus ou moins vaste selon les échelles considérées, de l'espace régional à l'espace mondial. Une **métropole**

de rang global, international, ne pourra être définie, analysée comme une simple **métropole régionale**.

Mise en valeur : Acte permanent de réappropriation par lequel on détermine le rôle et la place d'objets et monuments du passé lointain ou récent dans le tissu socio-économique et culturel actuel. C'est aussi un acte pédagogique et médiatique permettant la circulation du savoir par tous moyens appropriés.

Mobilier urbain : **1.** Ensemble des équipements installés au bénéfice des usagers sur la voie publique et dans les lieux publics. **2.** Ensemble d'équipements publics urbains (abris-bus, poubelles, lampadaires, plans de villes ...), qui peuvent servir de supports à un aménagement urbain.

Monument historique : Edifice ou bien objet mobilier ou autre vestige du passé qu'il importe de conserver dans le patrimoine national pour les souvenir qui s'y rattachent ou pour sa valeur artistique.

Morphologie urbaine : science dont l'objet est la forme physique et spatiale de la ville. Elle s'intéresse à l'inventaire et au classement des formes urbaines.

Moucharabieh : (arb. *machrabiyya*). **1.** Cloison composée d'un assemblage de bobines de bois tourné qui forment des motifs géométriques floraux ou calligraphiques. **2.** Jalousie en bois dont la composition permet de voir sans être vu, caractéristique des maisons des pays musulmans.

Musée virtuel : Galerie, essentiellement située sur le Web. Cela dit, on trouve actuellement, un musée virtuel, au sein du musée classique sous forme de collection d'objets numérisés articulée logiquement et composée de divers supports qui, par sa connectivité et son caractère multi-accès, permet de transcender les modes traditionnels de communication et d'interaction avec le visiteur.

Muraille : n.f. **1.** Mur épais, d'une certaine hauteur, protégeant une enceinte fortifiée. **2.**

N

Norme (construction) : Indice quantitatif établi scientifiquement en vue de fixer certaines caractéristiques à adopter pour la construction d'un ouvrage.

O

Organigramme : n.m. Outil qui permet d'établir l'orientation des différents espaces, la proportion de surfaces attribuée à chaque fonction et le degré de relation recherché entre les différents espaces.

P

Patrimoine : n.m. (lat. *patrimonium*). **1.** Héritage commun d'une collectivité, d'un groupe humain. **2.** Ensemble des richesses du monde naturel, culturel et historique héritées du passé et transmis à la collectivité qui doit le préserver pour les générations futures.

Patrimoine bâti : 1. Tout bâtiment ancien non protégé au titre des monuments historiques. **2.** Architecture domestique, civile ou militaire. **3.** Tout bâtiment d'une époque préindustrielle, antérieure à la seconde guerre mondiale. **4.** Tout édifice ayant une valeur de témoignage culturel, technique et historique.

Patrimoine culturel : Ensemble des biens, matériels ou immatériels, ayant une importance artistique et/ou historique certain, et qui appartiennent soit à une entité privée, soit à une entité publique ; Ensemble généralement préservé, restauré, sauvegardé et montré au public de manière exceptionnelle ou bien régulièrement, gratuitement ou au contraire ayant un droit d'entrée et de visite payant. Il comprend : les monuments, les ensembles et les sites.

Patrimoine naturel : Tous ce qui fait la richesse et la diversité de la nature ; Formé par les ressources naturelles comme l'aire et l'eau et par toutes les formes de la vie animales et végétales présentes dans la nature, il comprend aussi les montagnes, les océans, les mers, les fleuves et les déserts ...

Pavillon d'été : maison d'été ou construction décorative dans un jardin ou un parc. Peut aussi être ajouté à un bâtiment plus grand, auquel cas il possède un élément distinctif, comme un toit en coupole.

Péninsule ibérique : péninsule à la pointe sud-ouest de l'Europe, entouré par la mer Méditerranée au Sud et au Sud-est, l'océan Atlantique au Sud-ouest et au Nord-ouest. Elle

comprend actuellement : l'Espagne, le Portugal, la France, Andorre et Gibraltar.

Pergola : n.f. (mot ital). Petite construction faite de poutrelles reposant sur des piliers légers et pouvant supporter des plantes grimpantes.

Périmètre classé : Périmètre d'ensemble de sites inscrits et classés ayant objectif de conservation ou de préservation d'espaces naturels ou bâtis présentant un intérêt certain au regard des critères prévus par la loi (artistique, historique, scientifique ou pittoresque).

Projet architectural : Comprend des plans et des documents renseignant sur l'implantation des ouvrages, leur organisation, leur volumétrie, l'expression des façades ainsi que le choix des matériaux et des couleurs qui mettent en relief les spécificités locales et civilisationnelles de la société algérienne.

Poudrière : n.f. Anc. Dépôt de poudre, de munitions.

R

Réhabilitation : Toute opération qui consiste en l'intervention sur un immeuble ou un groupe d'immeubles en vue de leur restituer leurs aspects initiaux et d'améliorer le confort et l'usage des équipements d'exploitation.

Rempart : 1. Muraille, souvent érigé autour d'un château ou d'une forteresse, avec des créneaux ou des meurtrières derrière lesquels se protégeaient les défenseurs. **2.** Massif de terre élevé portant le parapet et les banquettes de défense, qui constituait l'essentiel des enceintes fortifiées.

Restauration : Toute opération permettant la mise en valeur d'immeubles ou groupe d'immeubles présentant un intérêt architectural ou historique.

S

Servitude : 1. Limitation administrative ou privée au droit de propriété et d'usage d'un terrain. **2.** Mil. Mesures interdisant ou limitant la construction dans certaines zones (champ de tir, dépôt, ouvrage fortifié). **3. Servitude de protection.** Périmètre de protection en patrimoine.

Skiffa : Entrée d'une maison traditionnelle dans les pays musulmans

Sites et zones protégés : Zones réservées à l'expansion touristique, aux sites et monuments historiques et archéologiques et à la protection de l'environnement et du littoral, y compris les sites portuaires et aéroportuaires ainsi que les zones de servitude qui leur sont rattachées.

Structure urbain : Disposition et relation des éléments qui, constituent l'ossature de l'agglomération urbaine.

T

Tissu urbain : **1.** Système constitué des éléments suivants : réseaux viaire, parcellaire, bâti, espace libre et site. **2.** Ensemble de système complexe constitué des éléments en interaction organisé pour un but et une fonction précise.

Toiture végétale : appelée aussi toiture végétalisée, toit végétalisé, toit vert, est une toiture aménagée en toit-terrasse ou penthouse appartement, recouverte de végétation, alternative à des matériaux couramment utilisés, comme les tuiles, le bois ou les tôles.

Topographie : **n.f.** (du gr. *topographia*, description d'un lieu). **1.** Techniques de représentation sur un plan de des formes du terrain avec ses détails naturels et artificiels. **2.** Disposition, relief d'un lieu.

Typologie urbaine : Classification raisonnée des types de tissus urbains, qui implique simultanément, à travers l'analyse d'un corpus exhaustif d'édifices un travail d'identification des types.

U

Urbanisme : **n.m.** **1.** Discipline récente dont l'objectif est la mise en ordre de la ville en réponse au désordre urbain de la ville industrielle du XIX^e et XX^e siècle. **2.** Discipline une discipline dont l'objet est l'organisation spatiale de la ville. Elle comporte une face théorique (discours et manifestes sur la ville) et une face pratique (réalisation et interventions sur la ville).

Urbanisation : **n.f.** **1.** Action d'urbaniser ; son résultat. **2.** Terme renvoyant au phénomène et au

processus de développement urbain indépendamment de l'action dont ils peuvent faire l'objet.

Usager(ère) : **n.** Personne qui utilise un service public.

V

Ville : Agglomération que caractérisent les critères de nombre (densité, importance), de genre de vie (activités, relations), de dépendance (approvisionnement et diffusion) et d'aspect (édifice, équipements, organisation).

Liste des acronymes :

- APC** : Assemblée Populaire Communale.
- BET** : Bureau d'Etudes Techniques.
- COMEDOR** : Comité permanent d'études et de développement, d'organisation et d'aménagement de l'agglomération d'Alger.
- OGEBC** : Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels Protégés.
- OML** : Organisation Mondiale de Loisir.
- ONS** : Office National des Statistiques.
- PPSMVSS** : Plan Permanent de la Sauvegarde et de la Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé.
- RGPH** : Recensement Général de la Population de l'Habitat.
- UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Education et les Sciences et de la Culture.

Liste des Abréviations :

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| anc. ancien. | max. Maximum. |
| arb. arabe. | mil. langage militaire. |
| art. article. | n.f. nom féminin. |
| Etc. Et cetera. | n.m. nom masculin. |
| didact. didactique. | pl. pluriel. |
| fig. figuré, au figuré. | provenç. provençal. |
| fortif. Fortification. | topogr. Topographie. |
| gr. grec. | qqch. quelque chose. |
| Ha : hectare. | RDC : Rez-de-chaussée. |
| ital. Italien. | s. siècle. |
| lat. latin. | |
| m : mètre. | |

Bibliographie

Ouvrage :

- Accessibilité des Médina, Guide d'orientation à l'intention des décideurs, TRANSITEC, version définitive, septembre 2012
- ALGER : Histoire et Patrimoine, Abderrahmane KHELIFA, Edition ANEP, Octobre 2010.
- Des ambiances de la médina à la marina : la dimension sacrifiée des grands projets urbain au Maroc, Mouna M'Hammedi, Khadija Karibi, Octobre 2012.
- Dictionnaire le Petit Larousse illustré 2012.
- Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Pierre Merlin et Françoise Choay.
- El Bekri Abou Oubeïd, Kitab Al Masalik. Description de l'Afrique septentrionale, trad. De Slan, Paris, Maisonneuve, 1965.
- Etude d'impact environnemental et social des projets d'infrastructures- Séquences Bab El Bahr-Tramway Rabat-Salée et Pont Moulay Al Hassan, Partie A- Résumé non technique, Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg, Rabat, 2012.
- Et le loisir culturel ? Contribution du conseil québécois du loisir et des organismes nationaux de loisir culturel à l'élaboration de l'Agenda 21 de la culture pour le Québec, Montréal, Juin 2011.
- Exploration Internationale des Tendances, de l'Architecture et de l'Espace Public – Etude Prospective- Elisabeth PERROT, volume 2, Novembre 2010, le Centre Ressources Prospectives du Grands Lyon.
- Istanbul, Les Territoires Des Murailles Terrestres, De l'Observation à l'Emergence Des Projets Urbains, ENSA de Strasbourg, Expo Atelier Istanbul 2009.
- LES USAGES DU PATIMOINE, Monuments, Musées et Politiques coloniale en Algérie (1830-1930), Nabila Oulebsir, Edition de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2004.
- SCHÂRER Martin (2000), « Le Musée et l'exposition : variation de langages, variation de signes ». Comité international de l'ICOM pour la muséologie. Cahiers d'études, 8,
- Statuts de l'ICOM, amendés par la 20^e assemblée générale de l'ICOM (Barcelone, Espagne la 6 Juillet 2001) article 2, définitions.

Articles de Journaux et Revues :

- Amel TOUIL-Hadj Messouad, « Les abords des biens culturels immobiliers : Entre réalités urbaine et exigences de la protection », Vies de Villes, Revue n°5, page 70.
- Larbi ICHEBOUDENE, « SAUVEGARDE ET LES ACTEURS : Cas de la Casbah d'Alger », Vies de Villes, Revue n°5, page 80,81, Mai, 2006.

- Lemghari ESSAKL, « la valorisation du patrimoine, une responsabilité partagée », 1^{er} Numéro, page 2,3 et 4, Décembre, 2013.
- Werner SCHWEIBENZ, « Le Musée Virtuel, L'évolution du musée virtuel », LES NOUVELLES DE L'ICOM, n°3, 2004.

Mémoires et Thèses :

- Mm BENSEDDIK-SOUKI HABIBA, « La Valorisation Des Monuments Historiques en Algérie » Thèse de Magister, Option Préservation du Patrimoine architectural, Département d'Architecture et d'Urbanisme, Université MENTOURI, Algérie, Juin 2012.
- Mr. AOUCAL HOCINE, « LA BASILIQUE ST-AUGUSTIN ET SES ABORDS A ANNABA – Pour une Reconnaissance Politique et Sociale des Valeurs des Abords du Patrimoine Bâti en Algérie-», Thèse de Magister, Option Stratégies de Préservation du Patrimoine, Département d'Architecture, Université de Constantine, Algérie, Juin 2013.
- Marie GLOOR, Helin KARAMAN, « Le Topkapı Kültür Parkı dans le processus de normalisation des espaces publics à Istanbul: discours, production et usages », Master Option Aménagement et Urbanisme, Institut Français d'Etudes Anatoliennes, Université de Paris I Panthéon Sorbonne, Septembre 2012.

Autres Documents :

- Les abords des monuments historiques, FOGEFOR du Limousin, page 1 et 2, Juillet, 2011.
- Les abords de monuments historiques, Fiche Conseil, Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine, page 1, Février, 2013.
- Les jardins dans l'histoire de l'humanité, l'ATELIER MULTIMEDIA, CAUR92, page 6et 7, 2008-2009.
- Mise en conformité de l'étude du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé – LA CASBAH D'ALGER, p12.
- Mission d'Assistance préparatoire, « Revalorisation de la Casbah d'Alger », D.v. Barbier, J. Gontarezyk, G. Filliat, O.J. Lengyel, A. de Ravignan. Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture, Paris, 1978.
- Rapport de présentation du Plan Permanent de Sauvegarde et de la Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé, Phase II, Décembre 2007.
- PPMSVSS Casbah, phase III support numérique auto CAD.

BIBLIOGRAPHIE EN LIGNE

- <https://earth.google.com/>
- www.loisirquebec.com
- www.wikipedia.fr
- www.normania.fr
- www.viesdevilles.net